VENDREDI 24 MARS 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1724
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



L'élevage, terrain de nouvelles pratiques de santé



J.C. Gutner

// SANITAIRE

La santé des animaux d'élevage est une préoccupation permanente. Elle recouvre des enjeux économiques, sociétaux, sanitaires, incontournables. Elle est aussi marquée par la montée en puissance d'approches nouvelles qui se conjuguent avec le travail des vétérinaires. Nous vous en livrons plusieurs exemples dans nos pages.

Pages 05, 10 et 11

Encart : dépliant KUB 89 (sur le département de l'Yonne)



ACTUALITÉ P.06

Débouchés commerciaux // Les producteurs de l'Yonne discutent à Paris



DOSSIER P.14

Épandage organique // l'intérêt des tables d'épandage



RURALITÉ P.20

Réglementation // veiller aux réseaux lorsqu'on fait des travaux

fendt.fr
FENDT

PRENEZ DE LA HAUTEUR
Fendt Cargo T955 :
Des détails uniques qui font toute la différence.
Innovant en tous points, le Fendt Cargo T955 est le premier chargeur à combiner les atouts d'un chargeur télescopique et d'une chargeuse sur pneus. Tous les composants sont surdimensionnés pour résister aux contraintes les plus élevées. Autre point particulier, sa cabine élévatrice et suspendue avec pare-brise panoramique offre une vue d'ensemble unique, pour toutes les opérations de chargement.
Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins Engilbert
03 86 20 17 38 - www.gbuchez.fr
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS

POLARIS 570 AGRIPRO
DISPO IMMÉDIATE[1]
GARANTIE 4 ANS*
(1) sous réserves de stock disponible.
* 2 ans + 2. Voir modalités en concession.
POLARIS
LOISIRS CARS
2, route de Paris - Saint-Aubin-sur-Yonne - 89300 Joigny - 03 86 19 36 36
contact@loisirs-cars.com - www.loisirs-cars.com

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 FEMMES EXPLOITANTES: VIVRE SON RÊVE

.05 VISITE: UN PARCOURS D'EXCELLENCE

.06 CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE L'YONNE ET PARIS: UNE RENCONTRE ENTRE LES PRODUCTEURS ET LES ACHETEURS A EU LIEU À PARIS

.07 PRODUCTION PORCINE: DANS LE COCHON, TOUT EST BON

.08 JA: LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS PLUS QUE JAMAIS AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

.09 LAIT : LE CIL BFC-EST ABORDE LE CHANTIER DU RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 OSTÉOPATHE ANIMALIÈRE: UNE NOUVELLE HABITUDE

.11 GÉOBIOLOGIE: LES CAS LES PLUS COURANTS EN ÉLEVAGE BOVIN

.12 GROUPE GAIA: DEUX ANS DE CONSEILS

PRODUCTIONS // CULTURE

.13 TECHNIQUE: SAVOIR REPÉRER LE STAGE « ÉPI 1 CM »

DOSSIER // MACHINISME

.14 TABLE D'ÉPANDAGE: QUAND INVESTIR DANS UN ÉPANDEUR À FUMIER À TABLE D'ÉPANDAGE?

RURALITÉ // TERRITOIRES // SOCIAL

.18 VOL DE MATÉRIEL AGRICOLE: NE TENTEZ PAS LE DIABLE!

.19 AMOMA 58: BILAN, PROJETS ET DISTINCTIONS

.20 TRAVAUX AGRICOLES: CONNAÎTRE SES RESPONSABILITÉS VIS-À-VIS DES RÉSEAUX

SERVICES

.21 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 **PETITES ANNONCES**

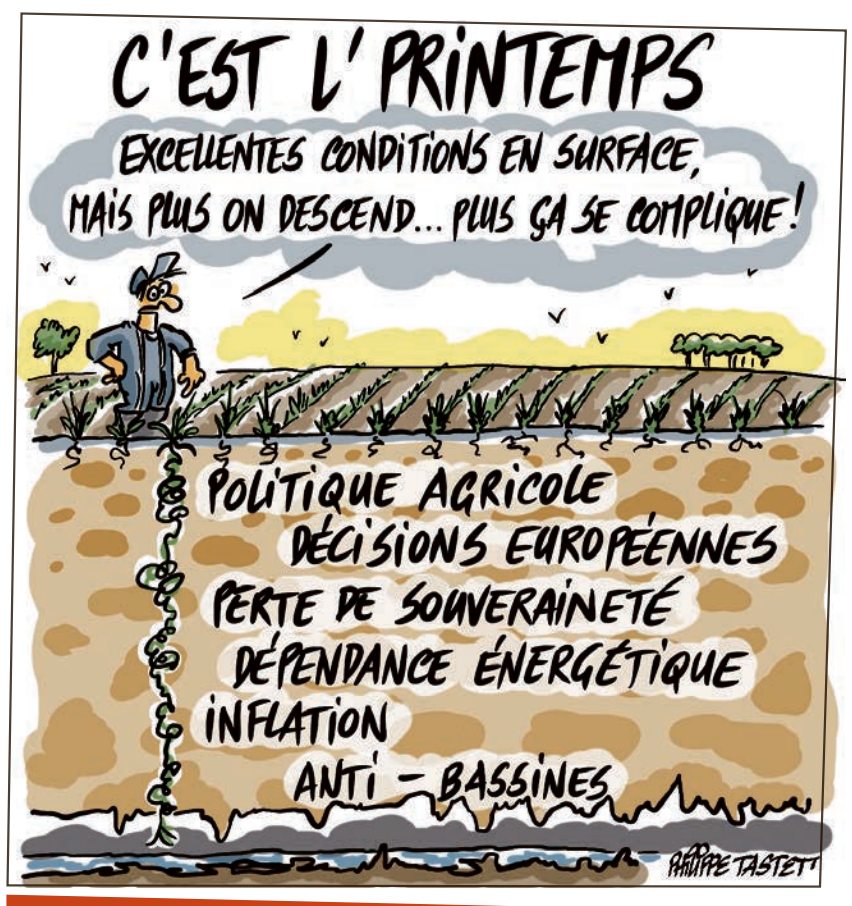
.26 **ANNONCES LÉGALES**

.30 **ÉQUIPEMENT**

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.39 PATRIMOINE GASTRONOMIQUE: LES AMBASSADEURS GOURMANDS VEULENT OCCUPER LE TERRAIN

.40 LA BELLE NIÈVRE: VITAL COMME DU PAIN



// LE DESSIN

// EN BREF

Pesticides L'Inrae présente trois scénarios pour en sortir en Europe d'ici 2050

L'Inrae a dévoilé le 21 mars trois scénarios permettant de supprimer les pesticides de synthèse d'ici 2050, travail de deux années mené par une centaine d'experts. « Dans tous les cas, la transition exigera des mesures fortes et des engagements de l'ensemble des acteurs », prévient Olivier Mora, l'un des auteurs du rapport. Ces scénarios supposent des changements de régimes alimentaires, des réformes de la Pac, de meilleurs mécanismes de surveillance des maladies ou une réciprocité renforcée dans les accords commerciaux. Le scénario « marché global » mise en plus sur une plus grande intensité technologique permettant d'apporter des traitements individualisés à la plante. Espérant valoriser les interactions entre plantes et micro-organismes, le scénario « microbiomes sains » encourage des pratiques telles que l'inoculation des sols. Dans le scénario « paysages emboîtés », l'adoption de régimes moins riches en protéines animales permet d'allouer 20 % de la surface agricoles à des infrastructures agroécologiques en valorisant les prédateurs naturels des bioagresseurs. C'est pour ce scénario en particulier que « beaucoup de connaissances sont déjà disponibles », appuie Olivier Mora. Les modalisations montrent également qu'il présente les plus faibles émissions de gaz à effet de serre, tout en permettant d'augmenter les exportations agricoles.

Pays-Bas Le Mouvement des agriculteurs devient le premier parti de la Chambre haute

Le Mouvement agriculteur-citoyen (BBB), fondé en 2019, a fait une entrée en force au Sénat néerlandais à l'occasion des élections provinciales du 16 mars, et devient le plus grand parti de la Chambre haute avec au moins 16 sièges. Ce parti, à qui Donald Trump a exprimé son soutien, avait été l'un des principaux acteurs d'une vague de manifestations contre les plans de la coalition du Premier ministre Mark Rutte pour limiter les émissions d'azote, en réduisant notamment le cheptel et éventuellement en fermant des fermes. *« Les gens ont fait entendre leur voix, et comment ! »* s'est réjouie Caroline van der Plas, co-fondatrice du BBB et seule députée du parti. Surprise par les résultats, l'agricultrice a souligné son engagement à défier les plans gouvernementaux pour l'environnement. Car sur une décision du Conseil d'État, l'exécutif doit abaisser de 50 % d'ici 2030 les émissions d'azote. L'une des solutions passerait par le rachat de plusieurs centaines de fermes parmi les plus émissives. Le Parti populaire pour la liberté et la démocratie du Premier ministre Mark Rutte (VVD) a dû se contenter de la deuxième place à ces élections.

Vin Les prix du Bourgogne restent au sommet

La 62e vente des vins des Hospices de Nuits-Saint-Georges, le 12 mars au Château du Clos de Vougeot, a abouti à un résultat en forte croissance avec 3 603000€ (prix marteau) soit +45 % par rapport à la vente 2022. La pièce de charité, dite "Cuvée des Bienfaiteurs", a atteint un record historique de 64 580 € au profit de l'association Les Blouses Roses représentée par l'actrice Constance Dollé. En dépit d'une offre bien supérieure aux années précédentes grâce à une vendange 2022 plus généreuse (160 pièces de vin étaient proposées à la vente), les prix sont restés très élevés. Le prix moyen s'est élevé à 22 518,75 € (prix marteau), soit un léger recul de 1,27 % par rapport aux résultats 2022. La cuvée qui s'est vendue la plus chère est un Nuits-Saint-Georges 1er Cru Les Saint-Georges Cuvée Georges Faiveley au prix de 55 000 € contre 52 000 € l'année dernière.

// EN IMAGE

Sécheresse Saint-Gauderique exauce les agriculteurs catalans



C'est sur l'initiative d'un viticulteur, Georges Puig, et de l'abbé Christophe Lefebvre de la cathédrale de Perpignan qu'une procession religieuse a été organisée le samedi 18 mars à Perpignan. L'objectif était d'invoquer Saint-Gaudérique, patron des agriculteurs et le prier de faire enfin tomber la pluie. Le département des Pyrénées-Orientales est en alerte renforcée sécheresse depuis des semaines, une situation jamais vue depuis le début du suivi par Météo France (1959). En six mois, il n'est tombé dans la région que 130 mm de précipitations. La figure de ce saint patron des agriculteurs catalans a été sortie pour l'occasion, une première depuis 150 ans, dans les rues de Perpignan. La marche s'est terminée par une bénédiction dans les eaux de la rivière Têt. Miracle ? Hasard ? Quelques heures plus tard, une dépression a fait tomber 36,8 mm de pluie en 24 heures à Perpignan et les alentours, *« le plus important cumul quotidien depuis le 23 septembre 2022 »*, a souligné Météo France. Cette pluie suffira-t-elle à recharger les nappes phréatiques ? Pas sûr car les sols devenus trop secs restent imperméables pendant longtemps.

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

POINT DE VUE

// ECHANGES INTERNATIONAUX

Front commun contre l'accord UE-Mercosur

Le projet d'accord, en gestation depuis plus de vingt ans entre l'Union européenne et le Mercosur, qui fédère le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay pourrait être signé cette année. Syndicats agricoles et élus alertent sur ses effets potentiellement néfastes.



Sur les risques comportés par un éventuel accord UE-Mercosur, le syndicalisme agricole et des parlementaires d'extrême-gauche (ici François Ruffin) se retrouvent.



Christiane Lambert, en compagnie de Pascal Lavergne, député de la Gironde, et de Katia Dos Santos Penha, agricultrice brésilienne.

La quasi-totalité des groupes parlementaires va cosigner dans les prochains jours la proposition de résolution relative à l'accord commercial entre l'Union européenne et le Mercosur. Presque tous puisque le Rassemblement national (RN) n'a pas été invité à le faire *« en raison du barrage républicain »* mis en place par les députés La France Insoumise (LFI), même si les députés d'extrême-droite semblent plutôt enclins à s'opposer à cet accord de libre-échange. Côté syndicats agricoles, en revanche, tous soutiennent cette proposition de résolution : FNSEA en tête, suivie par la Coordination rurale et la Confédération paysanne. La présidente du syndicat majoritaire, Christiane Lambert, a d'ailleurs salué l'*« initiative transpartisane »* des parlementaires. Pour elle *« l'heure est grave. D'autant plus que ce vieil accord ne correspond plus aux préoccupations d'aujourd'hui »*. Les négociations ont commencé en 1999 avant de trouver un premier aboutissement en juin 2019. Depuis, beaucoup d'eau a coulé sous les ponts et les attentes des États, des agriculteurs ou des consommateurs ont changé. À cet accord, se sont greffées de nouvelles contraintes : Green Deal, Farm to Fork, Cop 21, réforme de la PAC, etc.

Crainte d'une accélération du calendrier

Surtout, les députés et les syndicats agricoles craignent une accélération du calendrier. La Commission européenne sous l'impulsion de sa présidente, Ursula Van der Leyen, souhaiterait au mieux rouvrir les négociations au pire aboutir rapidement avec une *« signature en l'état »*. L'Allemagne aussi envisage d'avancer sur cet accord « viande contre voitures » comme il est surnommé. Deux de ses ministres ont entamé le 12 mars, une visite d'une semaine en Amérique du Sud. Officiellement, le ministre de l'Économie et du Climat, Robert Habeck, et le ministre de l'Agriculture, Cem Özdemir, tous deux écologistes, sont au Brésil et en Colombie, *« dans l'espoir d'approfondir la coopération avec ces deux pays »*. Une telle visite ne trompe personne et chacun y voit une tentative de contournement de l'accord. L'Union européenne serait tentée de scinder cet accord avec chacun des pays : Brésil, Argentine, Uruguay, etc. *« Un découpage qui ferait perdre à l'Europe et à la France toute crédibilité »*, s'est exclamée Mathilde Dupré, de l'Institut Veblen associé à la démarche d'Interbev et de la Fondation pour la nature et l'Homme (FNH). En « saucissonnant » cet accord, les parlementaires nationaux de l'UE à 27 n'auraient plus la possibilité de ratifier.

Application de la loi Egalim

Tous les intervenants ont plaidé pour la mise en place des mesures et clauses miroirs, sinon *« nous mettrons l'agriculture et l'élevage français et européen en péril »*, a souligné le député Julien Dive (LR, Aisne) qui plaide comme ses collègues du MoDem, EELV, LFI et PS pour *« une meilleure régulation »*. Son alter ego, Pascal Lavergne (Renaissance, Gironde) a estimé que la *« réciprocité des normes est une question de souveraineté alimentaire et de justice pour nos agriculteurs »*. Ces derniers *« n'ont pas à être sacrifiés sur l'autel du libre-échange »*, a-t-il ajouté. Quant à la FNSEA, elle demande l'application de l'article 44 de la loi Egalim qui stipule qu'il est *« interdit de proposer à la vente ou de distribuer à titre gratuit en vue de la consommation humaine ou animale des denrées alimentaires ou produits agricoles pour lesquels il a été fait usage de produits phytopharmaceutiques ou vétérinaires ou d'aliments pour animaux non autorisés par la réglementation européenne ou ne respectant pas les exigences d'identification et de traçabilité imposées par cette même réglementation »*. En transposant cet article dans l'accord Mercosur *« nous éviterions bien des problèmes »*, a indiqué François Ruffin. Au-delà de la seule problématique européenne, c'est aussi le sort des peuples autochtones qui est en jeu à travers cet accord. *« Il compromet les efforts pour le développement d'une agriculture durable ou bas-carbone »*, a déclaré Katia Dos Santos Penha, agricultrice, défenseuse des droits de l'homme et représentant la Coordination nationale d'articulation des Quilombolas (CONAQ), une communauté afro-brésilienne d'Amazonie. *« Pour qui est fait cet accord ? »* s'est-elle interrogée, fustigeant la déforestation de son pays sous l'ère Bolsonaro. Considérant que l'accord actuel n'est pas équitable, le député Dominique Potier (PS, Meurthe-et-Moselle) estime que le combat des peuples autochtones et celui des agriculteurs européens sont les mêmes.

Christophe Soulard

Groupe Sureau
Sureau Agriculture Europagri
Avallon 03 86 34 18 35
Tannay 03 86 22 11 54
Promodis
www.promodis.fr

OPÉRATION RECYCLAGE du 28 au 31 mars à Avallon et Tannay



Filets balles rondes et ficelles plastiques
▼
Merci de les apporter secoués et propres, en sacs

Films ensilage et d'enrubannage
▼
Merci de les apporter balayés, secs, pliés et roulés, ficelés, en sacs ou en boule



Collecte réservée aux clients ayant acheté les produits chez nous, l'année dernière.

DÉPARTEMENTS

// FEMMES EXPLOITANTES

58 Vivre son rêve

Cyrielle Franchi, sous-préfète de Clamecy, s'est déplacée sur l'exploitation de Blandine Calandre (Surgy), le 8 mars, à l'occasion de la journée internationale du droit des femmes.

Afin de célébrer la journée internationale du droit des femmes, Cyrielle Franchi, sous-préfète de Clamecy a rendu visite à Blandine Calandre (exploitation située à Surgy). la sous-préfète précise : *« L'arrondissement est majoritairement agricole, de ce fait, il me paraissait donc normal d'aller voir une exploitante pour cette journée particulière »*. De son côté, Blandine Calandre souligne : *« Il est important d'expliquer notre métier, dès qu'on en a l'occasion, pour que le public prenne conscience de sa complexité et de ses enjeux »*.



Rémi Lamas

Cyrielle Franchi et Blandine Calandre dans l'exploitation à Surgy.

Autocensure

Cyrielle Franchi poursuit : *« Madame Calandre est très passionnée. Elle nous a expliqué avoir repris la ferme au décès de son père alors qu'elle était ingénieure de formation. Elle s'est installée seule pensant que son compagnon allait la rejoindre rapidement, mais cela ne s'est pas fait et elle est restée indépendante. Elle indique toutefois que si son conjoint était venu s'installer avec elle, elle se serait probablement déportée vers des tâches dites plus féminines (papiers, organisation). Ainsi, comme d'autres, elle se serait censurée dans son ambition de piloter l'exploitation »* avant de préciser : *« C'est finalement comme si des femmes, même brillantes et ambitieuses, ont intégré dès leur jeunesse que certaines tâches ne leur sont pas dévolues car « masculines ». À l'inverse, les hommes ont probablement le sentiment miroir »*. Blandine Calandre, pour sa part, détaille : *« J'ai toujours eu des relations d'estime et d'entraide avec mes confrères. Je me sens à l'aise avec eux et sur un pied d'égalité, même si parfois les agriculteurs sont surpris – positivement - par mon engagement technique et mécanique. Ceci dit, je constate avec plaisir que mes compétences agronomiques sont reconnues. D'ailleurs, le GDA Bourgogne Nivernaise est important pour échanger nos savoirs, nos idées ou encore nos ressources »*.

Tout de front

Outre cela, Madame la sous-préfète a été touchée de voir que les journées de Blandine Calandre étaient minutées quand elle était plus jeune : *« elle devait gérer la ferme et s'occuper des enfants. 9 heures à l'école et 9 h 15 dans le tracteur jusqu'à 11 h 30, la cuisine… Là encore, un bel exemple d'engagement afin de conjuguer vie professionnelle et personnelle. Comme beaucoup de femmes aujourd'hui, je suis dans une situation voisine, même si mon conjoint m'aide énormément. Ainsi, malgré tout, l'organisation des familles évolue (les papas s'impliquent plus) et des jeunes filles suivent l'exemple des pionnières vers des emplois connotés plus « masculins »*. Blandine Calandre rebondit : *« Même s'il est difficile de faire des généralités entre les hommes et les femmes, pour moi, la différence s'est faite sur le temps de travail disponible sur la ferme. Lorsque les enfants étaient présents, mon temps de travail était contraint ; j'ai donc dû compenser par une organisation sans faille et un matériel bien entretenu et récent. Avec les encouragements de mon mari, nous avons aussi accordé plus d'importances aux conditions de travail (hangar bétonné, manutention limitée béquille hydraulique, bâtiment fonctionnel) »* et ajoute : *« Il faut que dans les fermes, il y ait une vraie réflexion sur les conditions de travail afin que l'aspect physique ne soit pas un frein. Les hommes ont d'ailleurs tout à y gagner »*.

On ne s'arrête pas

Cyrielle Franchi rappelle : *« D'une manière générale, les femmes ont toujours joué un rôle essentiel dans l'agriculture, mais de façon invisible. Ce n'est que récemment qu'elles ont des nouveaux statuts leur permettant de sécuriser leur position à la fois sur le plan social, juridique et économique. Elles sont désormais « chef d'exploitation », « coexploitant », « salariées ». Aujourd'hui, elles représentent 30 % des actifs permanents de l'agriculture et environ 1/4 des chefs d'exploitations. Et, preuve que ces métiers attirent de plus en plus les jeunes femmes : on compte 49 % de filles dans l'enseignement agricole. Les femmes ne sont donc pas près de disparaître des fermes et c'est tant mieux ! »*. Blandine Calandre conclut : *« Malheureusement, beaucoup de femmes agricultrices ne sont souvent pas visibles, et je pense, qu'elles ne doivent pas se limiter à des a priori ou des habitudes. Si elles trouvent du plaisir pour une tâche particulière, je voudrais qu'elles osent revendiquer le droit de la faire ! L'éducation doit être une pierre angulaire de l'évolution des mœurs pour expliquer aux jeunes femmes qu'elles peuvent mener à bien des projets, même s'ils sont parfois difficiles ou qu'ils requièrent un grand engagement. Enfin, messieurs, faites confiance à vos filles et à vos épouses si elles ont envie de se lancer ! »*

Chloé Monget

// AGREEN STARTUP

89 Deux projets icaunais récompensés

À l'occasion du salon international de l'agriculture, le concours Agreen Startup salon de l'agriculture a récompensé deux projets de l'Yonne : Galinios et Vert Laine.



Chambres d'agriculture de l'Yonne

Le concours Agreen Startup a récompensé deux entreprises Icaunaises.

Deux sur trois ! Lors du salon international de l'agriculture, le concours Agreen Startup salon agriculture, qui a eu lieu pour la huitième fois, a récompensé trois projets, dont deux de l'Yonne : Galinios et Vert Laine.

Galinios, porté par Aurélien Amoureux et Clément Garrigue, aide les exploitants agricoles à protéger les cultures face aux dégâts d'oiseaux grâce à un effaroucheur intelligent. Le projet reçoit le prix des Chambres d'agriculture ainsi qu'une dotation financière à hauteur de 3 000 euros par le réseau Chambres d'agriculture France, un accompagnement juridique par JBBA Cabinet d'avocats et une participation au LFDAY par la Ferme digitale.

Vert Laine, porté par Delphine Rauscent, développe des solutions innovantes pour valoriser la laine de mouton dans une démarche d'économie circulaire. Le projet reçoit quant à lui le prix coup de cœur et des dotations financières : de 1 500 euros par UniLaSalle, de 1 000 euros par le CNEAP, ainsi qu'une journée de conseil en communication par l'agence Communicante.

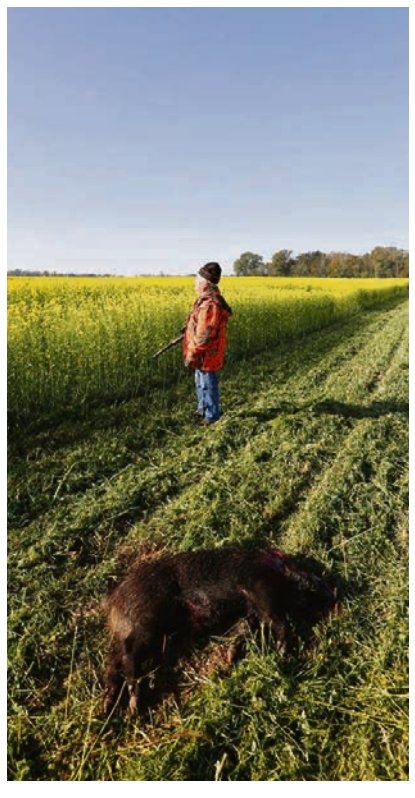
Pour rappel, le concours Agreen Startup est organisé par les Chambres d'agriculture depuis 2014 et récompense des start-up et projets innovants dans les secteurs agricole, végétal et agroalimentaire. De quoi aider certains à concrétiser leurs projets et d'autres à se lancer.

Christopher Levé

// SANGLIERS

58 Dernier week-end

Initiée par la FNSEA et la Fédération Nationale des Chasseurs (FNC), un accord global sur les dégâts de gibiers a été signé le 1er mars 2023, en présence de Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et Bérangère Couillard, Secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires chargée de l'Ecologie. Cet accord repose sur divers points dont la mise en œuvre d'un maximum de moyens de régulation possible dont l'extension des périodes de chasse. Pour rappel, le sanglier, uniquement, est chassable jusqu'au 31 mars dans la Nièvre. Olivier Laporte, membre du bureau de la FDSEA 58, stipule : *« ce week-end est le dernier possible pour effectuer des prélèvements dans les lieux où cela est nécessaire afin de limiter les dégâts potentiels »*.



J.C. Grudner

Chloé Monget

// VISITE

58 Un parcours d'excellence

Dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes, Yosr Kbairi, sous-préfète de Château-Chinon, s'est rendue le 8 mars au cabinet vétérinaire Diderot pour rencontrer Sonia Inghels, vétérinaire et coassociée du lieu.



Madame la sous-préfète, Yosr Kbairi, a longuement discuté de la gestion vie privée et vie professionnelle avec les vétérinaires du cabinet Diderot.



De gauche à droite, Sonia Inghels, Anna Hoareau, Océanne Brossut précisent à Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Château-Chinon que le concours de vétérinaire ne peut se passer que deux fois dans une vie : *« si on rate deux fois, jamais on ne pourra être vétérinaire »*.

Le 8 mars, afin de célébrer la journée internationale des droits des femmes, Yosr Kbairi, sous préfète de l'arrondissement de Château-Chinon a visité le cabinet vétérinaire situé rue Diderot afin de s'entretenir avec Sonia Inghels, vétérinaire et coassociée du cabinet avec Frédéric Campion. La sous-préfète précise : *« Il est nécessaire de mettre en lumière une femme au parcours d'excellence, avec des études scientifiques et techniques. Le but étant de promouvoir ces filières auprès des jeunes filles via des personnalités fortes afin qu'elles s'identifient à ces personnes et puissent envisager leur orientation vers ces métiers »* avant d'ajouter : *« si le Salon de l'agriculture met à l'honneur les éleveurs et éleveuses, il faut aussi valoriser l'écosystème gravitant autour »*.

Je t'aime moi non plus

Pour elle, être vétérinaire ne se résume pas aux soins apportés aux animaux : *« ils/elles sont également chefs d'entreprise, ce que l'on peut parfois oublier »*. Durant les échanges avec Sonia Inghels, cette dernière ajoute : *« nous sommes aussi manager, psychologue, comptable, secrétaire, femme de ménage, etc. ; tout cela s'apprend sur le terrain »*. Ainsi, la complexité de la profession, a été évoquée par Sonia Inghels, Anna Hoareau, salariée du cabinet et Océanne Brossut, salariée remplaçante du cabinet : *« Il faut gérer les urgences, les gardes de nuit (car nous avons une obligation de continuité de soins), la responsabilité que notre métier impose (notamment pour les euthanasies), la fatigue (psychologique et physique), la vie personnelle, etc. Tout ceci mis bout à bout rend notre quotidien compliqué et parfois lourd à porter »*. Cela étant, toutes s'accordent : *« Sans un amour démesuré pour notre métier, nous ferions autre chose »*.

Difficultés

Outre cela, être une femme vétérinaire dans un milieu rural a été abordé. Sonia Inghels, Anna Hoareau et Océanne Brossut insistent : *« nous ne rencontrons pas de difficultés à ce niveau. La seule différence notable par rapport à certains collègues masculins est que nous prenons moins de risques. Malgré tout, un incident peut être un coup de malchance »*. Sonia Inghels précise : *« mon associé est en convalescence suite à un accident de travail, cela arrive, mais force est de constater que trouver une personne en remplacement est quasi impossible, par faute de services proposés dans le territoire (médecins, restaurants, cinémas, etc.) mais aussi car la médecine vétérinaire rurale n'attire pas »*. Elle poursuit : *« Les seuls vétérinaires travaillant en rural sont soit des gens issus des campagnes, soit des passionnés. Dans les deux cas, ils se font rares »*.

À changer ?

Pour pallier cette situation, différents leviers sont à mettre en place selon Sonia, Anna et Océanne : *« il faudrait investir dans l'attractivité du territoire pour proposer des activités ludiques mais aussi des services de base (dentistes, médecins généralistes, maternité, etc.). En parallèle, il serait intéressant de revoir l'accessibilité au diplôme de vétérinaire. En effet, il y a une prolifération des écoles privées, et un engouement de plus en plus prononcé pour les filières passerelles (BTS notamment) considérées comme plus simples que les prépas et surtout offrant, à l'issue un diplôme. Or, tout ce système privilégie les meilleurs scolairement ou les plus avantagés financièrement »*. Sonia Inghels rappelle : *« mauvaise élève, le BTS était pour moi la seule solution pour prétendre à ce métier. Aujourd'hui, mon parcours serait impossible »*. Même si le système a des failles, pour Sonia Inghels certains éléments sont indispensables pour devenir vétérinaire : *« il faut avoir du caractère, accepter ses émotions et apprendre à dire stop. Plus on est empathique, plus on sera doué, mais cette empathie peut rendre ce métier dur. De ce fait, il faut savoir s'arrêter pour prendre soin de soi afin de mieux aider les autres, et leurs animaux »*. Elle conclut : *« nous sommes vétérinaires, mais humains avant tout ; il ne faut pas l'oublier »*.

Chloé Monget

// SANTÉ ANIMALE

58 Des éleveurs initiés à l'utilisation des plantes

Les 1 et 2 février le Gaec de la Ferme des Desrues, à Dornes, accueillait une formation sur l'utilisation des plantes en élevage, organisée par Bio Bourgogne. Ainsi, avec l'intervention d'un vétérinaire rural et chercheur au FIBL, 8 éleveurs du sud-nivernais se sont initiés à l'utilisation des plantes pour le bien-être du troupeau, et de l'éleveur, tout en respectant la réglementation. *« Tout commence par les bases théoriques, les conditions d'élevage des animaux et, évidemment, le cadre réglementaire de l'utilisation de plantes et d'extrait de plante pour des animaux »*, insiste Nicolas Damien, conseiller Bio Bourgogne. *« Ensuite, viennent la pratique et la préparation de plusieurs solutions prêtes-à-l'emploi dès la fin de la formation : sirop fortifiant pour le nouveau-né, gel pour les interventions autour de la mise-bas, spray pour laver les plaies… »*. Et de poursuivre : *« ici, pas de produits miracle, que des préparations testées et approuvées par les éleveurs avec des effets et des limites (par exemple, pas de solution adaptée à la lutte contre les parasites digestifs). Oui, certaines plantes peuvent présenter des propriétés intéressantes pour favoriser les processus physiologiques de lutte contre ces parasites, mais dans ce cas, les meilleurs moyens de lutte sont les pratiques d'élevage et de pâturage, et la bonne alimentation minérale des animaux »*. Enfin, les agriculteurs se sont promis de faire un retour collectif sur l'utilisation des solutions fabriquées.

Bio Bourgogne



Bio Bourgogne

La formation s'est déroulée au Gaec de la Ferme des Desrues (Dornes).

// ANIMAUX DE BOUCHERIE

21 La Fête du bœuf revient

Le pôle de Créancey accueille une nouvelle édition de la Fête du bœuf, samedi 22 avril.

Une majorité d'éleveurs ont sans doute déjà reçu et renvoyé leurs bulletins d'inscriptions. Si rien n'est encore arrivé dans leurs boîtes aux lettres, les engraisseurs désirant participer à la Fête du bœuf de Créancey sont invités à contacter sans plus attendre la Chambre d'agriculture (03 80 90 68 80, lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr). Jean-Louis Brazey, président de l'association pour la promotion des animaux de boucherie de haute qualité, rappelle que la date limite des inscriptions est théoriquement ce vendredi 24 mars. Il y a donc urgence pour se manifester ! L'éleveur de Saint-Sernin-du-Plain espère une nouvelle édition de bonne facture, la réussite de celle-ci sera forcément liée à la présence d'un certain nombre d'exposants bovins, ovins et bien sûr d'acheteurs. Programme de la journée, de 8 heures à 10 heures : opération des jurys, classement des animaux, 10 heures : ouverture au public, ventes, 13 heures : repas avec viande charolaise locale, 15 h 30 : remise des prix.

AG



// CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE L'YONNE ET PARIS

Une rencontre entre les producteurs et les acheteurs a eu lieu à Paris

Le 17 février dernier, des producteurs Icaunais sont allés à Paris dans le but de rencontrer des gestionnaires de la restauration collective (notamment de cantine scolaire), dans le cadre de la convention de coopération entre la Ville de Paris et le PETR du nord de l'Yonne. Avec l'objectif pour les producteurs de connaître les besoins des cantines parisiennes afin de leur faire des propositions correspondantes à leurs demandes.

Pour comprendre le but de cette rencontre du 17 février entre des producteurs icaunais et des gestionnaires de la restauration collective parisienne, il faut remonter pratiquement deux ans en arrière. En juin 2021 exactement, lorsque le PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) du nord de l'Yonne formalise un partenariat avec la Ville de Paris, portant sur une convention de réciprocité sur plusieurs axes de coopération : la ressource en eau (notamment les captages du nord de l'Yonne qui alimentent la Ville de Paris à travers les Eaux de Paris), l'alimentation et la résilience alimentaire, et l'attractivité touristique. Un projet qui s'est concrétisé encore davantage, le 24 juin 2022, avec la signature de la convention de coopération entre la Ville de Paris et ce PETR du nord de l'Yonne.

Si, comme précédemment cité, le projet porte sur trois grands volets, c'est sur l'alimentation que se sont concentrés en priorité les élus et représentants icaunais et parisiens. « *Pour cela, on entretient des échanges réguliers avec la Ville de Paris et le Grand Paris, pour travailler à l'atteinte de nos objectifs. L'enjeu, c'est de structurer une offre locale, ici dans l'Yonne, pour répondre à la fois aux besoins des habitants du nord de l'Yonne, mais également aux attentes des acheteurs publics que sont la Ville de Paris et le Grand Paris, notamment à travers les écoles* », explique Nicolas Soret, maire de Joigny, à l'initiative du projet.



Chambre d'agriculture de l'Yonne

Producteurs et gestionnaires de restauration collective se sont rencontrés sous forme de speed dating.

Un speed dating organisé

Ce qui a donc donné lieu à cette rencontre du 17 février, nommée « les rendez-vous de la restauration collective ». « *On a pu rencontrer 21 gestionnaires d'unité de restauration collective, soit autant de potentiels acheteurs. Cela a permis de faire une sorte de speed dating entre les acheteurs et les producteurs* », poursuit Nicolas Soret. Les premiers ont peu énoncer leurs critères et leurs attentes, les seconds leurs capacités de production.

Au niveau des producteurs, c'est à travers la Chambre d'agriculture de l'Yonne que le lien se fait. « *Le 17 février, les producteurs sont allés à Paris avec un catalogue de leurs produits qu'ils ont présentés aux gestionnaires de la restauration collective* », raconte Nadine Darlot, vice-présidente de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, en charge du dossier. Étaient présents Les Moulins Dumée à travers leur client Touflet (qui transforme la farine label rouge en produits finis comme du pain), la fromagerie Lincet (fromages au lait de vache labellisés), Sicarev à travers Tradival Convivial (bœuf), la Cocebi à travers Fermesbio (union dont fait partie la Cocebi / céréales bios), les Terres du Pays d'Othe (lentilles bios), les fermes du Ravillon (graines, huiles et farine bios), la ferme Ultéria (fromages de chèvre bios) et la ferme du Chaudron (porc bio).

Pour rappel, la Ville de Paris demande à ce que l'approvisionnement coche plusieurs cases : que minimum 75 % de l'alimentation soit issue de l'agriculture biologique, que 50 % des denrées soient issues de filières situées à moins de 250 km, et que les produits soient en label. « *Nous, à la Chambre d'agriculture, on a rappelé à la Ville de Paris et aux gestionnaires de la restauration collective que, pour qu'il y ait un engagement des agriculteurs dans une démarche bio ou label, il fallait qu'il y ait un engagement sur du moyen voire long terme, avec un prix rémunérateur* », pointe Nadine Darlot. En outre, que les producteurs soient certains de s'engager dans un partenariat qui servent les intérêts de chacun.

« Valoriser les produits icaunais »

Quant aux producteurs ? Si l'occasion est claire que cela peut étendre leur rayonnement d'activité, c'est aussi et surtout une opportunité pour « valoriser les produits icaunais », assure Olivier Ferrière, commercial pour la restauration hors domicile à Tradival Convivial (coopérative Sicarev). « *Cela mettra en valeur nos éleveurs et fera rayonner l'élevage du département (en ce qui concerne Sicarev). Ce type de projet montre l'envie de repositionner les produits locaux au cœur du fonctionnement des collectivités régionales* », se réjouit-il.

Une association en cours de création

Afin de faciliter le travail futur, une association sera prochainement créée, « *pour accompagner la structuration des filières durables, locales, prioritairement à destination de la restauration collective* », reprend Nicolas Soret. Celle-ci portera le nom d'Agri Paris Seine et comptera sept membres fondateurs : la Ville de Paris, la métropole du Grand Paris, les Eaux de Paris, Le Havre Seine métropole, la métropole de Rouen, le département de la Seine-Saint-Denis et le PETR du nord de l'Yonne. Les statuts seront adoptés en juin prochain lors d'un comité syndical. Désormais, il reste aux producteurs et aux acheteurs à se mettre d'accord sur les volumes et les prix. En attendant, le maire de Joigny se montre satisfait des étapes franchies. « *Ce projet, c'est la reconnaissance de la qualité de nos produits. La mairie de Paris a un cahier des charges assez strict sur ce qu'ils veulent pour les cantines des écoles. Cela montre donc que dans l'Yonne, on est capable de produire des produits de qualité qui répondent à leurs attentes* ». Mais ça, personne n'en doutait.

Christopher Levé

// CHASSE

Les prélèvements de la saison

La Fédération des chasseurs de Côte-d'Or a présenté son bilan cynégétique et évoqué les perspectives de dégâts de gibier lors de ses réunions de secteurs.

La saison de chasse tire à sa fin. En gros gibier, seul le sanglier peut encore être prélevé et ce, jusqu'au 31 mars. Lors de ses réunions de secteurs, la Fédération départementale des chasseurs a donc présenté un bilan cynégétique quasi exhaustif. Exactement 16 262 sangliers étaient prélevés à la date du 2 mars : ce nombre est en diminution de 5 % par rapport à l'an passé (-810 prélèvements).

Pour mémoire, les saisons 2020-2021 et 2021-2022 s'étaient respectivement terminées sur des « *scores* » de 16 005 et 17 072. Le nombre de chevreuils, lui, est quasi stable avec 11 775 prélèvements (-113 animaux, soit -1 % par rapport à 2021-2022). Les grands cervidés sont quant à eux en assez nette augmentation avec un total de 1 220 animaux prélevés (+9 %, soit +98 cerfs en un an).

Moins de dégâts ?

Les dégâts de gibiers ont également été abordés lors de ces réunions. Le dernier exercice, clôturé le 30 juin 2022, fait état de 1 800 dossiers indemnisés (+72 % par rapport à 2020-2021). Le nombre de quintaux indemnisés bondit lui aussi (117 280, soit une augmentation de 87,7 % en un an).

Les montants indemnisés atteignent le montant inédit de 2 656 954 euros, avec une hausse de 157 % par rapport à la précédente campagne. Des populations de gibier importantes, une faible fructification forestière et le contexte géopolitique avec la guerre en Ukraine expliquent ces fortes hausses. Des améliorations sont envisagées pour l'année en cours : un point intermédiaire a d'ailleurs été dressé à la date du 17 février. Le nombre de dossiers « *ouverts* » était en diminution de plus de moitié (-51 % avec 702 dossiers, contre 1 435 à la même date l'an passé). Les montants demandés étaient aussi en net recul (1 008 298 euros contre 2 322 349, -57 %), tout comme : les volumes demandés (39 954 quintaux contre 126 228, -68 %), les surfaces demandées en perte de récolte (809 ha contre 1 987 ha, -59 %) et les surfaces demandées en remise en état (362 ha contre 852 ha, -57 %).

AG



Le tableau de chasse sangliers fait état de 16 262 prélèvements à la date du 2 mars.

// PRODUCTION PORCINE

21 Dans le cochon, tout est bon

Emmanuel Thiery, éleveur à Agencourt, dresse une conjoncture très favorable à l'instant T.

L'année 2022 est déjà très loin pour les éleveurs porcins et tant mieux pour eux. *« Nous avons passé la quasi-intégralité du temps à perdre de l'argent. Le décalage entre les coûts de production qui avaient bondi et les prix d'achat qui stagnaient était devenu beaucoup trop important »*, retrace Emmanuel Thiery, éleveur près de Nuits-Saint-Georges. Ces coûts de production, passés l'an dernier d'1,40 à plus de 2 euros/kg de carcasse à cause de la guerre en Ukraine, n'étaient plus du tout couverts : *« le prix du cadran est longtemps resté à 1,40 euros/kg, rien ne bougeait… La majorité des éleveurs perdaient plus de 50 euros par cochon de 100 kg ! »*, illustre le président de l'interprofession porcine de Bourgogne. Le prix du porc est heureusement remonté vers la fin d'année : *« il a atteint la barre des 2 euros/kg, mais à ce moment là, cela ne faisait que couvrir les coûts de production. Nous ne gagnions pas d'argent pour autant et surtout, nous ne pouvions pas rattraper le déficit des derniers mois »*, tempère Emmanuel Thiery.



Le président de l'interprofession porcine de Bourgogne évoque des prix de vente inédits, à 2,37 euros/kg.

Revirement de situation

Depuis le début de l'année 2023, les coûts de production, étroitement liés aux cours des céréales, ont commencé de chuter et les prix d'achat, eux, ont poursuivi leur ascension : *« nous arrivons aujourd'hui à un prix de base à 2,37 euros/kg de carcasse. C'est du jamais vu pour les éleveurs. Il faut remonter vers la fin des années 1980 pour voir des prix de vente similaires. Il faudrait vérifier, mais je pense que nous étions entre 12 et 12,50 francs/kg en 1988. Les prix actuels sont forcément intéressants et rémunérateurs, sachant que les coûts de production sont descendus entre 1,60 et 1,80/kg »*. Emmanuel Thiery dresse donc une analyse conjoncturelle très positive. Sa vision structurelle est totalement différente : *« nous assistons à une forte décapitalisation des bêtes au niveau européen. Oui, nous avons de moins en moins de porcs. C'est aussi pour cela que les prix ont augmenté… Beaucoup d'éleveurs n'ont pas supporté le fameux décalage entre les coûts de production et les prix d'achat. Beaucoup ont arrêté l'élevage porcin, sachant que les dernières années étaient déjà très difficiles avec les mises aux normes et la nécessité d'investir régulièrement. Cette décapitalisation inquiète les outils d'abattage et de transformation qui doivent travailler avec un minimum de volumes pour fonctionner et assurer leurs amortissements. C'est la raison pour laquelle ils n'hésitent pas à mettre le prix pour assurer leurs approvisionnements »*.

Que voulons-nous ?

L'homme de 55 ans, qui élève une quarantaine de truies à Agencourt, regrette les nombreux problèmes rencontrés par les éleveurs désirant créer, agrandir ou moderniser une porcherie : *« les projets sont systématiquement attaqués et finissent souvent au tribunal, c'est vraiment dommage. Tout le monde se dit pourtant favorable à un retour de la production locale, mais toutes ces belles paroles ne sont jamais suivies par des actes. Il y aurait tout pour faire sur nos territoires… Parler d'élevages hors-sol n'est pas le meilleur qualificatif selon moi pour décrire nos systèmes de production. Au contraire, nos exploitations sont très liées au sol ! L'élevage porcin évolue en parfaites harmonie et autonomie avec le territoire, les synergies sont nombreuses entre les céréales qui sont transformées pour nourrir les animaux. De l'autre côté, les effluents sont ensuite revalorisés sur certaines cultures »*.

AG

// ENVIRONNEMENT

89 Les règles en matière d'entretien des haies

Pour protéger les oiseaux, les BCAE permettant aux agriculteurs de bénéficier d'aides PAC leurs imposent le maintien des haies et interdisent de les tailler ou de les couper entre le 16 mars et le 15 août.

Alors que le printemps rime avec le début de la nidification pour une multitude d'oiseaux, de nombreuses espèces utilisent les haies pendant cette période. « *Elles constituent un élément indispensable à leur cycle biologique et leur maintien joue un rôle dans la pérennité de l'avifaune* », indique la préfecture de l'Yonne dans un communiqué.

Ainsi, toute intervention sur les haies pendant la période de nidification est susceptible de porter préjudice directement ou indirectement aux populations d'oiseaux.

Pour les protéger, les BCAE (bonnes conditions agricoles et environnementales) permettant aux agriculteurs de bénéficier des aides de la PAC imposent aux agriculteurs le maintien des haies et interdisent de les tailler ou de les couper du 16 mars au 15 août.

Pour info, actuellement, « *32 % des espèces d'oiseaux nicheurs sont menacées d'extinction selon l'UICN (union internationale pour la conservation de la nature). La situation ne cesse de s'aggraver puisque lors de la précédente évaluation de l'état des populations, en 2008, 25 % des espèces d'oiseaux nicheurs étaient menacées d'extinction* », précise la préfecture.

À noter qu'outre les oiseaux, d'autres espèces protégées utilisent les haies comme habitats, à l'image des chauves-souris, des amphibiens ou des insectes protégés.

C. L. d'après communiqué



Freepik

Les haies constituent un habitat pour de nombreuses espèces protégées.



// JA

Le renouvellement des générations plus que jamais au cœur des préoccupations

L'assemblée générale des Jeunes agriculteurs de l'Yonne a eu lieu le mardi 14 mars. D'abord avec une visite du site de Soreal à Joigny. Puis avec un temps d'échange dans les locaux de la MFR de Villevallier, où le président Charles Baracco a souligné que le renouvellement des générations devait être au cœur des préoccupations du syndicat.



L'assemblée générale des JA 89 a débuté par une visite de Soreal, à Joigny.



Charles Baracco, président des JA 89.

C'est en deux temps que l'assemblée générale des Jeunes agriculteurs de l'Yonne a eu lieu, le mardi 14 mars. Cela a commencé à Joigny, par une visite du site de Soreal. Une visite qui a permis de *« faire le lien entre le monde du végétal et le monde animal »*, comme l'a souligné Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne, présent lors de l'assemblée générale des JA 89.

Une visite suivie d'un temps d'échange dans les locaux de la MFR de Villevallier. À cette occasion, Charles Baracco, président des Jeunes agriculteurs de l'Yonne, a rappelé que *« le renouvellement des générations à travers l'installation doit être au cœur de notre préoccupation »*. Un point partagé par Damien Brayotel. *« C'est un enjeu considérable car la moitié des agriculteurs partira en retraite dans les 10 à 15 ans qui viennent »*.

« Retrouver une souveraineté alimentaire »

Lors des échanges, le président de la FDSEA de l'Yonne a pointé d'autres enjeux auxquels les agriculteurs sont confrontés. *« On est confronté au regard de la société, à des réglementations qui nous dépassent et nous agacent assez fréquemment. Malgré tout, demain, il faudra que l'on continue de nourrir les gens, notamment les jeunes, face à un changement climatique qui est bien présent »*, indique-t-il.

Un fait peut-être encore plus visible au niveau de l'élevage. *« On aura toujours besoin de céréales et de viande. Malgré tous les discours anti-viande que l'on peut entendre, la consommation de viande en 2022 n'a pas baissé, elle a même légèrement augmenté »*.

Cependant, le monde agricole doit faire face à un problème qui n'en finit plus de s'accroître : *« la concurrence de plus en plus forte avec des produits d'importation qui ne respectent pas les mêmes normes que nous, qui n'ont pas les mêmes coûts de production que nous. L'enjeu est de retrouver une souveraineté alimentaire en France et en Europe, que ce soit en bio ou en conventionnel. Car on est concurrencé sur tous nos modes de production »*, assure Damien Brayotel.

Les échanges se sont poursuivis avec deux interventions de jeunes agriculteurs : Thomas Lemée, secrétaire général des JA BFC et éleveur bovin viande dans la Nièvre, et Joffrey Beaudot, administrateur JA national et éleveur bovin viande en Saône-et-Loire, venus tous deux parler de l'importance de l'engagement au niveau national, régional, mais aussi et surtout au niveau local.

Enfin, Charles Baracco a félicité les JA du canton de Toucy pour *« l'organisation millimétrée, en 2022, de la fête de l'agriculture, ce qui a permis de représenter l'agriculture de la plus belle des façons »*. Cette année, ce sera au tour du canton de l'Avallonnais d'organiser l'événement. Celui-ci aura lieu les 12 et 13 août à Sainte-Colombe.

Christopher Levé

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

Le programme du *« Printemps à la ferme »*

Entre le 25 mars et le 18 juin, des exploitations du réseau Bienvenue à la ferme ouvrent leurs portes dans le cadre de l'événement le *« Printemps à la ferme »*.

Afin de promouvoir le terroir icaunais et permettre aux gens de rencontrer les agriculteurs du département, la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à travers son réseau Bienvenue à la ferme, reconduit l'événement le *« Printemps à la ferme »*.

Sept producteurs ouvrent leurs portes à tour de rôle pour promouvoir une diversité de produits que l'on trouve dans l'Yonne. Découvrez les exploitations qui ouvrent leurs portes :

1 – Les délices du Metz.

Le samedi 25 mars, de 10 h 30 à 17 h 30, à Domats (Le Metz), chez Didier, Victor et Bérénice Soccard. Sur place : l'exploitation de vaches laitières, production de fromages, l'inauguration de l'atelier, des visites de la ferme, des rencontres et des dégustations.

2 – L'Earl la Maiterie.

Le vendredi 31 mars, de 16 heures à 20 heures, à Villiers-sur-Tholon (6, rue des Valots), chez Ghislaine, Christian et Joël Boname. Sur place : exploitation productrice de volailles, ainsi qu'un marché de producteurs les derniers vendredis de chaque mois de mars à octobre.

3 – Rabuat et fils.

Le samedi 1er et le dimanche 2 avril (journées complètes), à Méré (2, rue Fontaine), chez Jérôme Rabuat. Sur place : exploitation productrice de canards et ses produits transformés, ainsi qu'un marché de producteurs.



Christine Busson ouvre ses portes le samedi 17 juin.



Jérôme Rabuat accueillera le public le samedi 1er et le dimanche 2 avril.

4 – Les jardins des Thorains.

Le samedi 15 avril, de 10 heures à 18 heures, à Lavau (Les Thorains), chez Aurélie et François Bientz. Sur place : exploitation maraîchère ainsi qu'un marché de producteurs.

5 – Le Gaec du Val d'Auré.

Le dimanche 4 juin, de 10 h 30 à 17 h 30, à Bouilly (29 route de Ligny), chez Christine et Christophe Fernandez. Sur place : exploitation de vaches laitières, production de fromages.

6 – Le domaine La Charloise.

Le samedi 10 et le dimanche 11 juin, de 10 h 30 à 17 h 30, à Bœurs-en-Othe (2, rue des Brossiers – Le Champion), chez Florence, Philippe et Vivien Charlois. Sur place : production de pommes, de cidre, de jus de pomme, de ratafia, ainsi qu'un marché de producteurs.

7 – La ferme aux abeilles.

Le samedi 17 juin, de 15 heures à 19 heures, à Fouchères (1, Le Puits de Fer), chez Christine Busson. Sur place : production de miels et produits à base de miel, ainsi qu'un marché de producteurs tous les troisièmes samedis de chaque mois de juin à septembre.

Christopher Levé

Retrouver le programme en détails sur le site www.printempsalaferme.com. Plus d'informations auprès de Déborah Colard, conseillère à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 06 08 91 02 87.

// LAIT

Le CIL BFC-Est aborde le chantier du renouvellement des générations

Le Centre interprofessionnel laitier Bourgogne-Franche-Comté-Est s'est réuni en assemblée générale à Dijon. L'organisme a mis en place de nouvelles règles de fonctionnement liées à l'élargissement récent de son périmètre, passé d'une à trois régions. Il s'attache à faire émerger des solutions pour assurer l'avenir de la filière.



Représentant trois régions (Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est à l'exception des Ardennes, et Île-de-France) le Centre interprofessionnel laitier (CIL BFC-Est) était réuni en assemblée générale, le 14 mars dans les locaux de l'Institut Agro, à Dijon. Présidé par Sophie Bougel, l'organisme réunit trois collèges : des agriculteurs-producteurs, des transformateurs industriels privés et des coopératives. Sa configuration actuelle réunissant trois régions est récente : l'évolution de son périmètre, auparavant circonscrit au Grand-Est, ne remonte qu'à deux ans et l'organisme est encore dans une période de structuration liée à cet élargissement géographique, mais il progresse vite sur cette voie. *« Nous faisons naître des synergies,* souligne la présidente, *et cette assemblée générale nous a permis de découvrir plusieurs actions. Le but c'est de s'inspirer des idées qui peuvent se concrétiser ici ou là et de faire émerger des actions utiles sur notre périmètre. C'est indispensable pour faire tenir le collectif que nous représentons ».*

Travailler sur l'attractivité du métier

La principale préoccupation du moment, c'est le renouvellement des générations, lié à l'attractivité des métiers, que ce soit en élevage laitier ou en transformation industrielle. Constat est fait d'une pyramide des âges, particulièrement en élevage, qui n'est pas favorable. *« Pour l'instant, on pressent un ralentissement de la production laitière,* reconnaît Sophie Bougel, *mais, si rien n'est fait, la situation pourrait être plus grave dans cinq ans. Agir sur l'attractivité du métier d'éleveur est incontournable, nous avons un gros chantier à mener sur cette question. Cela passera par de la mobilisation à plusieurs niveaux (pouvoirs publics, collectivités, enseignement…) mais aussi par de la communication pour lutter contre ceux qui abîment l'image du métier et fragilisent les éleveurs ».* L'élevage laitier se caractérise par des charges de travail importantes qui influent sur l'attractivité des métiers qui s'y rattachent et, par extension, sur le nécessaire renouvellement des générations, qui conditionne l'avenir de la filière. L'assemblée générale aura permis de comprendre que l'interprofession prend la question très au sérieux. Elle fut aussi l'occasion de mettre en avant un exemple de partenariat concret favorisant le recours au service de remplacement en filière Epoisses afin d'améliorer la qualité de vie des éleveurs. Dans la même logique, les participants ont pris connaissance d'une charte à l'installation mise en place en Région Auvergne-Rhône-Alpes et qui prévoit des aides financières pour le recours aux services de remplacement, pour un accompagnement en termes de ressources humaines et pour du conseil sur la qualité du lait.

Projet lait bas carbone

Autre sujet majeur pour l'interprofession : l'adaptation des systèmes laitiers au changement climatique et l'attention portée à l'empreinte environnementale des élevages. Dans ce cadre le CIL porte le projet lait bas carbone Grand-Est au sein duquel plus de 300 éleveurs sont accompagnés, avec l'outil Cap'2er qui permet d'évaluer les performances environnementales de son exploitation, si situer par rapport à des références et progresser. Sur la période 2013-2021, en moyenne, cette ferme laitière bas carbone de BFC a stocké 1,2 tonne de CO_2/ha de SAU et a entretenu 1,9 ha de biodiversité/ha de SAU. Elle a émis 5,4 tonnes de Gaz à effet de serre. Au-delà de ces constats, le CIL a aussi mis en évidence des leviers possibles pour réduire l'empreinte carbone.

Berty Robert

La filière BFC en chiffres

La valorisation en fromages de la collecte en BFC représentait 64,9 % du total en 2010 et 68,5 % en 2019.
- **La collecte de lait en BFC a progressé de 0,7 % en 2022. C'est la seule région où cette collecte est en hausse, avec Grand Est et Pays de la Loire.**
- **Au 1er janvier 2023, BFC comptait 257 200 vaches laitières (7e région française, en baisse de 1,7 % par rapport à 2022)**
- **En 2022, en BFC, on a dénombré 25 600 vêlages de races laitières, en baisse de 2,3 % par rapport à 2021.**



// OSTÉOPATHIE ANIMALIÈRE

Une nouvelle habitude

Le Gaec des Granges de Vesvres fait régulièrement appel à une ostéopathe pour la santé de ses bovins, ovins et équidés.

À Vesvres, l'ostéopathie animale était presque *« inconnue au bataillon »* il y a guère plus d'un an. *« Nous ne connaissions pas grand-chose dans ce domaine, pour ne pas dire rien du tout, avant que Céline nous rende visite au cours de l'hiver 2021-2022 »*, retracent Luc, Clément et Colette Dupaquier. C'est par un concours de circonstances que la nouvelle professionnelle basée à Pouilly-en-Auxois est intervenue sur l'exploitation familiale. *« Il me fallait plusieurs illustrations pour le lancement de mon activité et la création de mon site internet, j'en ai profité pour manipuler plusieurs animaux ici »*, retrace Céline Malonga, alors jeune diplômée après cinq années d'études dans le sud de la France.

Ah oui, d'accord !

Des séances sur deux animaux mal en point, un taureau charolais de 18 mois et une brebis prête à agneler, ont rapidement *« bluffé »* les éleveurs. Luc Dupaquier, le chef d'exploitation, revient sur ces deux interventions : *« le taureau, pour commencer, présentait des problèmes à la saillie depuis un petit moment déjà. Les vétérinaires avaient diagnostiqué un dysfonctionnement à la verge, une opération semblait inévitable… La brebis, elle, n'était pas en forme et ne mangeait plus depuis trois jours, nous ne savions pas ce qu'elle avait. Céline a manipulé ces deux animaux avec ses mains et tout est rentré dans l'ordre… Le taureau a sailli sept vaches dans la foulée et a même été prélevé dans les semaines qui ont suivi… La brebis remangeait normalement et avait repris des forces dès le lendemain. Elle a donné naissance à un agneau sans difficulté et sans aucun problème »*. À partir de là, les trois éleveurs se sont dit que l'ostéopathie animalière « valait sans doute le coup » !

Des venues régulières

Céline Malonga est désormais régulièrement contactée par le Gaec des Granges de Vesvres : *« nous la contactons pour trois type d'interventions : les urgences, bien sûr, avec par exemple des veaux dérotulés, mais aussi pour du préventif avant la mise à la reproduction. Le troisième motif concerne la préparation de nos animaux pour des concours »*. Luc, Clément et Colette Dupaquier sont persuadés que l'ostéopathie permet de limiter les pertes d'animaux : *« avant d'engager de plus gros frais sur un animal, c'est devenu une habitude pour nous : nous sollicitons systématiquement Céline. Cela nous réussi grandement jusqu'à présent. Nous nous y retrouvons sur le plan économique, avec un coût de 60 euros par bête. Nous avons beaucoup moins recours à des anti-inflammatoires ou autres traitements qui, bien souvent, ne font que masquer un problème de santé qui revient rapidement par la suite… »*.

« Tout se tente »

Céline Malonga, de plus en plus sollicitée dans les fermes du secteur, travaille à chaque fois *« sans la moindre force »* sur les tissus, sur les différentes couches d'organes et même sur les systèmes digestif et nerveux : *« je prends bien sûr en compte les symptômes décrits par l'éleveur, mais un « check-up global » est réalisé à chaque fois pour ne pas passer à côté d'un problème non identifié. L'ostéopathie consiste à redonner du mouvement là où il n'y en a plus. Tout se tente ! Même si nous avons parfois de très belles surprises, les miracles n'existent malheureusement pas. Les interventions d'autres professionnels comme le vétérinaire ou le pareur restent parfois nécessaires »*.

AG



Céline Malonga et Clément Dupaquier, la semaine dernière près de Vitteaux.

Contact : 07 50 96 61 60.

// ÉLEVAGE BOVIN

Son cheptel revit grâce à la géobiologie

Un éleveur charolais du canton d'Arnay-le-Duc a réglé bon nombre de problèmes grâce aux services de deux géobiologues. Récit.

La géobiologie, bien souvent, on y croit ou on n'y croit pas. Frédéric Porcheret, éleveur à Champignolles, ne fait plus partie des personnes à convaincre après une expérience très bénéfique au sein de son cheptel. Cette discipline, qui se définit comme l'*« étude de l'influence du lieu sur le règne vivant »*, a réglé bon nombre de ses problèmes survenus dans son bâtiment métallique. *« Je revis et mes animaux aussi ! »*, confie l'éleveur de 45 ans, qui retrace ici ses mésaventures. *« Les maux sont apparus au cours de l'année 2016, tous venaient de la case centrale. Les 24 charolaises qui y siégeaient maigrissaient, contrairement aux autres, alors que les rations étaient les mêmes pour tous les animaux. Il y avait souvent des complications lors des vêlages, notamment des infections après des césariennes, toujours à ce même endroit du bâtiment… Les problèmes respiratoires étaient nombreux, les anti-inflammatoires n'avaient aucun effet. Les veaux ne se couchaient pas au milieu de la case : ils allaient plutôt contre le mur, comme s'ils voulaient sortir du bâtiment… Bref, rien n'allait comme il faut et je ne trouvais pas de solutions »*. Frédéric Porcheret va perdre jusqu'à six veaux et même quatre vaches. *« Pire encore, les problèmes, notamment respiratoires, se propageaient dans les autres cases, les pertes de l'année allaient atteindre 15 veaux et 5 vaches… Les frais vétérinaires ont plus que triplé en atteignant 19 000 euros cette année-là. Il y avait de quoi devenir fou, je ne pouvais pas continuer comme ça, sinon, je fermais la boutique… De voir les animaux ainsi était invivable »*.

Un contact salvateur

Un repas de famille, contre toute attente, allait changer beaucoup de choses pour le Côte-d'orien : *« face à mon désarroi, mon beau-frère, qui est passionné d'élevage et qui travaille dans la métallurgie, m'a parlé de géobiologie. Il m'a donné les coordonnées d'un éleveur qui rencontrait les mêmes problèmes que moi. Je l'ai aussitôt appelé, tout comme le géobiologue qui était intervenu chez lui. Avant même de se déplacer chez moi, ce dernier m'a demandé de lui envoyer une planche cadastrale, en lien avec mon bâtiment. Quand il m'a recontacté, il m'a dit d'emblée que quelque chose n'allait pas au centre de ma stabulation ! Je ne lui avais pourtant pas parlé de cette fameuse case centrale. Selon lui, des courants telluriques et trois failles se croisaient à cet endroit, des ondes néfastes se propageaient… Heureusement, il y avait apparemment des solutions »*. Le géobiologue s'est déplacé à Champignolles et a fait installer trois rochers d'1,5 tonne chacun à des endroits stratégiques. *« Des fils de cuivre ont été disposés dans le même temps, avec leurs extrémités enterrées à 80 cm de profondeur »*, indique Frédéric Porcheret.

Changement radical

L'hiver qui a suivi n'a *« rien eu à voir »* avec le précédent, au plus grand soulagement de l'éleveur de 85 vaches charolaises : *« les différences étaient énormes… Les veaux jouaient dans la paille et se couchaient au centre de la case, ce qui n'était pratiquement jamais arrivé. Le comportement général des animaux était redevenu normal. Le changement a été radical, avec beaucoup moins d'interventions vétérinaires. Même moi je me sentais beaucoup mieux. Je n'avais plus le poids du bâtiment sur mon dos, cette sensation très désagréable que j'avais depuis un petit moment »*. Quelques mois plus tard, une visite d'un marchand de minéraux allait être l'occasion d'aller *« encore plus loin »* dans la démarche : *« ce professionnel était sensibilisé à la géobiologie, je l'ai appris à tout hasard lors d'une discussion. Celui-ci a détecté la persistance de courants telluriques dans le bâtiment. J'avais tellement peur que mes problèmes reviennent que j'ai décidé de contacter un nouveau géobiologue, davantage spécialisé. Celui-ci m'a informé qu'un transformateur installé à 4 km du site était responsable de ces courants… J'avais du mal à y croire, compte tenu de la distance, mais les étangs de Lacanche assuraient visiblement la conduction… »*. Deux tuyaux de cuivre longs de 10 cm ont été installés près de ce transformateur. De nouveaux effets bénéfiques ont été immédiatement constatés dans le bâtiment de Champignolles...

Retour à la normale

Frédéric Porcheret, riche de cette expérience, invite ses homologues éleveurs à faire réaliser un diagnostic de géobiologie au moindre doute : *« cela peut vraiment valoir le coup… Dans mon cas, vous l'aurez compris, je ne regrette pas du tout ! Cela m'a coûté 925 euros la première fois puis 1 400 euros la seconde, pour un montant très vite rentabilisé… Mes animaux sont aujourd'hui en pleine santé, c'était primordial pour moi. Cette épreuve a été difficile : j'ai mis cinq ans à m'en remettre, avec les très grosses pertes que j'ai subies et mes frais vétérinaires qui avaient explosé. Ces derniers arrivent désormais à 5 300 euros annuels, sachant que j'ai eu neuf césariennes à cause de gros veaux cet hiver. Comme un géobiologue m'expliquait, dans les années 1800, avant de construire, nos anciens réfléchissaient beaucoup plus que nous, aujourd'hui. Avant de poser la première pierre, ils élevaient des poulets de chair et faisaient un jardin pour voir si tout poussait bien à cet endroit…Cela fait réfléchir »*.

AG



Trois rochers de plus d'une tonne ont été disposés autour du bâtiment.



Frédéric Porcheret, la semaine dernière dans sa stabulation près de Lacanche.

// GÉOBIOLOGIE

58 Les cas les plus courants en élevage bovin

Dans une précédente édition, Edwige Raillard expliquait les grands principes de la géobiologie. Aujourd'hui, elle revient sur les problématiques le plus souvent rencontrées dans les élevages bovins (laitiers et allaitants).

Afin d'entrevoir la variabilité des problématiques rencontrées sur les élevages, la géobiologue Edwige Raillard détaille celles des cheptels bovins : *« les cheptels laitiers étant plus en bâtiment et ces bâtiments plus équipés en matériels électriques que les allaitants, les pathologies, dont les sources sont dans les champs électriques et magnétiques de ces structures, sont plus nombreuses et rapides à se manifester »*.

Les plus fréquentes

Parmi les pathologies récurrentes elle note : *« Pour les laitiers, c'est souvent une présence de cellules dans le lait, des problèmes de remplissage, manque de production ou encore maladie de Mortellaro. Pour les allaitants, on aura des amaigrissements lors de l'entrée en bâtiment, des mortalités chez les veaux, des avortements, etc. En général, toutes les solutions courantes ont été épuisées, sans succès, avant de s'intéresser aux champs électriques et magnétiques ou aux liaisons équipotentielles. Mais, une approche géobiologique peut s'allier à un accompagnement vétérinaire qui permettra d'effectuer un suivi médical des animaux après intervention »*.

Des signes qui alertent

Afin de déceler rapidement un souci, Edwige Raillard insiste : *« certains signes sont à prendre au sérieux, comme le regroupement des animaux dans un coin de bâtiment, une production qui n'est pas en adéquation avec l'apport alimentaire fourni… Parmi les autres indicateurs, il y a la manifestation de l'esprit de troupeau sur un ou deux animaux qui présentent toujours des problèmes sanitaires. Ces animaux sont, pour moi, les témoins de ce qui se passe dans le troupeau. Comme des lanceurs d'alerte, ils manifestent les problématiques en les exacerbant. S'en débarrasser ne réglera pas le problème, puisque d'autres bêtes prendront le relais pour ce rôle »*. Parmi les cas qu'elle a pu rencontrer un l'a marqué : *« les veaux étaient littéralement brûlés… après l'utilisation de la géobiologie scientifique, je me suis rendue compte que cette manifestation provenait d'une pollution à haute fréquence qui parcourait toutes les structures en métal du bâtiment (cornadis, abreuvoirs, etc.). C'est impressionnant de voir la violence de cette pollution sur le corps des animaux. J'ai aussi constaté un élevage ou 100 % des bêtes étaient vides après insémination par un vétérinaire… Là aussi, les hautes fréquences étaient en cause »*.



Edwige Raillard

Création d'une prise de terre dans un élevage.

Le courant passe

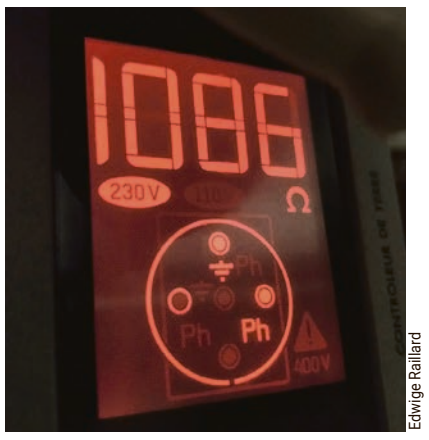
Pour venir à bout de ces problèmes, Edwige Raillard conseille : *« il faut s'attarder sur les mises à la terre, qui sont souvent insuffisantes et la source principale des problèmes. L'électricité est partout et avec elle, les fréquences. Au fur et à mesure des années, les exploitants rajoutent des éléments électriques sans forcément prendre en compte le bâti qui peut ne pas être adapté pour recevoir toutes ces nouveautés. Les alentours des sites, (implantation d'antennes, etc.), sont aussi passés au crible. Il faut mener l'enquête en prenant un maximum de mesures pour cibler la cause afin de la régler ou de l'équilibrer. Aucune solution ne peut être calquée sur une autre exploitation, chacune ayant des problématiques différentes qui s'analysent sur les quatre saisons (afin d'avoir une vision globale). Je suis persuadée qu'il n'y a pas de mauvais éleveurs, mais des problématiques qui ne sont pas envisagées, et souvent méconnues. L'approche biosensible du lieu vient dans un second temps lorsque les pollutions électriques et magnétiques sont réglées ou en cours de l'être, sinon les neutralisations de failles, sources ou autres ne tiennent pas dans le temps »*.

Dans un prochain article, elle reviendra sur ce qu'elle a pu rencontrer dans les élevages de poules et poulets.

Chloé Monget

Le mot d'Isabelle Langel

Polyculteur-éleveuse, Isabelle Langel, 42 ans, a monté l'EARL de la Maison-Rouge, en 2003, à Hauteroche (21), sur 150 ha et 95 vêlages. *« J'avais déjà suivi une formation sur la géobiologie, et je me posais des questions sur mes bâtiments, pour mes animaux ou ma maison d'habitation car nous sommes entourés de pylônes électriques et d'antennes »*. Ayant refait l'électricité sur tous les bâtiments il y a une dizaine d'années, Isabelle souligne : *« Edwige n'a pas soulevé d'énormes soucis électriques, mais des ondes électromagnétiques en provenance des pylônes et antennes »*. Après l'installation par Edwige de bouteilles champenoises, Isabelle détaille : *« Dès le premier soir, j'ai noté des changements. Mes bêtes étaient plus calmes et elles se répartissaient bien sous les bâtiments. Les problèmes de sommeil que nous avions avec mon compagnon se sont réglés. J'ai constaté moins de diarrhées sur les veaux depuis son intervention. Il y a énormément de facteurs invisibles à l'œil nu qui peuvent avoir une influence sur nos bâtiments, à l'image des champs électriques. Je pense qu'il faut rester ouvert à toutes les solutions en se renseignant »*.



Edwige Raillard

Mesure de prise de Terre et positionnement de la phase. Ici, Terre hors norme (NF 15-100 doit être inférieur à 100 Ohms). Edwige souligne : *« une bonne terre d'élevage devra être inférieure à 20 Ohms ! Sa position est importante aussi, zone neutre sans failles, sources, etc »*.

Le mot de Mathieu Malnoury

Polyculteur-éleveur, Mathieu Malnoury, 38 ans, est installé avec son frère, Frédéric et son cousin, Quentin, sur la ferme familiale (Gaec de Gémigny à Magny-Lambert - 21) sur 297 ha avec un cheptel de 80 vaches laitières en Brune. *« À part mon cousin qui était initié à la géobiologie, nous étions sceptiques face à cette pratique. Mais, 24 heures après l'intervention, force est de constater que les résultats sont là »*. Au départ, le Gaec contacte Edwige Raillard pour des problèmes récurrents de cellules dans le lait : *« Mon père et mon oncle, qui avaient la ferme avant, ont toujours eu des problèmes à ce niveau-là. Nous avions une mortalité importante pour les veaux. Pour les survivants, le bilan n'était pas glorieux puisqu'ils présentaient des problèmes de croissance et de teigne. Arrivés au bout des solutions proposées par les vétérinaires et autres professionnels, nous étions dans une impasse financièrement, puisque nous avions des réfractions sur le prix de notre lait, mais aussi moralement »*. Edwige intervient pour la première fois en 2021 : *« Elle a soulevé des problèmes d'ondes à cause de l'antenne téléphonique située à 500 m de la stabule, des mises à la terre absentes ou des failles telluriques. Elle a procédé à une remise à la terre des abreuvoirs, toits, cornadis, etc. Elle a positionné des piquets de cuivre et des bouteilles de champagne vides dans les alentours des bâtiments. En 24 heures, nous avons observé une baisse significative des cellules dans le lait, un changement des comportements de nos animaux – moins craintifs et plus à l'aise –, une baisse de la mortalité des veaux, le rétablissement d'une croissance normale pour eux et un retour d'appétit pour le reste du cheptel »*. En 2022, un autre problème survient, avec les génisses : *« Tout allait plutôt bien depuis son intervention en 2021, mais nous avons inséminé 10 génisses et aucune n'a pris. Nous avons donc rappelé Edwige qui a positionné une plaque sur notre compteur Linky, et nous a fait installer un mur de paille d'un côté du bâtiment pour les isoler des ondes de l'antenne qui étaient plus fortes que l'an passé. Après cela, nous avons mis un taureau avec 8 génisses, 7 ont pris (la dernière étant une jumelle) »*. Depuis, rien n'est à signaler pour Mathieu qui insiste : *« cela nous a retiré une épine du pied et aujourd'hui, nous savons que nous travaillons pour quelque chose. Nous sommes soulagés pour l'avenir de notre activité et pour nos animaux »*.

CONSEIL, EXPERTISE ET SOLUTIONS
POUR VOS EXPLOITATIONS

AGRO-ÉQUIPEMENT
Journée Commerciale Dijon Céréales

NOS MEILLEURES OFFRES !

Jeudi 30 mars 2023
POUILLY-EN-AUXOIS
10 RUE DE LA COOPÉRATIVE, 21320 POUILLY-EN-AUXOIS

AMÉNAGEMENT BÂTIMENT
CONTENTION
PLEIN AIR
CLÔTURE
PETITS MATÉRIELS ...

Stockage, Récupération, Traitement et Distribution de l'eau :
Une solution globale mise à votre disposition par nos équipes Agro-équipement Dijon Céréales.

Présence de nos partenaires fournisseurs
Déjeuner sur place sur inscription au 03.80.69.21.21

NOS PARTENAIRES

ÉLEVAGE

// GROUPE GAIA

58 Deux ans de conseils

Depuis la reconstitution du Groupe Gaia en automne 2021 par la Chambre d'agriculture de la Nièvre, entre fosses pédologiques, conseils et mises en application, voici un résumé de leurs travaux.



Le groupe Gaia est de nouveau actif depuis l'automne 2021.

Le groupe Gaia est suivi par la Chambre d'agriculture de la Nièvre via Christophe Dagouneau (conseiller spécialisé bovins allaitant) et Thierry Ferrand (pédologue). Ils précisent : *« face au changement climatique, de nouvelles problématiques sont apparues dans la Nièvre, notamment sur les prairies. Afin d'apporter des réponses pertinentes à ces enjeux, nous avons ouvert un groupe de travail. Le but étant d'analyser certaines parcelles, choisies par les exploitants, via des ouvertures de fosses pédologiques, puis de prélèvement. Nous revenons à la base de tout : le sol ».*

Ainsi, avec une dizaine d'agriculteurs, ils se sont rendus dans plusieurs exploitations afin de réaliser tout cela. Si durant ces journées des conseils spécifiques ont été prodigués aux propriétaires des lieux, des thèmes généraux ont aussi été abordés comme la gestion de l'état organique des sols, la résilience des plantes vis-à-vis de l'eau ou encore la fertilisation. Si tous les participants au groupe Gaia n'ont pas eu de fosse pédologique réalisée chez eux, certains ont pu obtenir des informations utiles, notamment grâce aux analyses de sol, à l'image de François Bouche (Charrin) qui souligne qu'il a été soulevé sur sa parcelle *« un défaut prononcé de matière organique »*. De ce fait, il a apporté du fumier. Pour conclure, les deux conseillers insistent : *« il n'y a pas de solution miracle, mais on peut, avec de la patience, pallier certains problèmes »*. Pour la suite, le groupe Gaia poursuit ses travaux en 2023. *« Nous allons cibler, avec les exploitants, des sujets qui leur paraissent importants d'aborder afin que les échanges soient les plus pertinents pour eux ».*

Chloé Monget avec Christophe Dagouneau et Thierry Ferrand (conseillers CA 58)

Renseignements : christophe.dagouneau@nievre.chambagri.fr ou thierry.ferrand@nievre.chambagri.fr

Témoignages



Nadine Cotet (les Taumonts - Verneuil)

L'exploitation des Cotet dispose d'une production ovin viande et d'une plantation récente de noyers. La fosse pédologique a été réalisée le 4 novembre 2022. Type de sol observé : luvisol redoxisol. Au programme collectif de la rencontre : lire et interpréter les analyses, élaborer un plan d'actions correctives pour chaque situation. Christophe Cotet indique : *« la parcelle visitée est orientée au Nord, le climat est donc plus dur que sur certaines parcelles. Suite à la fosse, il a été analysé que l'herbe qui s'y trouve est en fin de vie, il nous a été conseillé de resemer des espèces plus adaptées au changement climatique. Ainsi, afin de remettre des variétés plus en corrélation avec le climat et la sécheresse nous avons opté pour du trèfle, dactyle ou encore de la luzerne. Pour procéder à cette implantation, nous allons travailler le sol sur 5 cm uniquement afin de ne pas perturber ou détruire la vie déjà présente en nombre (lombric, bactéries, etc.) indispensable à la bonne santé du terroir et des plantes ».*



Henri Dollet (Chevrette - Millay)

L'exploitation est axée sur une production bovin viande et ovin viande. La fosse a été réalisée le 29 juillet 2022. Type de sol observé : Brunisol leptique acide sablo argileux graveleux. Au programme collectif : le PH et la CEC, raisonner le chaulage, la fertilisation minérale et en oligo-éléments ainsi que les apports en MO. Henri Dollet stipule : *« La parcelle visitée est le champ Rousseau, une prairie permanente. Je n'ai pas suivi les conseils prodigués en matière de chaulage sur cette parcelle, mais les ai appliqués sur des parcelles d'orge qui sont plus sensibles au manque de CaO. Les rencontres avec le groupe m'ont permis de mieux comprendre la vie du sol et de repérer les différents sols que les autres participants pouvaient avoir. De plus, cela m'a fait me replonger dans les analyses de sol et de voir les évolutions qui ont pu avoir lieu. J'ai donc remis en question mes pratiques et approfondi mes connaissances concernant les vers de terre et bactéries présentent dans les sols, tout en échangeant avec les autres participants ».*



Gaec Aurousseau (Charrin)

Le Gaec Aurousseau a une production bovin viande et porc avec transformation et vente directe. La fosse a été réalisée le 18 mars 2022. Type sol observé : brunisol sableux. Au programme collectif de la rencontre : diagnostic et évaluation floristique des prairies, détail des interventions mécaniques possibles sur la prairie, présentation des premiers résultats d'analyses (granulométrie, éléments majeurs et OE). Quentin Aurousseau indique : *« La parcelle visitée s'est dégradée suite à la sécheresse. Nous avions fait un sursemi mais il n'a pas fonctionné. Lors de l'ouverture de la fosse, il a été constaté que les mauvaises herbes avaient une implantation profonde, pompant ainsi toute l'eau du sol. De plus, un excès d'azote a été soulevé sur ladite parcelle. Suite à ces observations, nous avons, cette année, réduit la dose d'azote, et nous avons resemé sur des zones localisées. Nous attendons de voir maintenant les résultats ».*



Nadine Rault (Les Brûles – Cercy-la-Tour)

Cette exploitation a une production bovin viande et un atelier de poules pondeuses. La fosse a été réalisée le 28 octobre 2021. Type de sol observé : Brunisol argilo sableux. Au programme collectif de la rencontre : identifier les acteurs de la vie du sol, présentation de la complémentarité de l'arbre et de l'agriculture, la résilience des plantes vis-à-vis de l'eau. Étienne Bertrand, fils de Madame Rault en projet d'installation, pointe : *« Nos parcelles n'ont pas des sols profonds, de ce fait, nous n'avons pas le même potentiel. Cela étant, nous allons tenter de valoriser au mieux nos prairies, notamment avec les temporaires, afin d'avoir un apport protéique à moindre coût pour le cheptel. Les explications fournies par les conseillers nous ont confortées dans nos pratiques. Ceci dit, il est toujours intéressant de voir comment les autres exploitants travaillent chez eux, car on apprend de ces visites, même si les sols et les enjeux sont complètement différents d'un endroit à un autre ».*

Laurent Bisson (La petite Vèvre - Luthenay-Uxeloup)

L'exploitation est ciblée sur une production bovin viande. La fosse a été réalisée le 9 septembre 2021. Type de sol observé : Brunisol rédoxique argilo sableux. Au programme collectif : gestion de l'état organique des sols prairiaux, échanges et attentes des participants.

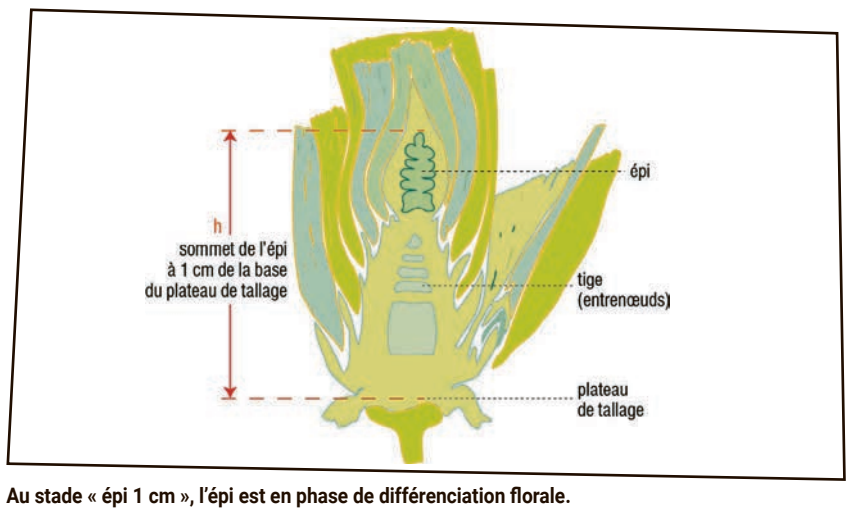
Sollicité par nos services, nous n'avons pas eu de retour sur son expérience.



// TECHNIQUE

Savoir repérer le stade « épi 1cm »

Le stade « épi 1 cm » constitue un repère pour le raisonnement de nombreuses interventions (fertilisation azotée, utilisation d'un régulateur de croissance, désherbage de rattrapage, application d'un fongicide…). Arvalis - Institut du végétal nous donne les clés pour reconnaître ce stade-clé.



Au stade « épi 1 cm », l'épi est en phase de différenciation florale.

Dans le cycle d'une céréale, le stade « épi 1 cm » symbolise le passage entre la phase de tallage et celle de montaison. Lors de cette étape clé, les plantes sont particulièrement sensibles aux accidents climatiques.

Des interventions précises sont aussi rattachées à ce marqueur. Cependant, il n'est pas facile de le repérer au champ. Le stade « épi 1 cm » est davantage un repère technique qu'un stade phénologique précis. Il est d'ailleurs rarement référencé dans des publications scientifiques, à la différence de l'épiaison ou de la floraison. Il conserve néanmoins tout son intérêt pour raisonner la conduite d'une culture.

Reconnaître le stade en pratique

Le stade « épi 1 cm » est atteint lorsque la distance entre le sommet de l'épi et le plateau de tallage est, en moyenne, de 1 cm sur le maître-brin. L'épi ne mesure encore que 2 à 3 mm. Il est déjà en phase de différenciation florale et les épillets sont en cours de formation. Dans la pratique, pour déterminer ce stade, il est recommandé de prélever 20 plantes dans une zone homogène de la parcelle, en évitant les passages de roues et les bordures. Il ne faut garder que le maître-brin, c'est-à-dire la tige la plus développée de la plante. Ensuite, chaque tige doit être coupée dans le sens de la longueur pour mesurer la distance entre le sommet de l'épi et la base du plateau de tallage. Ce dernier se situe généralement au niveau du point d'insertion des racines. Attention, il arrive parfois qu'un faux nœud apparaisse sous le plateau de tallage, à cause d'une profondeur de semis trop importante ou d'un excès de densité. Il faut alors l'exclure de la mesure de hauteur de l'épi.

Repère physiologique d'intervention

De nombreux paramètres sont susceptibles d'avancer ou de retarder le stade « épi 1 cm », à commencer par le climat, qui peut faire varier la date d'apparition de trois semaines. Les plantes ont besoin d'un certain cumul de températures pour satisfaire leurs besoins en vernalisation et en photopériode, notamment en sortie d'hiver. Et ces besoins sont étroitement liés à la variété. Le stade « épi 1 cm » marque le début de la montaison. En deux mois, la culture passe d'environ 1 t à 10-15 t de MS/ ha à la floraison. Elle va absorber 150 kg d'azote, voire davantage. Il est donc important d'accompagner cette croissance en apportant l'azote nécessaire. Le stade « épi 1 cm » n'est qu'indicatif. Les apports peuvent aisément être anticipés ou retardés pour tenir compte de fortes disponibilités en azote du sol ou pour profiter d'un épisode pluvieux. Cet apport d'azote permet la montée des talles à épi. Un apport trop élevé conduit à un couvert trop dense. S'il est trop faible, il fait régresser des tiges et abaisse la fertilité épi. L'apport à « épi 1 cm » doit donc être pensé dans le cadre d'une réflexion plus globale de la stratégie de fertilisation azotée.

Désherbage de rattrapage

C'est aussi autour de ce stade que peuvent être appliqués les régulateurs de croissance de type anti-gibbérélliques. Généralement, ce sont les spécialités à base de chlorméquat qui sont employées. Cette substance agit sur l'allongement des premiers entre-nœuds de la tige, conduisant à son renforcement. Il est possible de raisonner cette intervention en s'appuyant sur la sensibilité variétale et le niveau de tallage à ce moment-là. La recommandation de régulation peut encore être affinée en attendant le stade 1-2 nœuds et en prenant en compte le climat réel du début de montaison. Le stade « épi 1 cm » correspond à une période où l'indice foliaire de la culture augmente. Toute application d'herbicide à ce stade, ou après, est donc peu adaptée à la maîtrise d'adventices jeunes. Une expérimentation menée en 2010 et 2011 a montré que le désherbage vers « épi 1 cm », malgré la fertilisation azotée ad hoc, ne permet pas de maintenir le potentiel de rendement. Il est donc essentiel de contrôler les adventices dès que possible, en tenant compte des conditions climatiques. Cette règle est valable pour la conduite du désherbage global de la parcelle. En revanche, il est possible de réaliser des désherbages ciblés, sur des adventices qui auraient échappé aux herbicides précoces, comme le chardon. Dans ces situations, le stade « épi 1 cm » est parfois trop précoce et il convient d'attendre le stade 1-2 nœuds pour réaliser une application efficace. La protection foliaire contre les maladies du blé ne démarre pas avant le 1er nœud. Exceptionnellement, sur variétés sensibles, il est possible d'intervenir dès le stade « épi 1 cm » pour maîtriser la rouille jaune qui se caractérise par l'apparition de petits foyers avec des pustules pulvérulentes. La rouille jaune est la maladie qui montre la plus forte nuisibilité, d'où ce stade d'intervention particulièrement précoce.

D'après Arvalis-Institut du végétal

// GRANDES CULTURES

21 Tchao les corbeaux

La Fredon Bourgogne-Franche-Comté et la société Proxalys ont proposé la démonstration d'un effaroucheur dernière génération la semaine dernière dans le Val de Saône.

Les semis de printemps débutent sérieusement : êtes-vous prêts à faire face aux corvidés ? Si tel n'est pas le cas, sachez qu'un dispositif répondant au nom d'Avistop 2 est disponible sur le marché. Cet effaroucheur certes *« un peu »* cher (1 894 euros) mais terriblement efficace a fait l'objet d'une démonstration le 16 mars aux Maillys. Avistop 2 est dit *« pyro-optique »* : il effraye les corvidés à la fois par un bruit et un mouvement. Juste après la détonation, des *« leurres »* sont propulsés le long d'un mât vertical de huit mètres. Alerté par le bruit, l'oiseau regarde en direction de l'effaroucheur et associe ces leurres à l'envol de ses congénères. La détonation, par ailleurs moins bruyante que d'autres dispositifs (donc moins de gênes pour le voisinage), est déclenchée de manière aléatoire pour éviter l'accoutumance des oiseaux. Installé en 10 minutes, l'Avistop 2 est alimenté par une batterie 12 volts fournie et fonctionne au propane. Sa hauteur permet de couvrir une importante surface : une parcelle de cinq hectares selon la société Proxalys, le fabricant du matériel. *« Cet équipement est très peu développé dans la région. Nous avons organisé deux démonstrations, ici aux Maillys et le lendemain à Cugney, en Haute-Saône, pour voir s'il peut intéresser les agriculteurs »*, informe Nicolas Gamb, chargé de missions à la Fredon BFC. Contact : 07 80 01 14 25.

AG



Un leurre imitant un oiseau est propulsé le long d'un mât après la détonation.



// TABLE D'ÉPANDAGE

Quand investir dans un épandeur à fumier à table d'épandage ?

L'épandeur à table d'épandage est incontournable pour fertiliser à faible dose avec des produits légers. Son utilisation pour apporter de grandes quantités par hectare est moins justifiée, même si certains constructeurs proposent des modèles à large plage de débit acceptant des fumiers lourds.



Pichon

Les épandeurs à table d'épandage sont particulièrement adaptés pour les apports de produits légers à de faibles doses par hectare.

L'épandeur à fumier à table d'épandage n'est pas toujours adapté aux produits qu'il traite en majorité. Il se révèle idéal pour fertiliser à partir d'une à deux tonnes par hectare avec de la fiente, du compost, du digestat solide ou d'autres matières légères. Il est aussi valorisé pour l'application de chaux humide. En affichant une largeur de travail allant de 10 à 24 mètres, voire plus selon les produits, il facilite l'épandage à faible dose à des allures de travail acceptables. En revanche, pour apporter du fumier lourd à 40 ou 50 tonnes par hectare, un modèle à hérissons verticaux est plutôt recommandé. Ce type d'appareil, plus simple de conception, est moins cher à l'achat et à l'usage que ceux à table d'épandage. Il procure un meilleur débit de chantier et s'avère également moins sensible aux corps étrangers. « *Composée de hérissons démêleurs horizontaux et de plateaux de projection, la table d'épandage, plus énergivore, demande un tracteur plus puissant. Comme elle utilise davantage de boîtiers d'entraînement, elle peut engendrer des coûts d'entretien plus importants que ceux d'épandeurs à hérissons verticaux* », reconnaît Laurent Blin, responsable produit épandage solide chez Pichon.



Rolland

Avec la table d'épandage, le débit se contrôle en ajustant la vitesse du tapis de fond et l'ouverture de la porte guillotine.



D. Laisney

Les tables d'épandage se composent de deux ou trois hérissons horizontaux démêleurs alimentant un dispositif de projection généralement composé de deux plateaux de grand diamètre.

Des tables plus polyvalentes

Certes, la table d'épandage se justifie lorsque son activité est principalement liée à l'apport de produits légers, mais cet équipement est aussi appelé à traiter des fumiers lourds, surtout lorsqu'il intervient sur plusieurs exploitations. Conscient que des utilisateurs recherchent des appareils polyvalents, de plus en plus de constructeurs proposent des tables dimensionnées pour travailler sur une large plage de dosage. Il existe aussi des cadres d'épandage interchangeables, comme le propose Pichon et Sodimac. L'utilisateur peut ainsi intervertir la table et les hérissons verticaux selon les produits à épandre. Une autre solution consiste à adapter une hotte arrière qui recouvre les hérissons verticaux, afin d'obtenir une pseudo table d'épandage. « *Même s'il permet de réaliser des apports à dose réduite, ce montage est à réserver aux usages occasionnels, car il ne donne pas un résultat équivalent à celui d'une vraie table* », précise Laurent Blin.

Valorisable au compostage

L'épandeur à table d'épandage se valorise également au compostage. Rolland a été l'un des premiers à vulgariser ce concept en lançant en 1992 le cadre TCE conçu pour transporter, composter et épandre. Avec cet équipement, il suffit de relever la hotte arrière et de déployer des volets latéraux pour canaliser le flux de matière vers l'andain. Ce principe est désormais proposé par d'autres marques, à l'instar de Pichon et Sodimac. Ce dernier constructeur a même été plus loin dans le concept avec sa récente table EGL Performeur. Sur cet équipement, qui est disponible sur les épandeurs Rafal de type tombereau et Mig à caisse plus large, le module supportant les deux disques d'épandage est amovible et se retire en 30 minutes, selon le constructeur. Il permet ainsi de composter en utilisant uniquement les deux hérissons démêleurs horizontaux.

David Laisney



D. Laisney

Les épandeurs à fumier à table d'épandage se complètent en option de volets de bordure.

Deux volets de bordure sinon rien

Les épandeurs à table d'épandage sont parfois dotés de volets de bordure pour limiter la distance de projection en bord de parcelle. Ces accessoires évitent aussi d'envoyer du fumier ou des cailloux sur la route en l'absence de haie. Ils se déclinent en différentes configurations : unilatéral ou intégral couvrant les deux disques d'épandage. *« L'idéal est de limiter la distance de projection des deux plateaux d'épandage en activant soit les deux volets simultanément, soit le volet intégral, pour garantir une répartition homogène du produit. En complément, il est important de réduire la vitesse du tapis pour respecter la dose par hectare. Si un seul volet est actif, il entraîne inévitablement un surdosage de son côté, car, contrairement aux distributeurs d'engrais, il n'est pas possible de réduire le débit d'alimentation sur un seul plateau d'épandage »*, précise François Solek, responsable export chez Joskin. Pour apporter la bonne dose lorsque le dispositif de bordure est engagé, certains constructeurs, à l'instar de Joskin et Sodimac, intègrent dans leur régulation DPAE un automatisme réduisant le régime de rotation du tapis de fond.



Joskin

Lorsque le volet de bordure intégral est abaissé, il est recommandé de réduire le débit en diminuant la vitesse du tapis, afin d'éviter les surdosages.

// LES NOUVEAUTÉS

Agriest Une rampe d'épandage à patins pour les petites tonnes à lisier

La rampe à patins Agri-Power d'Agriest constitue une solution économique pour équiper les petites tonnes à lisier d'un outil d'épandage limitant les émissions de polluants atmosphériques et réduisant les pertes d'azote ammoniacal par volatilisation. Cet outil, disponible de 6 à 9 m de large, pèse de 450 à 560 kg. Il est livré avec un kit de montage composé de quatre tirants, autorisant l'installation sur les tonnes pourvues ou non d'une prédisposition pour le relevage. La diffusion du lisier vers les tuyaux de descente est assurée par un broyeur répartiteur alimenté par l'hydraulique du tracteur. Un bloc d'électrovannes permet de piloter l'ensemble des fonctions de cette rampe en ne mobilisant qu'un seul distributeur.
Modèle : T600, T700, T800 et T900
Largeur : 6, 7, 8 et 9 m
Largeur repliée : 2,40 m
Poids : 450, 525, 550 et 560 kg
Interlignes : 30 cm



Agriest

Jeantil Des rampes d'épandage facilement adaptables

Le constructeur breton Jeantil ajoute à son catalogue des rampes d'épandage à patins et des modèles à pendillards dont le système de repliage facilite l'intégration sur des tonnes à lisier déjà en service.
L'offre en équipements d'épandage Jeantil s'étoffe d'une gamme de rampes à patins et de modèles à pendillards facilement adaptables sur les tonnes à lisier déjà en service. Ces outils se caractérisent par leur repliage arrière, qui écarte les problèmes de compatibilité liés aux différents diamètres de citerne. Ils sont équipés d'un broyeur répartiteur Vogelsang et déposent le lisier avec un interligne de 25 cm. La rampe à pendillards, comme celle à patin, se décline en 6, 7,50 et 9 m de large. La variante de 6 m peut être transformée en 7,50 m en boulonnant des extensions.



D. Laisney

Jeantil Une table d'épandage plus polyvalente

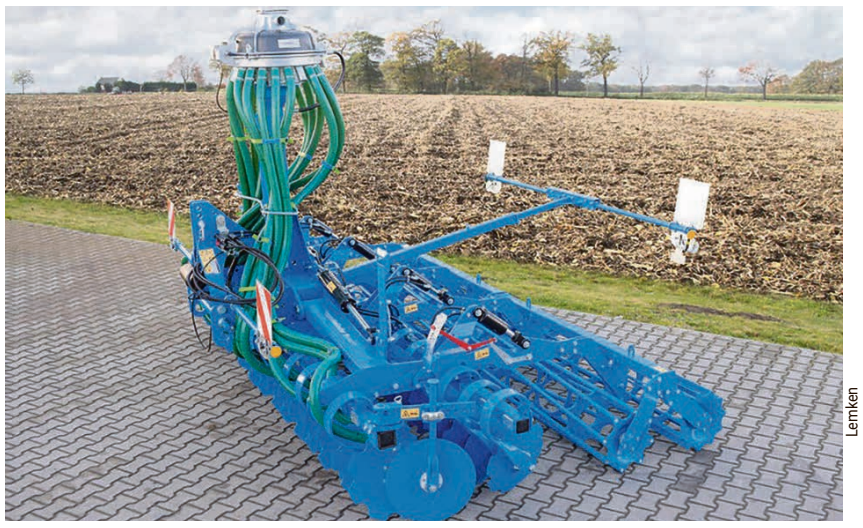
Afin de répondre aux structures qui souhaitent pouvoir épandre du fumier de bovin avec leur table d'épandage, Jeantil fait évoluer son cadre Epan 6 proposé en option sur sept modèles d'épandeurs à fumier, de l'EVR 14-11 à l'EVR 21-15. Le gain de polyvalence est obtenu par une nouvelle conception des hérissons horizontaux et des disques d'épandage plus inclinés. Toujours préférentiellement adaptée aux produits homogènes épandus à faible tonnage, cette table offre une répartition plus homogène des fumiers, y compris en grande largeur. Les épandeurs à fumier Jeantil disposent d'une nouvelle interface de commande caractérisée par l'utilisation d'un PAD complété ou non d'un petit écran couleur. Équipant également les pailleuses et les désileuses, elle sera ensuite déclinée sur les tonnes à lisier. Cette commande utilise la technologie bus-CAN, mais elle n'est pas Isobus.



M. portier

Lemken Le déchaumeur Heliodor se transforme en enfouisseur à lisier

Le déchaumeur à disques indépendants Heliodor de Lemken gagne en polyvalence en se transformant en injecteur à lisier. Il se complète pour cela d'un kit autorisant le montage d'un broyeur répartiteur DosiMat DMX de Vogelsang. Le lisier passant dans cet équipement est déposé par des tuyaux derrière la première rangée de disques concaves de 510 mm de diamètre. Son incorporation dans le sol est réalisée par la seconde rangée de disques et le rouleau arrière du déchaumeur. Le kit est compatible avec les Heliodor portés et semi-portés de 4 à 7 m de largeur de travail.



Lemken

Maitre Des hérissons redimensionnés pour l'épandeur Vulcain

La gamme d'épandeurs à caisse étroite Vulcain de Maitre adopte de nouveaux hérissons verticaux. Intégrés dans un cadre 20 cm plus haut que le précédent, les deux hérissons voient leur diamètre intérieur progresser, pour atteindre 220 mm. Ce nouvel équipement répond aux normes de sécurité avec un indicateur visuel avertissant que les hérissons sont en rotation, un découplage de l'entraînement du tapis et des hérissons pour le nettoyage de la caisse, une caméra au sommet du cadre et un garde-corps à l'arrière de l'appareil.



M. Portier

Samson La coupure de sections disponible sur les tonnes à lisier

La coupure de tronçons par GPS est désormais disponible sur les tonnes à lisier Samson PG II Genesis équipées du terminal de commande SlurryMaster 8000. Cette solution, baptisée GSC (Generic Section Control), évite de surdoser dans les pointes, les bouts de champ et les angles. Elle est compatible avec les rampes à pendillards, les rampes à patins, les enfouisseurs et les injecteurs de lisier de la marque ou d'autres fabricants. Elle donne la possibilité de paramétrer jusqu'à 12 sections par outil d'épandage et de définir la largeur de chaque tronçon. Le GSC fonctionne au choix en automatique ou manuellement en agissant sur le joystick de la console de commande.



Samson

Panien
BY LA CAMPAGNE
La BONNE DOSE
au BON ENDROIT
Gamme KW 115 - 15 t
• Table d'épandage • Pesée dynamique
• Isobus • Régulation pondérale
DAFP MATERIEL AGRICOLE
Toucy 03 86 44 00 77 - Venoy 03 86 44 00 19
dafp-agri.com

Mauguin Citagri Une citerne routière pour le transport de lisier et de digestat

En réponse au développement des unités de méthanisation et des chantiers d'épandage décomposés, Mauguin Citagri a développé une tonne à lisier sur la base d'une semi-remorque. D'une capacité de 27 500 l, la Typhon repose sur un châssis Lecitrailer à trois essieux affichant un PTC de 38 t. D'une longueur de 11 m, celle-ci reçoit des suspensions Mercedes, l'essieu avant étant releveur et l'arrière autodirecteur. Cette tonne embarque un compresseur à lobes DL180 entraîné hydrauliquement et un bras tourelle de 200 mm avec turbine de chargement. La cuve intègre un mélangeur pneumatique et un cône récepteur de 200 mm à l'arrière pour le transfert avec une tonne équipée d'un bras de pompage. La Typhon peut recevoir une pompe à lobes à l'arrière de la cuve et un kit de lavage. Le pilotage s'effectue à l'aide d'une télécommande en cabine.



Mauguin Citagri

Samson Grandes roues et pont moteur pour la tonne à lisier PG II Genesis

L'offre en tonnes à lisier Samson accueille cinq nouveaux modèles dérivés de la gamme PG II lancée en 2013. Arborant le suffixe Genesis, ces machines disponibles en deux et trois essieux se démarquent par leurs pneumatiques de grande dimension et la possibilité d'intégrer deux versions de pont moteur. Afin de mieux répartir la charge au sol, les modèles à deux essieux peuvent recevoir des pneus de 1950 mm de haut et 800 mm de large, tandis que les trois essieux se limitent à des tailles de 1 850 mm, toujours en 800 mm. Pour limiter encore plus le tassement, Samson propose en option un système de télégongflage, ainsi qu'un pont moteur hydraulique : le dispositif HWD (Hydraulic Wheel Drive) ou le nouveau HDP (Hydraulic Power Drive). Cette assistance à la traction offre une puissance de 55 kW sur un essieu (avant sur la deux essieux, central sur la trois essieux). Afin d'offrir un maximum de polyvalence pour les équipements d'épandage (rampe, injecteur, enfouisseur), le constructeur a optimisé la position des essieux et la répartition des charges.

La PG II Genesis peut notamment accueillir l'injecteur à disques Samson TS de 8 ou 12 m de large autorisant la coupure par GPS avec des sections d'un mètre. Cette fonctionnalité Isobus (TC-SC) pilotée par le terminal SlurryMaster 8000, s'accompagne également de la modulation de dose (TC-GEO).
Volume : 18, 20/28, 31, 35 m3
Nombre d'essieux : 2 / 3


Samson

Samson et Pichon La tonne à lisier entièrement vidangée dans les pentes

Avec le système Alta de Samson et Pichon, la tonne à lisier est toujours vidée complètement en montée comme en descente. Disponible sur les modèles Pichon SV, ce dispositif se compose de deux circuits de vidange, un avant et un arrière. Le choix de l'un ou de l'autre s'effectue en agissant sur deux vannes hydrauliques immergées, qui sont actionnées par le chauffeur depuis le terminal en cabine. À compter du printemps 2023, un inclinomètre contrôlant la pente en permanence assurera le pilotage automatique de cette fonctionnalité. Le système Alta est annoncé compatible avec le DPA et l'accélérateur de vidange. Il évite les désamorçages et assure ainsi un épandage régulier du lisier.



Pichon

Épandeur Samson SP 15

La gamme SAMSON d'épandeurs universels SP sont conçus pour tous les types d'épandages : fumier de ferme, fumier de dépôt ou composté, déchets industriels, composts, fientes, chaux... Ils peuvent épandre des dosages de 4t/ha jusqu'à 70 t/ha.



De solides arguments

Samson

DAFP MATERIEL AGRICOLE
Toucy 03 86 44 00 77
Venoy 03 86 44 00 19
dafp-agri.com
ET SON AGENT : Éts Jerusalem - Ancy-le-Franc 03 86 75 11 14

ETS MARÉCHAL
58 - Donzy 03 86 39 30 51
58 - Corbigny 03 86 20 04 78

MapAgri Services MapAgri Services importe les enfouisseurs Evers

La société MapAgri Services basée dans le Finistère assure désormais l'importation des matériels Evers, plus particulièrement de la gamme d'outils d'épandage de lisier ou digestat. Bien connu pour ses outils de travail du sol, le constructeur néerlandais propose également une large gamme d'enfouisseurs à installer sur une tonne à lisier ou un automoteur d'épandage. Celle-ci regroupe un modèle à dents vibrantes décliné en largeurs de 4,50 à 9 m, un enfouisseur à disques crénelés de 4,50 à 6,60 m, un strip-till enfouisseur à 6 ou 8 éléments (interrang de 75 cm), un injecteur de prairie à grands disques de 7,50 à 18 m et enfin, un enfouisseur bineur doté de toupies de désherbage et fertilisant de chaque côté du rang de la culture (8 ou 12 rangs).


Evers

Mauguin Citagri Les tonnes à lisier Typhon ont le bras long

C'est dans une livrée blanche et noire que Mauguin Citagri a dévoilé la nouvelle génération de sa tonne à lisier Typhon. Campée sur des pneus de 1,80 m de diamètre et 80 cm de large (800/60 R34), le modèle à essieu tandem offre une capacité de 21 000 l, alors que le modèle tridem affiche un volume de 28 000 l. La nouvelle Typhon peut recevoir un système de télégonflage limitant le tassement. Elle adopte de grands coffres de rangement sur les côtés. En termes d'équipements d'épandage, cette tonne a la particularité d'être compatible avec des outils utilisant un relevage à trois ou quatre points. Elle peut accueillir des rampes jusqu'à 24 m, avec une coupure à l'arrière des roues et par sections de 3 m à partir de 15 m.
Mauguin Citagri propose également un nouveau bras tourelle de 7,80 m de long à trois articulations, dont deux sont actionnées par des vérins et la troisième par un moteur hydraulique. Ce bras permet de se ravitailler en bord de champ sans replier la rampe. Équipé d'une turbine d'aspiration à son extrémité, il offre la possibilité de pomper jusqu'à 5 m de profondeur. Ce bras peut aussi servir à faire du ravitaillement en utilisant la puissante turbine de vidange à pales de la tonne, autorisant pour la 21 000 l, une vidange en seulement 2 min et 20 s.



M. Portier

Slurrykat L'épandage sans tonne importé en France

La solution d'épandage sans tonne du constructeur irlandais Slurrykat est désormais distribuée en France par la société Agro Jeannerot. L'offre comprend tout le nécessaire à la mise en œuvre de l'épandage ombilical : caisson de ravitaillement, pompes, tuyaux, enrouleurs et rampes. La pompe centrifuge offre un débit maximum de 350 m³/h à 17 bars. Elle est équipée d'un capteur de pression permettant de réguler cette dernière (à l'aide d'une vanne de retour en fosse), lors de la fermeture de la rampe dans les demi-tours. Placés à l'avant et/ou à l'arrière du tracteur, les enrouleurs embarquent de 600 à 2 200 m de tuyau. L'épandage est assuré par une rampe à pendillards ou à patins de 7,5 à 24 m de large. Celle-ci reçoit deux broyeurs autorisant une coupure manuelle par demi-largeur. Associé à un débitmètre, le boîtier en cabine indique la vitesse cible à maintenir pour atteindre la dose programmée. Slurrykat annonce une vitesse d'épandage entre 4 et 7 km/h. Agro Jeannerot prévoit d'étendre son offre en 2023, en important la gamme de tonnes à lisier (7 200 à 29 000 l) du spécialiste irlandais.



M. Portier

Vredo s'intéresse à l'épandage sans tonne

Vredo lance une solution d'épandage de lisier sans tonne baptisée SSU. Attelé sur le relevage arrière, l'outil se compose d'une unité de pompage animée hydrauliquement par le circuit load sensing du tracteur (60 l/min) et d'un bras articulé assurant la traction du tuyau. N'augmentant le porte-à-faux que de 12 cm, le SSU, d'un poids de 1 515 kg, propose un attelage trois points pour recevoir les enfouisseurs à disques de la marque (12 ou 18 m), ou tout système d'épandage se repliant à la verticale au transport.

Doté de deux points d'articulation, le bras du SSU autorise la marche arrière. Au besoin, une commande permet de diriger le bras à sa guise. À hauteur du piton d'attelage, le point de traction du tuyau est positionné pour ne pas générer de transfert de charge.

En bout de champ, l'injecteur se replie un peu et le tuyau est tiré vers le haut pour faciliter les manœuvres.

L'appareil dispose de son propre boîtier de commande Isobus pilotant la coupure pneumatique de sections par GPS et enregistrant, grâce au débitmètre et à l'antenne GPS, la dose appliquée en chaque point de la parcelle.

En option, le SSU reçoit une caméra sur le bras, un feu de travail ou encore un kit pour connecter à une cuve frontale.



Vredo

Vredo VT5536 - L'automoteur d'épandage deux essieux hautes performances

Dévoilé en mars dernier, l'automoteur d'épandage Vredo VT5536 s'intercale entre le modèle à deux essieux VT4556 de 450 ch et son grand frère à trois essieux, le VT 7138. Avec ses deux essieux, le VT5536 conserve une bonne maniabilité, tout en affichant des performances élevées. Animé par un moteur Scania Stage V de 550 ch placé en position centrale et alimenté par un réservoir à carburant de 865 l (65 l pour l'AdBlue), il dispose d'une pompe à lobes de 12 000 l/min (identique au VT7138, 9 000 l/min sur le VT 4556), d'un ensemble broyeur-filtre et d'un accélérateur au pompage de 16 m3/min. Ce dernier a pour vocation de gaver la pompe et contribue à réduire le temps de chargement, principal frein au débit de chantier des automoteurs d'épandage.

Le Vredo VT5536 dispose d'un bras de pompage télescopique optionnel, offrant une portée maximale de 7,20 m. La conception du circuit permet de shunter la pompe, notamment dans les lisiers légers : le remplissage des 22 000 l de la cuve polyester s'effectue alors en 1 min 20 s, au lieu de 2 min en passant par la pompe.

À l'arrière, le relevage de 10 t de capacité peut recevoir plusieurs types d'enfouisseurs Vredo ou Bomech, à simple ou double disque pour des largeurs de travail pouvant atteindre 15 m, mais également d'autres systèmes d'épandage, comme des strip-tillers, des déchaumeurs à dents ou à disques. Le relevage peut travailler selon trois modes : simplement posé, flottant ou forcé.

D'un poids à vide de 20 t réparti équitablement sur les deux essieux, le VT5536 affiche un empattement d'un mètre supérieur au VT 4556. Il dispose de série du télégonflage. Cet automoteur peut être chaussé en pneumatiques Michelin CerexBib 2 de dimensions 900/60 R42 mesurant 2,12 m de diamètre, qui lui procurent une bonne surface de portance et une garde au sol de 51 cm. Il peut également recevoir des pneumatiques de taille 1000/65 R32 ou encore des roues jumelées pour l'épandage sur culture de maïs levée.

Côté transmission, le VT5536 adopte la boîte à variation continue maison, offrant un bon compromis souplesse-performances. Au travail, l'automoteur affiche deux modes de conduite : "RPM fixe", utilisé avec des outils arrière nécessitant des besoins de traction importants et "variable", l'automoteur privilégiant alors le régime moteur le plus bas pour réduire la consommation. Toute l'hydraulique est logée sur la droite de l'automoteur, où prend place le système de refroidissement. Celui-ci intègre un système d'inversion des vents, pour nettoyer les grilles, dont la périodicité est paramétrable. Cette inversion s'active automatiquement en cas de mesure de température trop élevée ou manuellement par l'opérateur depuis la cabine.

Confortablement installé dans une cabine Claas, le conducteur dispose de l'autoguidage Trimble ou John Deere, s'appuyant sur une correction différentielle ou RTK, selon le besoin de précision souhaité. Il pilote le dépliage ou le repliage de la rampe à l'aide d'une seule impulsion sur le bouton dédié.



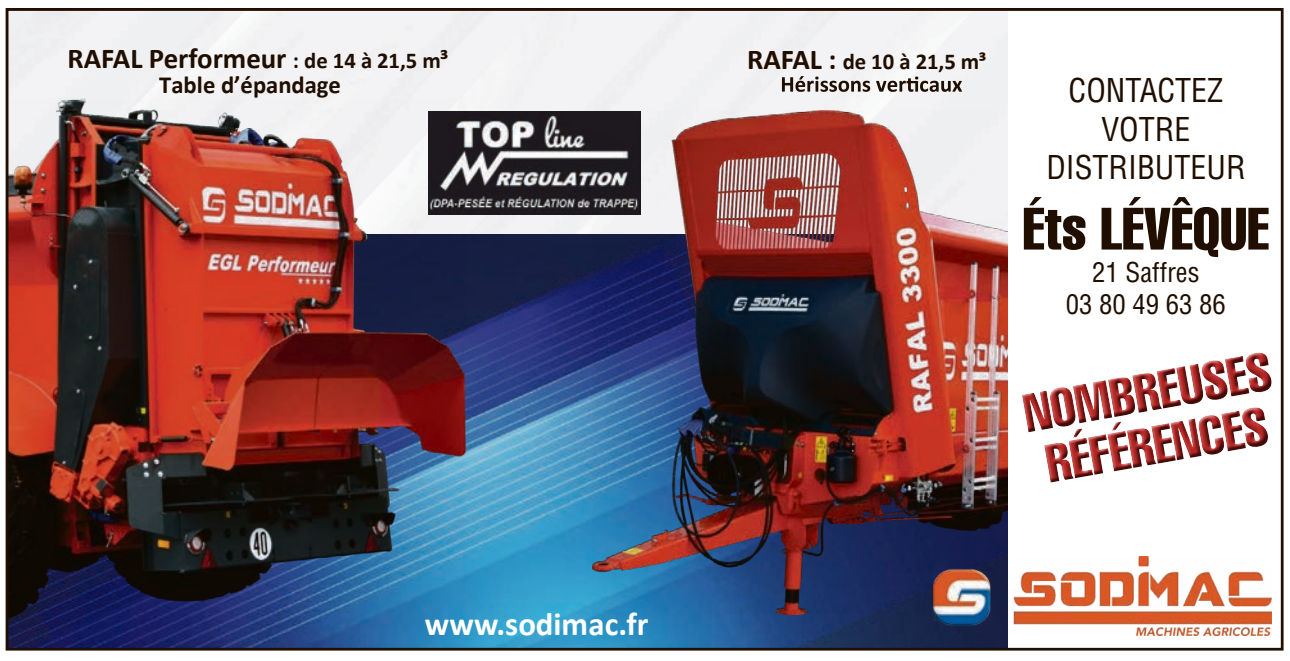
L. Vimond

Samson et Pichon La valeur du fumier mesurée par un capteur NIR sur l'épandeur

Connu sur les tonnes à lisier et sur les ensileuses, le capteur NIR est désormais disponible sur les épandeurs à fumier. Pichon et Samson ont mis au point la fonctionnalité Opti-Sensor analysant en temps réel le taux de matière sèche, ainsi que les unités de N, P et K du fumier ou du compost en cours d'épandage. Le capteur NIR (proche infrarouge), fixé sur la ridelle de l'épandeur, prend des mesures, qui sont simultanément comparées à la base de données Epsolys construite par l'Inrae à partir de 500 produits organiques collectés dans différents élevages. Le résultat permet de définir les caractéristiques du produit épandu et donne la possibilité de raisonner les apports en unités d'azote par hectare plutôt qu'en tonnes d'effluents par hectare.



Pichon



TERRITOIRES

// VOL DE MATÉRIEL AGRICOLE

21

Ne tentez pas le diable !

Le risque de vols et d'atteinte aux biens n'est pas à prendre à la légère dans le milieu agricole. C'est pourquoi la gendarmerie rappelle des règles élémentaires de prudence afin d'éviter de rendre la tâche trop facile aux voleurs.

Même s'il y a presque dix ans que le dispositif Alerte-Agri a été formalisé par le biais d'une convention entre la gendarmerie de Côte-d'Or et la Chambre d'agriculture, beaucoup d'agriculteurs ne le connaissent pas encore. Ce système, qui permet, via l'envoi de SMS, de signaler rapidement des faits de vol ou d'atteinte aux biens, et ainsi d'alerter les agriculteurs d'un secteur donné, a pourtant largement prouvé son efficacité et sa pertinence. Le problème est plus dans le fait que beaucoup d'agriculteurs ont tendance à sous-estimer la menace. D'où l'importance de rappeler le message de sensibilisation.

Réflexes à acquérir

La gendarmerie de Côte-d'Or vient de le faire en diffusant la plaquette « Sécuriser mon exploitation agricole » qui liste un certain nombre de réflexes à acquérir pour, sinon supprimer totalement la menace, du moins la réduire grandement. *« Alerte Agri nous permet*, explique l'adjudant-chef Frédéric Pozzo di Borgo, référent sûreté pour le groupement de gendarmerie de Côte-d'Or, *de prévenir rapidement les exploitants agricoles qui y adhèrent, de faits qui se sont produits sur la zone où ils se trouvent. On peut moduler le message en l'envoyant de manière globale ou en ciblant plus précisément certaines activités agricoles, en fonction des faits qui se sont produits ».*



Gendarmerie nationale

Bien lutter contre les vols, c'est déjà adopter des réflexes qui ne facilitent pas la tâche de leurs auteurs.

Véhicules, carburant, matériels…

Les actes de malveillance qui touchent le milieu agricole sont très souvent des vols de matériel qui interviennent de manière cyclique : la période des moissons, lors de laquelle les véhicules sont souvent dehors est ainsi plus propice aux vols. Ces derniers peuvent concerner des équipements tels que les GPS sur tracteurs mais aussi du carburant. *« Ces vols sont en augmentation, en lien avec la hausse des coûts de l'énergie*, constate l'adjudant-chef Pozzo di Borgo. *Le problème c'est que parfois, les voleurs siphonnent la cuve de stockage plutôt que le réservoir du tracteur, ce qui a pour conséquence que l'agriculteur ne s'en rend pas toujours compte assez vite. Il peut arriver que le vol soit constaté et signalé une ou deux semaines après qu'il a été perpétré… »* On constate aussi des vols de véhicules de types fourgon ou camionnettes ainsi que de l'outillage. Parfois, les choses vont plus loin : on a déjà constaté des vols de barre de coupe de moissonneuses !

Être dissuasif

Plus rarement, il arrive aussi que des animaux d'élevage soient dérobés, notamment des moutons, relativement faciles à mettre dans une voiture. *« Pour lutter contre*, souligne Frédéric Pozzo di Borgo, *il faut faire preuve de vigilance mais aussi ne pas faciliter la tâche des voleurs en laissant des clés sur un tableau de bord, ou un accès trop facile aux bâtiments de l'exploitation. Évitez de faire le plein de vos véhicules le soir, n'hésitez pas à vous équiper de systèmes de vidéoprotection, relevez les numéros de série de vos matériels. Il existe aussi des produits de marquage codé, accompagnés d'une signalétique qui peut être dissuasive pour les voleurs ».* En résumé : ne soyez pas le maillon faible !

Berty Robert

Pour adhérer au dispositif Alerte-Agri, renseignez-vous auprès de la Chambre d'agriculture.

// INSERTION

89

Former les ouvriers viticoles de demain

Depuis le début de l'année, l'association Pierres, Pôle et Compagnie, qui porte la régie de territoire du Tonnerrois, forme des personnes en insertion aux métiers de la vigne. Cette semaine, ces derniers ont commencé à apprendre la technique du baissage.

C'est dans les vignes de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Beine, le lundi 20 mars, que les opérateurs de l'équipe vigne de l'association Pierres, Pôle et Compagnie (qui porte la régie de territoire du Tonnerrois) ont commencé l'apprentissage de la technique du baissage. Une nouvelle tâche pour ces cinq personnes en insertion, qui ont intégré l'association comme salariés le 30 janvier. « *Ils ont déjà pu apprendre la taille de la vigne, avec un formateur extérieur. Ils ont aussi fait le tirage de bois, la mise en andain et le brûlage* », liste Aliénor Gouailhardou, encadrante de l'équipe vigne à l'association Pierres, Pôle et Compagnie.

Le rôle de cette dernière est de montrer aux opérateurs « *les bons gestes techniques, leur expliquer pourquoi on fait tel ou tel geste à tel ou tel moment. Et quelle est l'importance de ces gestes et ces tâches pour la suite de la culture de la vigne. Je leur montre aussi comment bien positionner leur matériel. Je leur apprends la technique mais aussi le savoir-faire* », souligne-t-elle.

Apprendre toutes les tâches dans la vigne

Le but des opérateurs de l'association, « *c'est de faire de la prestation viticole pour les domaines* », explique Stéphanie Mathieu, la directrice de Pierres, Pôle et Compagnie. « *Le travail de l'association, c'est de former ces opérateurs sur les métiers de la vigne. L'idée est qu'ils puissent voir toutes les activités qui sont à réaliser sur une année complète : le tirage de bois, l'épluchage, le baissage, l'ébourgeonage, le relevage, la taille. Nous les formons sur cela, à travers notre encadrante qui est en permanence avec eux, et à travers un formateur extérieur spécialisé qui intervient tout au long de l'année, pour les gestes plus techniques* ».

Présents pour une période minimum de six mois, à temps complet (35 h/semaine), les opérateurs peuvent voir leur contrat renouvelé au maximum jusqu'à 24 mois. « *Mais l'objectif est qu'ils aient acquis les compétences nécessaires pour aller travailler dans des domaines viticoles bien avant ces 24 mois* », assure Stéphanie Mathieu.

L'association Pierres, Pôle et Compagnie a mis en place un partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne, pour entretenir 53 ares de leurs vignes tout au long de l'année, et la FDSEA de l'Yonne, avec pour but de mettre en avant les compétences de la main-d'œuvre formée auprès des employeurs. Car aujourd'hui, il est très compliqué pour eux de trouver du personnel connaissant déjà les métiers de la vigne.



Les salariés de l'association Pierres, Pôle et Compagnie apprennent tous les métiers de la vigne, sur une durée minimale de six mois.



Cette semaine, ils ont commencé à apprendre la technique du baissage.

Les cinq opérateurs vont pouvoir poursuivre l'apprentissage du baissage jusqu'à fin avril. « *Ensuite, on verra l'ébourgeonnage, le relevage. Et pendant tout ce temps, je leur montre aussi comment réagir aux petits aléas auxquels on peut être confronté comme le remplacement de piquet ou de fil* », sourit Aliénor Gouailhardou. Définitivement, les futurs ouvriers viticoles de demain seront préparés à toutes les conditions possibles.

Christopher Levé

// AMOMA 58

Bilan, projets et distinctions

Le 9 mars, l'association des membres de l'Ordre du mérite agricole de la Nièvre (Amoma 58) tenait son assemblée générale, à Crux-la-Ville. L'occasion de revenir sur l'année passée, les événements à venir et les médaillés.



AMOMA 58

François de Toytot, à gauche, s'est vu remettre sa médaille d'Officier par Jean Adam, à droite. Ce dernier s'est, quant à lui, fait distinguer par Hubert de Gannay (président de l'AMOMA du Cher et Commandeur également).

L'assemblée générale de l'association des membres de l'Ordre du mérite agricole de la Nièvre (Amoma 58) s'est déroulée à Crux-la-Ville, le 9 mars, regroupant 42 participants sur les 62 adhérents. La rencontre s'est ouverte sur une minute de silence pour les disparus de l'Amoma 58 en 2022 : Paul Labonde et Guy Laporte. Après cet instant d'émotion, Jean-Noël Guillaumot, secrétaire de l'association, précise qu'une assemblée extraordinaire a démarré la journée : *« une décision au niveau national nous fait changer nos statuts afin que les votes et les réunions puissent être dématérialisés. Nous entrons dans une nouvelle ère, qui, nous l'espérons permettra de faciliter les discussions, tout en réalisant quelques économies concernant les frais de déplacements des membres »*. Bien accueillie par l'Amoma 58, cette décision prendra effet en 2024.

Bilan

Après cette entrée en matière, l'assemblée générale a pu véritablement débuter avec le rapport d'activité. Les membres sont revenus sur le voyage organisé au Cadre Noir à Saumur, le 22 octobre 2022. Très appréciée des 52 participants, cette journée leur a permis de visiter le Cadre Noir et d'assister au spectacle. *« Les chevaux sont exceptionnels et le travail présenté est d'une qualité incomparable. C'est une superbe expérience à vivre »*. 2022 a aussi été marquée par le don de rosiers de l'Amoma 58 aux établissements scolaires agricoles de la Nièvre (Challuy, Château-Chinon, Saint-Saulge, Cosne et Varzy). Puis, l'assemblée s'est poursuivie avec la présentation des comptes. *« Ils sont bénéficiaires de 964 euros. Ce bénéfice nous servira à porter nos différents voyages prévus pour 2023. Ainsi le budget prévisionnel pour 2023 est de 21 892 euros, 20 405 euros de dépenses pour un résultat de 1 486 euros »* avant d'ajouter : *« ce budget est important car nous prévoyons une visite au Parlement européen les 31 mai et 1er juin avec sur le chemin du retour un arrêt à Parvilliers dans une ferme s'étant engagée dans la méthanisation »*. Parmi les autres excursions envisagées : la visite du Sénat avec une journée « parisienne » ou encore celle du Campus des métiers à Marzy.

Médailles

C'est avec émotion que de nouvelles médailles ont été décernées à : François de Toytot et Jean Adam, devenant respectivement Officier et Commandeur. Jean-Noël Guillaumot insiste : *« Cette dernière distinction est la plus haute de notre Ordre, et il est indispensable de rappeler qu'avec celle-ci, Jean Adam devient le second Commandeur de la Nièvre »*. Ainsi, le parcours de François de Toytot est salué pour sa carrière dans l'industrie, son engagement dans l'association des forestiers de la Nièvre durant les années quatre-vingt, puis au CRPF. Cette reconnaissance s'est également fait sentir pour la carrière de Jean Adam, qui après avoir fait l'Agro a repris la ferme familiale à Nolay en 1968, pour ensuite s'engager à la caisse locale du Crédit Agricole, puis pour sa présidence (durant trois mandats) de la Chambre d'agriculture de la Nièvre ainsi que pour la création du GIE du Marault (avec Albert Raymond) ou encore pour son siège à l'assemblée permanente de la Chambre d'agriculture. Après la remise de ces distinctions, les adhérents ont assisté à une conférence sur l'histoire des Compagnons du Devoir, animée par Yannick Patient (directeur des établissements David Lange à Varzy et compagnon du devoir) puis les discussions se sont achevées autour d'un déjeuner convivial. La journée s'est clôturée par la visite du Moulin d'Aron à Crux-la-Ville.

Chloé Monget

Administrateurs et nouveaux membres

L'assemblée générale fut aussi l'occasion de renouveler les mandats d' administrateurs de l'AMOMA 58 de Michel Catard, Alains Escurat, Jean-Noël Guillaumot, Christian Lacroix, Nadine Laudet, Fraçoise Pacquet, Thérèse Romefort et d'élire comme nouveaux membres : Michel Detable et Guy Marcher.



AMOMA 58

52 adhérents de l'AMOMA ont pu assister au spectacle du Cadre Noir à Saumur en octobre dernier.

"NOURRIR SES ANIMAUX NE DEVRAIT PAS DÉPENDRE DE LA MÉTÉO."



Faire le choix de s'assurer, c'est la garantie de compenser le manque de pousse d'herbe en cas de sinistre climatique.
Avec la nouvelle Assurance Prairies, les contrats sont désormais subventionnés à 70 % et ce dès 20 % de franchise*.

Le saviez-vous ?
Profitez d'un diagnostic gratuit de votre exploitation sur assurance-prairies.fr ou en contactant un conseiller.

Pour les conditions et les limites des garanties, se reporter au contrat ou voir votre conseiller en agence.
*Choix entre plusieurs niveaux de franchise (20 % et 25 %).
Groupama Assurances Mutuelles, pour le compte des Caisses Régionales d'Assurances Mutuelles Agricoles, siège social : 8-10 rue d'Astorg 75383 Paris Cedex 08 - 343 115 135 RCS Paris. Entreprises régies par le code des assurances.
Document et visuel non contractuels. Réf. Com SDB/2023 - Création : Agence Up!co
Crédit photo : Aurélien Chauvaud - Février 2023.

Groupama
la vraie vie s'assure ici

// TRAVAUX AGRICOLES

Connaître ses responsabilités vis-à-vis des réseaux

Les agriculteurs ont des responsabilités lorsqu'ils procèdent à des travaux, ou les font exécuter, et qu'il y a un risque pour les réseaux souterrains ou aériens. La loi est stricte de ce point de vue mais trop peu d'exploitants la connaissent. D'où l'intérêt de la sensibilisation menée par un observatoire régional lié aux travaux publics.



Cette illustration montre la répartition des responsabilités entre maître d'ouvrage, exécutant et exploitants des réseaux.

De l'élagage sous une ligne électrique, des travaux de terrassement pour un bâtiment agricole, du labour profond, un curage de fossé ou des travaux de drainage… Autant d'exemples de travaux agricoles qui impliquent d'avoir une bonne connaissance de la présence de réseaux aériens ou souterrains afin d'éviter de provoquer des détériorations ou un accident grave tel qu'une explosion ! Les agriculteurs ne doivent pas prendre leurs responsabilités à la légère en l'espèce, d'abord parce que cela relève d'une obligation légale. C'est pour sensibiliser l'ensemble de la profession agricole que, très récemment, l'observatoire régional Déclaration de projet de travaux – Déclaration d'intention de commencement de travaux (DT-DICT) s'est rapproché de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Pour cet organisme, rattaché à la Fédération régionale des travaux publics (FRTP), le but était de rappeler qu'à partir du moment où un exploitant effectue ou fait réaliser des travaux qui peuvent constituer un risque potentiel vis-à-vis des réseaux souterrains (gaz, électricité, eau…) ou aérien (lignes électriques), sa responsabilité peut être engagée de plusieurs manières.

Triple casquette potentielle

Pour comprendre, il faut se référer au décret anti-endommagement de 2012, prévu pour prévenir le risque d'accident grave sur des réseaux et qui s'applique aussi bien sur le domaine public que privé. Cette réglementation concerne tous les travaux de terrassement, de creusement ou de levage. Plusieurs parties prenantes sont concernées par ce décret : les maîtres d'ouvrage, les entreprises, les exploitants du réseau. Or, les agriculteurs peuvent faire partie de ces trois composantes. Ils peuvent être donneurs d'ordre, entreprise qui réalise les travaux, mais aussi exploitants d'un réseau. Une triple casquette qui implique la nécessité de bien connaître ses obligations.

C'est tout l'objet de l'action de l'observatoire régional DT-DICT auprès de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. *« En chaque agriculteur,* souligne Sébastien Aspert, responsable de l'agence territoriale du Conseil départemental de Côte-d'Or, à Is-sur-Tille, et membre de l'observatoire DT-DICT régional, *on peut trouver un entrepreneur de travaux publics mais aussi un exploitant de réseau. Parfois, ils n'ont pas conscience d'être dans cette position. Il y a toute une typologie de travaux dans le domaine agricole, qui sont strictement concernés par le décret anti-endommagement et globalement, les agriculteurs l'ignorent ».* D'où l'importance de les sensibiliser.

Manque d'information

« Le monde agricole, précise Christian Niedzwiecki, dirigeant de l'entreprise de travaux publics Scub basée à Bligny-lès-Beaune et président de l'observatoire régional DT-DICT, *doit savoir qu'avant de faire un trou, il y a peut-être une DT à faire. C'est déjà un message important à faire passer auprès de la profession ». « Au sein de l'observatoire,* précise Sébastien Aspert, *nous avons beaucoup été sollicités par des exploitants de réseaux qui recensent un certain nombre d'accidents causés par des travaux agricoles. Le monde agricole n'est sans doute pas bien informé sur les distances de sécurité à respecter dans ces cas-là, que ce soit vis-à-vis des réseaux souterrains ou aériens. En rencontrant la Chambre d'agriculture, nous voulions faire de la vulgarisation sur ces questions ».* Pour en savoir plus, les agriculteurs peuvent se référer aux informations délivrées en ligne sur le sujet (*).

Berty Robert

()Pour vous renseigner sur ce que vous pouvez faire ou ne pas faire il existe un guichet unique en ligne : www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr Il peut aussi être utile de consulter le site www.observatoire-national-dt-dict.fr*

Lorsqu'il y a des travaux à effectuer, les responsables de projet procèdent à une Déclaration de projet de travaux (DT) afin de savoir ce qui se trouve sous le sol. Ensuite, lorsque les entreprises interviennent, elles font une Déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT) qui a pour but de comparer ce qui a été annoncé par le biais de la DT, et la réalité. Une comparaison importante car il peut y avoir un délai temporel assez important entre le projet et le démarrage des travaux, et l'état des lieux des réseaux peut donc avoir évolué entretemps.

// ENTREPRISES

De Bruin : une passation de pouvoir dans la convivialité

Pour marquer le changement à la tête de l'entreprise De Bruin, rachetée par Olivier Dubreuilh, les clients ont été conviés à trois soirées, les 14, 15 et 16 mars.

Cerisiers, Charny et Chateauneuf-Val-de-Bargis : durant trois fins de journée, Jean-Jack De Bruin a invité les clients de la concession Fendt à la présentation de son successeur Olivier Dubreuilh, nouveau PDG depuis décembre (Voir notre édition du 17 mars).

Plus de 600 clients ont participé à ces soirées, reconnaissants envers Jean-Jack et son épouse Régine pour les avoir accompagnés depuis 30 ans. D'ailleurs, nombreux ont été les marques et gestes de sympathie, l'émotion souvent contenue était néanmoins palpable. Jean-Jack De Bruin a remercié ses clients pour leur fidélité depuis sa prise de direction de l'entreprise et même auparavant lorsque son père, Albert, était aux commandes.

Il a également salué son équipe, à ses côtés, souvent depuis de nombreuses années, et la confiance de Fendt depuis 1982. *« Les uns sans les autres, nous ne sommes rien. Je souhaite que cela dure »* a souligné Jean-Jack De Bruin dans son discours teinté d'émotion. Un avis partagé par Olivier Dubreuilh qui a remercié Jean-Jack et Régine pour la confiance et le soutien dans ce rachat. *« J'entends, avec mon comité de direction, conserver l'estime que vous avez dans l'entreprise De Bruin et ses collaborateurs. Ensemble, nous continuerons à vous servir au maximum et d'avance, merci pour tout ce que l'on va faire dans les années à venir ».*



Trois sites pour trois soirées : le changement à la tête de De Bruin réclamait d'aller à la rencontre des clients.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Contractualiser avec son premier acheteur en élevage bovin allaitant

• 29 mars à Créancey

Céline Faubladier, CA21 tél. : 03 80 90 68 76
celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

// Minéraux, vitamines, flores, kéfir, argile… Quelles solutions alternatives naturelles adaptées à mes ruminants?

• 4 avril à Créancey

Céline Faubladier, CA21 tél. : 03 80 90 68 76
celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

// Arbres et haies : installation et entretien

• 11 et 12 avril à Beaune

Marie Monique, tél. : 03 80 68 66 66,
marie.monique@cote-dor.chambagri.fr

// Soigner ses animaux avec l'acupuncture (initiation)

• 17 et 18 avril à Créancey

Céline Faubladier, CA21 tél. : 03 80 90 68 76
celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Plan carbone, quel est son intérêt ?

• Les après-midi des 3 et 7 avril 2023

Le plan carbone est un outil qui permet de calculer, et pourquoi pas d'améliorer l'empreinte carbone de votre exploitation. Ce plan peut permettre de répondre aux attentes sociétales et environnementales.

Renseignements :
formation@nievre.chambagri.fr
ou 03 86 93 40 37

// Pack Renouvellement Certiphyto DENSA

• 6 avril 2023

Cette formation vise à vous accompagner agriculteur(trice)s et salarié(e)s dans l'évolution de vos pratiques en matière d'utilisation des produits phytopharmaceutiques afin d'obtenir le certificat Décideur en Entreprise Non Soumise à Agrément.

Renseignements :
formation@nievre.chambagri.fr
ou 03 86 93 40 37

// Favoriser les auxiliaires des cultures sur l'exploitation agricole

• mardi 18 avril 2023

Face aux difficultés rencontrées dans certains secteurs agricoles : pullulations d'insectes résistants aux insecticides, retrait de matières actives, difficultés d'implantation des cultures en lien avec le changement climatique, il peut être intéressant de chercher à avoir des systèmes de production plus résilients et moins dépendants des insecticides. Favoriser les régulations biologiques des ravageurs par leurs ennemis naturels est une piste prometteuse pour atteindre cet objectif.

Renseignements :
formation@nievre.chambagri.fr
ou 03 86 93 40 37

// Action courte qualifiante conduite et maintenance de l'enjambeur

• jusqu'au 26 mai

La formation, proposée par le LEGTA Nevers-Cosne antenne de Cosne, a une durée de trois mois est à destination des personnes connaissant le travail de la vigne (à pied). Les cours présenteront : la sécurité, la prise en main des engins, la prise de rang sur parcelle pédagogique, la conduite, puis l'attelage des outils, la soudure, les réglages, le travail du sol, le rognage, le pulvérisateur, le Certiphyto, etc.

Renseignements : cfppa.nevers@educagri.fr
ou 03 86 26 67 67.

YONNE

// Formation initiale Certiphyto Densa Viticulture

• Jeudis 6 et 13 avril

À Auxerre.

Contact : Christine Ligeron au 03 86 94 22 22.

// Réaliser ma déclaration PAC en toute sérénité

• Les 12, 18 et 27 avril et les 4 et 9 mai

À Auxerre.

Contact : Corinne Chandeclerc
au 03 86 94 22 27.

// Maitriser les chiffres clés de mon projet (formation de 3 jours)

• Mardi 9, vendredi 12 et lundi 15 mai

À Auxerre.

Contact : Cédric Barrallon au 03 86 94 21 92.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Assemblée du GDS

• Vendredi 31 mars à Sombernon

Le GDS 21 organise son assemblée générale vendredi 31 mars à 9 h 45 à la salle polyvalente de Sombernon. À l'ordre du jour : arrêtés des comptes au 30 septembre, rapport d'activités, intervention du directeur de la DDPP21, rapport d'orientation, vote des résolutions, questions diverses, interventions des personnalités présentes et clôture par le secrétaire général de la préfecture. L'assemblée générale sera suivie d'un cocktail déjeunatoire. Les éleveurs souhaitant participer doivent se rapprocher de leur président cantonal ou contacter le GDS21 au 03 80 68 67 30. Les bureaux de Bretenière seront fermés toute la journée du 31 mars.

// Colloque sur les orges brassicoles

• Jeudi 13 avril

Arvalis-Institut du végétal organise un colloque sur les orges brassicoles, le 13 avril à Dijon. Il se tiendra à Dijon Congrexpo, 3, boulevard de Champagne, de 9 heures à 16 h 30. Au programme :

- Déployer durablement des variétés 6 rangs hiver brassicoles dans la zone à faible potentialité du Centre-Est de la France.
- Table ronde : dans un contexte économique incertain, comment les différents acteurs de la filière s'adaptent-ils au niveau de la gestion de leurs ressources ?
- Les enseignements de l'étude PROSIT (FSOV) : Qualification des protéines d'intérêt pour la qualité brassicoles des orges.
- Le panorama du marché de la bière
- Offre, demande et fret en orges et malts dans le monde, l'Europe et la France.

Apéritif offert par Brasseurs de France suivi d'un cocktail déjeunatoire.

Inscriptions en ligne sur www.arvalis.fr

YONNE

// Rédiger son document unique d'évaluation des risques

• Mardi 28 mars

De 9 heures à 17 heures, salle informatique de la Chambre d'agriculture de l'Yonne (locaux de Groupama, rue Guynemer, à Auxerre).

Contact : inscription auprès de la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

// Essais fongicides et fertilisation sur blé et orge

• Mardi 23 mai, à Brienon-sur-Armançon.

Contact : Marie Bouillé, conseillère grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 06 30 62 99 69.

// Essais variétés bio, blé d'hiver, blé de printemps, orge de printemps, lentille, lin (désherbage) et cultures associées

• Mercredi 24 mai, à Migennes.

Contact : Marie Bouillé, conseillère grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 06 30 62 99 69.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Une nouvelle évolution de la grille nationale des salaires

Aux termes de longues négociations, une nouvelle grille des salaires a été signée par les partenaires sociaux. Elle sera applicable au 1er jour du mois qui suivra la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.
Toutefois, la FNSEA invite les adhérents, quand ils le peuvent, à ne pas attendre et à l'appliquer dès à présent.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,27
12 - 16	2	11,36
17 - 24	3	11,53
25 - 35	4	11,77
36 - 51	5	12,29
52 - 73	6	12,87
74 - 104	7	13,62
105 - 143	8	14,56
144 - 196	9	15,76
197 - 270	10	17,46
271 - 399	11	19,86
400	12	22,70

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**.
L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 110{,}26 \text{ (indice 2022)}}{106{,}48 \text{ (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

21/03/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 632 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3,87	3,95	3,90	0,08
		300-350	3,74	3,91	3,82	0,00
		350-400	3,61	3,87	3,70	-0,07
		400-450	3,52	3,65	3,59	0,00
		450-500	3,41	3,55	3,46	0,04
	R	250-300	3,73	3,93	3,84	
		300-350	3,61	3,75	3,72	0,08
		350-400	3,55	3,64	3,61	0,04
		400-450	3,47	3,57	3,52	0,12
F	U	250-300	3,37	3,38	3,37	-0,26
		300-350	3,24	3,37	3,32	0,01
		350-400	3,09	3,28	3,22	-0,08
	R	350-400	3,03	3,21	3,08	-0,15

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 190 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	500 et +	3,16	3,38	3,26	0,00
F	U	400-450	3,02	3,13	3,07	0,00
	R	450 et +	3,09	3,27	3,18	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 204 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ de 500 kg	2,89	3,19	3,05	0,12
	R	+ de 500 kg	2,70	2,75	2,72	
F	U	24 à 36 mois	3,01	3,43	3,16	0,07
		- 5 ans	2,83	3,42	3,07	-0,04
		5 à 10 ans	2,83	3,33	2,99	-0,06
		+ 10 ans	2,77	2,99	2,84	-0,03
	R	24 à 36 mois	2,75	2,96	2,91	
		- 5 ans	2,72	2,96	2,85	
		5 à 10 ans	2,59	2,92	2,81	-0,06
		+ 10 ans	2,56	2,76	2,66	-0,08

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 026 - Taux de vente : 96 %

Broutards, taurillons : Les volumes sont corrects pour la saison et la qualité reste satisfaisante. Davantage d'acheteurs sont présents et assurent la commercialisation de la totalité des lots de charolais. Autres races : un lot de 18 limousins de 410 kg se négocie 1 570 € (3,83 €/kg).

Laitonnes : Vente quasi totale même si de nombreux lots de lourdes (> 400 kg) soufrant d'excès de soin sont proposées à la vente.

Génisses 24 mois : Peu d'offre mais forte demande.

Vaches grasses : de 5,38 €/kg à 5,48 €/kg.

Vaches, génisses 30 mois : Avec le faible effectif proposé, quelques acheteurs sont absents. La pression est un peu moindre, ce qui explique la variation et la perte de quelques centimes. À cela s'ajoute une qualité hétérogène. Néanmoins les bons sujets se commercialisent très rapidement à des cours fermes. Très forte demande en vaches herbagères. Vente fluide.

Taureaux : Forte demande dans les bons sujets préparés.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

20/03/2023

Effectif : 276

Broutards	(220 - 330 kg)	720 - 1280	3,30 - 3,88
Broutards	(375 - 485 kg)	1360 - 1580	3,24 - 3,64
Laitonnes	(195 - 270 kg)	630 - 920	2,80 - 3,51
Laitonnes	(385 - 420 kg)	1180 - 1260	3,00 - 3,10
Génisses 24 - 36 mois	(470 - 675 kg)	1450 - 2480	2,87 - 3,29
Vaches		1300 - 2320	

Vente toujours active en broutards et plus particulier en sujets de moins de 450 kg.
Placement rapide et global en laitonnes. Cours plus fermes en légères. Difficilement reconduits en lourdes.
Forte demande en vaches herbagères. Tarifs fermes en lourdes viandées. Aucun invendu.



MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

20/03/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 83 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4.25	4,36	4,30	0,13
		de 44 à 50 kg	4,17	4,17	4,17	0,47
	R	de 32 à 38 kg	3,79	4,08	3,93	
		de 38 à 44 kg	3,70	4,18	3,90	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 73 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M		M	1,35	1,94	1,51	
F	U	+ de 60 kg	1,35	1,46	1,41	-0,02
	R	+ de 60 kg	1,24	1,37	1,29	0,01

AGNEAUX LAITONS (€/kg vif) — *Effectif : 210 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,63	4,63	4,63	
		de 38 à 44 kg	4,23	4,67	4,38	0,12
		+ de 44 kg	4,15	4,45	4,32	0,11
	R	de 32 à 38 kg	4,05	4,30	4,14	-0,21

OBSERVATIONS

Effectif global : 381 - Taux de vente : 97 %

Agneaux : Les sorties de laitons s'étoffent doucement, mais les volumes restent très insuffisants pour satisfaire les commandes à l'approche du début du Ramadan, mais aussi des fêtes de Pâques. Les tarifs poursuivent leur progression..

Brebis, béliers : Cours fermes et vente totale.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

15/03/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 166 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3,57	3,64	3,62	0,00
		350-400	3,51	3,68	3,62	-0,03
		400-450	3,51	3,64	3,58	-0,04
F	U	250-300	3,21	3,25	3,22	
		300-350	3,22	3,41	3,31	-0,03

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 98 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36mois	2,82	3,20	3,12	0,00
		- de 5 ans	2,95	3,10	3,01	0,03
		5 à 10 ans	2,74	3,12	2,91	0,01
		+ 10 ans	2,75	2,89	2,79	0,03

OBSERVATIONS

Effectif global : 264 - Taux de vente : 98 %

Broutards : La vente est rapide a des cours reconduits dans toutes les catégories, la majorité des lots valablement vaccinés s'exporte vers l'Italie les lots non vaccinés légers reste en France.

Laitonnes : Cours reconduits très belle présentation.

Vaches : La présentation est d'une qualité irréprochable ce matin beaucoup d'éleveurs présents, les cotations gagne quelques centimes encore cette semaine.

Génisses : Qualité homogène, cours reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

15/03/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 285 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 38 à 44 kg	4,28	4,64	4,42	-0,03
		+ de 44 kg	3,72	4,33	3,88	0,18

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 110 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	R	+ de 60 kg	1,00	1,67	1,64	-0,02

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 62 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		28	62	48	-12,00

AGNEAUX MAIGRES (€/kg vif) — *Effectif : 55 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	25-35 kg	44	86	52	0,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 512 - Taux de vente : 97 %

Agneaux : Les cours des laitons est identique à la semaine passée, la vente est rapide et fluide. Augmentation des cours dans les agneaux lourds et bien finis à l'approche du ramadan.

Brebis : Net replis des cours cette semaine du principalement à une présentation de qualité très hétérogènes. La vente semble néanmoins fluide. Aucun invendus.

Caprins : Présentation de moyenne qualité cours reconduits.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

20 Mars 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Demande toujours dynamique sur les animaux standards. Marché en attente des beaux jours sur les animaux de qualité!

Bovins maigres : Marché dynamique, surtout en mâles. Les cours sont facilement reconduits.

POLITIQUES

Mardi 14 mars, des députés français de tous bords ont organisé une conférence de presse afin de présenter leur proposition de résolution concernant l'accord commercial avec le Mercosur et les conditions de sa ratification.
Ceux-ci ont notamment mis en avant le besoin d'inclure la réciprocité des normes comme condition à la ratification et à la mise en œuvre d'accords commerciaux.
Les députés français partagent donc cette demande de la FNB et s'en font l'écho dans le processus démocratique !

SANITAIRE

Le 14 mars été annoncé par l'ordre des vétérinaires le lancement de la plateforme Calypso, dont le but est de simplifier les démarches administratives des praticiens. Elle s'inscrit dans le cadre de la feuille de route pour lutter contre la désertification vétérinaire. Sa première version permet de gérer les formations et permet une remontée automatique des données de médicaments contenant des antimicrobiens.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Un accord en Commission Mixte Paritaire a été trouvé sur la PPL Descrozaille, permettant l'adoption du texte! La ratification au Sénat et à l'Assemblée Nationale de ce texte se fera donc cette semaine! En cette période où la guerre des prix auprès des distributeurs est lancée, mis en avant par Bercy via son trimestre anti-inflation, il est essentiel que chaque Section Bovine, via les FDSEA porte ce message de pousser à la finalisation de cette PPL au plus vite, et avec les ajustements du Sénat, permettant une application forte et renforcée de la loi !

CARTON ROUGE

Le Conseil Européen de l'environnement a adopté jeudi 16 mars une position concernant la réforme de la directive sur les émissions industrielles.
Carton rouge à la France qui, à Bruxelles, en Conseil, n'a pas tenu la position qu'elle s'était engagée à tenir auprès des éleveurs.
Sur cette directive comme sur IED, il serait temps que la France tienne à Bruxelles le même discours que devant ses éleveurs !
→ lien

REGION

La FNB rappelle le mot d'ordre lancé auprès des Sections Bovines pour des contrôles d'origine sur ce printemps! Encore un bel exemple, ce week-end, auprès de Carrefour France, où est encore et toujours brader du prix en viande bovine… avec cerise sur le gâteau, un tour d'Europe de toutes les origines possibles sur cette promotion (lien ici)! Attitude irresponsable des distributeurs, encore et toujours malgré des signaux au rouge dans la filière (décapitalisation, hausse des charges…)

FAIT DE LA SEMAINE

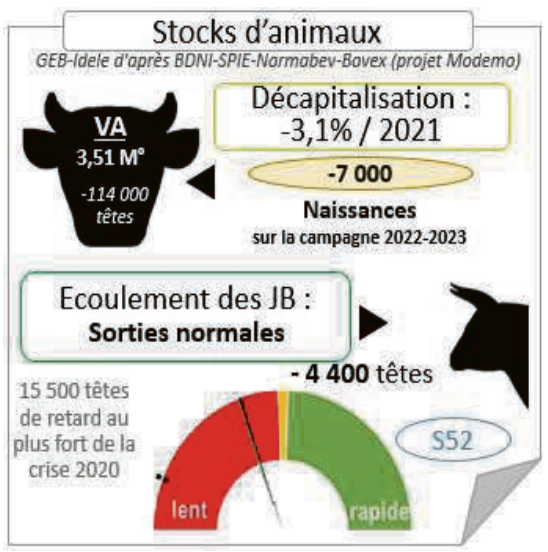
La commission de filière Veau de Boucherie de l'IDELE se réunira cette semaine pour une matinée autour des thématiques d'avenir de la filière : après une présentation de la conjoncture économique, une synthèse sera faite par Interbev des conclusions du séminaire de la filière veau qui a eu lieu en 2022 et les différentes capacités expérimentales de la nouvelle station expérimentale seront analysées et mises en parallèle. Une réflexion collective sur les actions prioritaires à mettre en œuvre par la filière sera ensuite lancée.

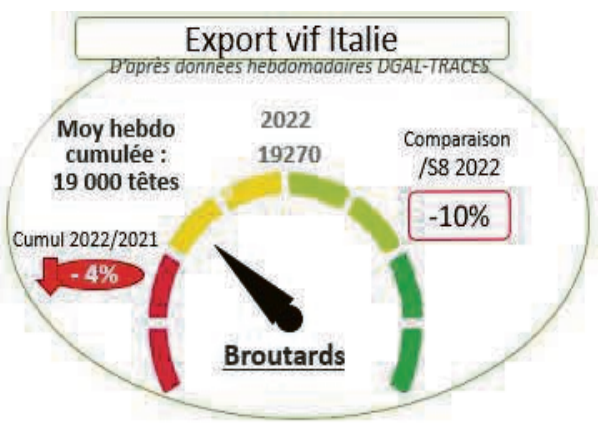
CHIFFRE DE LA SEMAINE

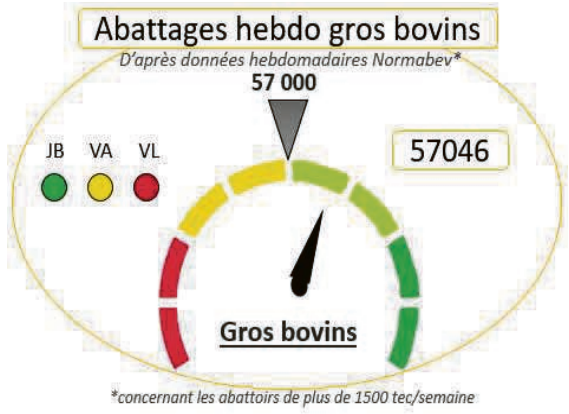
-3,1%

C'est la baisse de cheptel de vaches allaitantes au 1er février 2023 par rapport à la même date de 2022.
Ce taux de décapitalisation reste donc en début d'année, au même niveau élevé constaté depuis le 2nd semestre 2022.
Les arrêts d'élevage liés à la démographie des agriculteurs, et la réduction des cheptels chez les éleveurs qui restent en place sont les 2 moteurs principaux du phénomène.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*











TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 12
du 20 au 26 mars 2023

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : L'ambiance commerciale reste bonne avec des besoins importants, notamment en mâles de qualité, bien conformés, et valablement vaccinés. Dans cette catégorie, les cours sont fermement maintenus. La marchandise de moyenne qualité est plus discutée. On sent également un plafonnement au-delà de 400 kg. En femelles, les achats se portent prioritairement sur les sujets légers.

Gros bovins maigres : Les besoins sont toujours importants mais l'offre est insuffisante. Les ventes sont donc très rapides en toutes catégories : les vaches jeunes sont très disputées, la marchandise plus âgée et/ou moyenne est certes plus discutée mais trouve rapidement preneur. Les cours sont globalement fermes à haussiers.

Boucherie : Le commerce reste très dynamique compte tenu d'une offre toujours insuffisante pour couvrir les besoins. Les achats sont très rapides en toutes races et catégories. Les vaches laitières et les couleurs sont particulièrement recherchées. Toutes les gammes profitent de tarifs fermement maintenus, voire de nouveau haussiers sur plusieurs places.

Veaux : Le commerce reste calme malgré une offre toujours réduite. Ce déséquilibre permet de reconduire les cours en toutes races. A noter que sur l'Est, le manque de marchandise favorise de nouveau une hausse des cours. L'écoulement vers l'Espagne est fluide. En veaux gras, le commerce est facile.

Ovins : En agneaux, les volumes progressent un peu, tant sur le bassin aveyronnais qu'en agneaux laitons. La demande est un peu plus active à l'approche du Ramadan et des fêtes de Pâques. Beaucoup d'agneaux sont réservés en ferme, la marchandise manque. Les ventes sont fluides et on enregistre globalement une hausse des cours. En agnelets, les acheteurs sont toujours présents permettant un écoulement rapide à des prix fermes. En brebis, l'ambiance reste bonne.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

42 - Achète tracteur avec chargeur 2 ou 4 roues, 50 à 70 cv, ou chargeur adaptation Renault.
✆ 06 61 01 61 08
ou 06 33 39 88 05

Travail du sol

21 - Vends semoir Kockerling 4 m. allseeder 2007, bon état (1201)
✆ 06 76 81 87 16

26 - Vends caisses fruits, balle ronde RP200-Walger, semoir Nodet 7rgs PNU II, pulve Hardi 800L(pièces).
✆ 06 08 76 06 57

38 - Vends cause retraite semoir Lely tournesol 5 rangs avec disques maïs vibro 3m de large avec 2 rouleaux brise mottes le tout en très bon état.
✆ 06 84 77 00 54

Récolte

01 - Recherche appareil de manutention pour bottes rondes enrubannées.
✆ 06 40 18 07 28

21 - Vends round baller Vario pack 1800, - plateau Mazeron 8 m., - charrue Brabant 4 fers NSH, - faucheuse Kuhn 3 m. (0803)
✆ 06 98 38 19 62

26 - Vends presse HD BB940A New Holland crop cutter, andaineur Eurotop 380N, moulin à farine Skiold.
✆ 06 95 65 20 96

26 - Recherche coupe repliable pour moissonneuse et cueilleur à maïs 5 ou 6 rangs avec broyeur.
✆ 06 24 01 73 22

58 - Vends plateaux à tournesol, TBEG, 16 becs, 130 x 24, 2 lateraux 170 x 22 toles (1103)
✆ 03 86 69 27 91

Epandage

07 - Cherche pneus 13,6 fois 28 Radial plus hérisson de GILIBERT double 6 tonnes.
✆ 06 77 01 42 90

Irrigation

26 - Vends enrouleur Rainstar Bauer T61 90 390 Mod 2020 servi 2 saisons 19900 euros HT.
✆ 06 51 38 76 24

45 - AV pulvé porté OPAE 24 m Technoma cuve de rinçage carte électronique et pompe récentes
✆ 06 30 48 57 45

Divers

01 - Vends cause retraite Case Maxxum 115X, 5400 H, IH 733 + chargeur 5500 ; désileuse pailleuse Lucas 425 ; presse Case RBX 452 16500 B ; presse M. densité Welger ; bétaillère bois 4m ; andaineur Kuhn GA 4121 ; faucheuse conditionneuse 243 Kuhn ; benne Gilibert 8500 ; pince balle ronde ; chaine de curage marine 77m.
✆ 06 82 59 73 98

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (1101)
✆ **06 30 11 59 25**

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM (1206)
✆ **06 71 10 93 35**

26 - Vends roues complètes Kleber, voie variable, 320/85R28-420/85R38, 270/95R32-300/95R46, 8 trous, alésage 220 mm
✆ 06 89 272 8 68

38 - Vends presse MD class élévateur tapis 9 mètres richon fendeuse à cardan charrue HBO.
✆ 06 81 62 15 57

RECHERCHE sur toute la France moissonneuses-batteuses, tracteurs, télescopiques, planteuses, arracheuses de pommes de terre et autres machines agricoles, même HS !
••• Paiement comptant •••
Tél. 06 64 36 27 77

38 - Vends charrue Huard trisocs TR65T ; Cuve fuel 1000l jumelages 12-4-36 95-48 tasse avant spire 1,5m.
✆ 04 74 54 25 21

38 - Vends un contre batteur maïs type 8060 état neuf ; 4 pneus 215/75/R15 dont 2 état neuf.
✆ 06 15 35 36 58

38 - Vends épandeur Deguillaume année 2005 état neuf PTAC 6500kg 2650 euros.
✆ 06 30 52 99 57

42 - Vends cse retraite, bétaillère Cosnet 5 bêtes / pulv. Berthoud 600 L 9m + Chisel 3m dent de 30.
✆ 06 62 80 13 75

42 - Vends dessileuse Lucas, faucheuse Vicon 4D, semoir grain, engrais, tonne eau 3000 L.
✆ 06 68 79 27 10

57 - Vends presse cubique Claas Quadrant 3200, 2010, toutes options, très bon état, révisée, tandem graissage.
✆ **06 62 49 43 33**

57 - Vends pailleuse traînée Lucas Polyfeed 12, visible au travail ; benne Brimont, 12 t, très bon état.
✆ 06 83 28 38 00

58 - Vends abreuvoirs Plasson (1204)
✆ 09 73 54 28 78
06 41 88 00 77

63 - Recherche corn picker 2 rangs ou 4 R dans l'état couple repliable moissonneuse.
✆ 07 84 88 74 09

69 - Vends arceau de sécurité repliable pour Massey Fergusson série 130 - 140 - 145 - Jamais monté - Prix : 250 €.
✆ **06 13 52 27 12**

71 - Vends charrue Morgnieux anc., pour vigne 300 €, 4 roues, pneu 235/85/R16 Toyota BJ42 500 €.
✆ 03 85 40 51 63 HR

71 - Vends vibro 3 m, 300 €, cellule en toile sur pieds 400 €, cueilleur à maïs, broyeur 5 rangs, 3.000 €.
✆ 06 78 07 36 08

Elevage

26 - Vends presse MASCHIO année 2014chambre fixe . 2602 bottes rondes . 11 000 euros HT
✆ 06 95 49 50 32

Véhicule

Utilitaire

26 - Vends voiture Xsara Citroën 1997, 223000 KM, CT ok, 1500 euros.
✆ 07 50 35 27 88
ou 04 75 41 33 15

26 - Vends C15 First 760kg diesel An 1996 1ere main 212 000 kms sans CT pour pièces.
✆ 06 13 42 87 64

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up + Dacia.
✆ 06 42 69 14 31

38 - Vends Dacia Duster 1,5 DCI prestige 2 places bac AR clim crochet AR jante alu + roue de secoure et neige + anti brouillard 148000 km parfait état, achat 12/2011 prix 6666,67 euros HT.
✆ 06 68 99 07 01

42 - Vends bétaillère Ponge 4,70 m sépar. int. + pont tiroir, pneus neufs, tbe, 6 300 euros.
✆ 07 78 88 11 82

69 - Vends moto enduro 125 BETA rr 4 temps en très bon état, de 2021, 2700 km. Moto rabaissée car utilisée par une fille. Biellettes d'origine fournies. Pneus neufs. Besoin du permis A1. Cartons avec pièces (rétros, clignotants). Idéale entre autre pour apprentis entre 16 et 18 ans et aller dans les chemins, prés, vignes. 4 000 €.
✆ **06 13 52 27 12**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends piquet Acacia de 2 m appointé
✆ 06 16 25 39 34

39 - Vente de paille foin luzerne de qualité rendues livrées.
✆ 06 73 92 81 55

Fourrage

01 - Vends bottes enrubannées 2022 + foin en bottes rectangulaires 2022, idéal pour chevaux.
✆ 06 40 18 07 28

ACHETE foin bonne qualité, bottes carrées et rondes diam 135 max.
Peter van den Brand
0031622240680 (parle français)
petervandenbrand@corsten.nl

03 - Vends foin, sous abris en bottes 90x120x240.
✆ 06 84 61 64 45

69 - Exploitation 69 limite 71 recherche pension pour génisse ou foin luzerne herbe à récolter secteur clunysois Mâconnais ou haut beaujolais.
✆ 06 47 47 89 61

70 - Vends foin de luzerne biologique, récolte 2021 et 2022 en balles carrées 120x90. Deuxième et troisième coupe. 170 euros/T.
✆ 06 86 18 91 95

71 - Vends foins balle ronde, diamètre 1,60 m.
✆ 06 37 76 78 24

Propriété

26 - Cherche propriété agricole Drôme des Collines, bon ou mauvais état, 3ha min. Achat pleine propriété ou viager, à louer. Étudie toutes propositions.
✆ 06 87 12 16 68

Terrain

38 - Achète terrains agricole à la Chapelle de la Tour ou communes voisines.
✆ 06 08 22 25 90

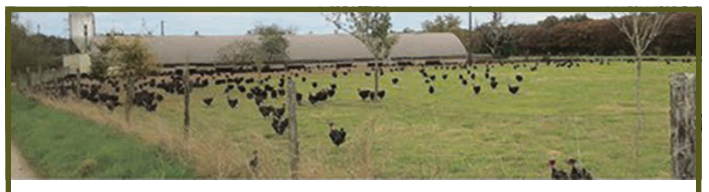
Location

Autres

32 - Au cœur de la Gascogne, venez vous détendre dans l'un des gites de «la bastide du chêne» à Montégut 32550, dans un parc arboré de 2 hectares, avec piscine, location à la semaine.
✆ 05 62 59 03 38 - mail : contact@bastideduchene.com

Divers

GRAND VOYANT MEDIUM - MONSIEUR DIA
Capable de résoudre tous vos problèmes. Amour, fidélité, chance, travail, santé, désenvoûtement, mariage, impuissance sexuelle, permis de conduire. Réussite dans tous les domaines de protection 100 %, il n'y a pas de problème sans solution.
TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNÉ
Résultats garantis dans la semaine. PAIEMENT APRÈS RÉSULTAT
Tél. 06 20 08 49 70



Vous souhaitez vous installer ?
Voici une belle opportunité en Saône & Loire.

- Atelier **poulets Label de Bourgogne** avec parcours et bâtiment de 400 m² créé en 1987.
- Atelier **lapins naisseur engraisseur** : 2 bâtiments de 310 et 890 m², datant de 1986 et 1997, en conduite classique (tout plein tout vide).
- **Cultures : 54 ha** (maïs/blé/colza en irrigation avec évolution possible).
- **2 UTH**.
- **Maison d'habitation** sur le site (125 m²) et ses dépendances.

Contact : Janick & Jean Biberon
06 81 35 38 56 - jjbibgandons@gmail.com



18 - Achète blouses ; gilets, veste de Maquignon anciennes ; vieilles biaudes ; vieilles vestes et pantalons en moleskine noirs ; vestes et gilets de chasse ; vêtement de campagne et de travail ancien ; vieilles blouses noires, grises et beiges ;vieilles vestes et pantalons de pompiers en lin ; vieux vêtements perlés noirs ou deux couleurs ; dentelles anciennes, mercerie ; torchons et tissus anciens, entière collection de dentelles et de vêtements ; vieux stock de magasin de vêtements.
✆ 06 08 84 27 75

69 - Chasse 21 groupe d'amis chasseurs recherche 4/5 postés 12 week-end 600 Ha 20 cervidés 40 sangliers 24 chevreuils venaison partagée beau RDV de chasse 40 km Nord Dijon.
✆ **06 19 43 19 97**

Bâtiment



Animaux

Bovin

01 - Vends 1 taureau Charolais 36 mois et 1 de 18 mois génotype sans corne.
✆ 06 84 05 45 87

07 - Elevage Limousin HBL vend taureaux 18 24 mois fils de Leopard RRE Haled RRE Liban RR TGS
✆ 06 85 76 74 59

18 - Vends reproducteurs charolais HBC 14-15 mois, ind. IBR, liv. assurée. EARL Trameson 18350 Charly.
✆ 06 10 91 41 94

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 13 à 15 mois apte à la saillie, vêlages facile, ind. IBR BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (0203)
✆ **06 31 23 56 01**

Suivez-nous sur notre page Facebook

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène propose à la vente 20 taureaux apte de suite à la saillie, choix également important de veaux de l'année. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (0303)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc**
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Vends taureaux 2 ans père IFN 117, - veaux 15 à 16 mois. Le tout HBC. EARL Bolâtre Jean-Louis (0302)
✆ 06 98 38 19 62

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux 14 - 15 - 16 mois, TGS. EARL Gabory - 21460 Jeux les Bard
✆ **06 87 43 40 33**

21 - Elevage HBC en IA depuis plus de 40 ans vous propose à la vente 2 taureaux de 16 mois hivernés au pré, - Index FN de 103 à 108, + taureau adulte 5 ans, fils de Chabal, FN 99, ISEVR 118, IVEMAT 118. Parisot Bruno et Vincent- 21210 La Motte Ternant (0901)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - Elevage charolais GAEC Léchenault Frères vend taureaux 2 ans + 1 an. TGS. Livraison assurée (1205)
✆ **06 24 24 69 93**

26 - Vends taureaux 15 mois Limousin HBL ou non, bonne origine, sanitaire ok.
✆ 06 20 33 10 49

38 - Vends reproducteurs Charolais hétéro SC 17 mois, Gaec de Navoux.
✆ 06 16 85 50 52

42 - Vends taureaux char., HBC, 15-16 mois, vêl. facile, élevage et viande, Gaec Cusset Gacon, St-Germain-Les-pinasse.
✆ 06 30 92 60 12 ou
06 71 45 80 59

57 - Achète génisses et bœufs de 8 mois à 2 ans race ch, lim ou croisée certifiée AB.
✆ 06 08 61 13 46

58 - Vends grand choix de veaux reproducteurs HBC, SC, hétérozygotes et homozygotes + 1 reproducteur HBC SC 3 ans, bonnes valeurs génétiques, origines diverses, livraison assurée. EARL Colmont (0407)
✆ **06 08 78 05 01**
06 99 25 33 53

58 - Vends veaux reproducteurs 16 mois, plusieurs vêlages faciles, HBC, TGS. GAEC des Morillats 58360 Préporché (0602)
✆ **06 33 49 46 88**

58 - Vends reproducteurs charolais 1 ou 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL du Champ Morin 58250 Saint Seine (0606)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Elevage limousin HBL vend veaux reproducteurs de l'année de père qualifié. David Thoulé (0607)
✆ **06 10 09 65 69**

58 - Elevage HBC vend taureaux 18 mois, veaux d'un an, nombreuses origines, prêt à la saillie. EARL Batho Serge- L'Hatenon 58330 Saxi Bourdon (0707)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Vends veaux reproducteurs charolais HBC + génisses de 2 ans repro. GAEC Deboux - Niault - 58110 Chougny (0801)
✆ **06 26 01 58 72**
06 28 58 12 92

58 - Vends 2 taureaux et 15 veaux reproducteurs de 15 mois inscrits HBC. GAEC Touillon Moiron (0902)
✆ **06 19 82 08 94**

58 - Vends 1 taureau HBC 2 ans et 1 taureau 4 ans HBC sans cornes. GAEC Marion - Luzy (1105)
✆ 06 24 42 29 42

58 - Vends bon taureau charolais HBC 3 ans, produits visibles (1104)
✆ 06 99 32 12 15

69 - Vends jeunes mâles reproducteurs Limousins HBL, vaches pleines et laitonnes Limousines.
✆ **06 71 61 73 16**

71 - Vends taureau adulte HBC, origine Bize - GAEC de Pergeot (1102)
✆ 06 74 09 49 89

71 - Vends bons taureaux de 2 ans et un taureau de 3 ans HBC, TGS, Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Vends bon taureau aubrac, 2 ans, origine Jouve, IBR A.
✆ 06 88 59 16 46



71 - Cause cessation vend bonnes génisses 2 ans à mettre au taureau, veaux de 15 jours IBR A, TGS, Ciry-le-Noble.
✆ 06 47 27 76 72

71 - Vends 1 bon taureau Limousin de 18 mois hétérozygote sans corne, HBL ou non, hiverné au pré.
✆ 06 20 55 81 02

PETITES ANNONCES

71 - HBC vend veaux 15 mois, taureaux 2 ans, pères Meloman, Nestor, Okapi (Benas JP) et Ramses (Micaud) + taureau 5 ans + vaches pleines ou suitées, génisse 1 an, génisses 2 ans fraichement IA VF (Jarret, Océan, Newman P, TGS, livraison. Devillard J-C, Champlecy.
✆ 06 18 54 64 88

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Acceuil permanent. SCEA de Tameron - Montillot (0210)
✆ **Mandron Laurent : 06 87 16 54 66 - Maxime : 06 42 67 44 29**

89 - Sélection de 50 taureaux HBC prêts à saillir, - vaches, - génisses. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils -89420 St André en Terre Plaine
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 GAEC CADOUX**

89 - Vends taureaux 17 mois Limousins (1202)
✆ 06 70 37 79 54

Ovin

07 - Vends troupeaux de brebis BMC TELE.
✆ 06 12 50 61 82

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Volaille, lapin

38 - Eybens vend lapins reproducteurs fauve de Bourgogne non présent à la Beaucroissant.
✆ 06 40 50 81 80

45 - Spécialiste lapin de Garenne repris parc sur herbe qualité extra repeuplement. Garanties sanitaires. Livraison documentation sur demande.
✆ 06 82 28 12 19

Chien

03 - Vends chiot Bouvier Bernois né le 19/01, ils seront pucés vaccinés puce mère 25026960828235, parents visibles à la ferme.
✆ 06 51 85 07 67

15 - Vends chiot F type berger des Pyrénées Labri du 27-10-22, n°583YYZ, 82444978900018.
✆ 06 41 99 90 45 ou 06 87 29 39 28

42 - Chiots Border Collie Lof 5F, 2M à réserver, nés 31/01/23, Siret 32268699900010, mère Lof 39112, visible sur ovins et bovins.
✆ 06 10 08 92 33

89 - Vends chiots Border Collie, pucés, vaccinés, ovins, bovins, très bonnes origines, mère 128FKG (1203)
✆ 03 86 74 70 94

Equin

63 - Achète chevaux et poneys à valoriser et chevaux de réforme. Faire proposition.
✆ 06 81 21 25 20

Emploi

Offre









07 - Ardèche secteur Saint Peray. Vigneron recherche ouvrier agricole tractoriste salaire motivant si compétant. 2500€ net/mois. Pour toute correspondance contactez l'Avenir Agricole de l'Ardèche, 4 Av de l'Europe Unie BP139 07001 PRIVAS ou au 04 75 64 90 20 - ref 4201/01
✆ **04 75 64 90 20**



18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer : traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDD, à pourvoir dès maintenant et jusqu'au 30 juin 2023) –Connaissance du milieu agricole souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89 ou 06 03 46 99 24

Des professionnels à votre service

CHAUX DE TERNANT®
Une gamme de chaux calciques et de chaux magnésiennes
De la fabrication à l'épandage
Fours à chaux VINCENT - 58250 TERNANT
✆ **06 07 50 10 02**
www.chaux-de-ternant.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

26 - Exp. agricole Drôme Prov. spé. semences cherche salarié polyvalent, CDI, expérience+permis B.
✆ **06 09 48 80 50**

71 - Exploitation agricole bovins-ovins recherche salarié CDD, 3 mois juin-juillet-août.
✆ 06 72 75 71 09

Offre de service

42 - Achète vêtements anciens de 1800 à 1960 Recherche vêtements anciens paysan et de travail, vêtement militaire, bleu de travail, vestes et pantalons gros velours, blaude, blouse de marchand, maquignon, bourgeron, veston, vêtement de chasse, chemises, blouse d'instituteur ou d'usine, vêtement de pompier, tablier, etc…Tout ce qui est ancien m'intéresse.Peuimporte l'état ! qu'ils soient neufs ou troués et rapiécés, ne jetez surtout rien ! Achat comptant
✆ **06 85 97 74 64**



// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS** (Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC (identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.** (Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC (identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS** (Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

AVIS

ANVIN, SAS au capital de 1 000 euros, siège social : 50 Rue Albert Rémy, 21370 PLOMBIERES-LES-DIJON, 842 419 442 RCS DIJON, décision du 28/02/2023 de transférer le siège social 456 Chemin des Vaussiers 83740 LA CADIERE D'AZUR à compter du 28/02/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. Le Président

AL23007133

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

GAEC DES FONTENILLES

Groupement agricole d'exploitation en commun
Société civile au capital de 261 900,00 euros
Siège social : 5 Chemin de Coulmier
21 400 CHAMESSON
324 355 676 RCS DIJON

La collectivité extraordinaire des associés réunie en assemblée le 31 décembre 2022, a autorisé Monsieur LECHENET Patrick à démissionner de ses fonctions de gérant à compter du même jour. Elle a décidé de modifier la forme de la société pour adopter la forme de l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) et de modifier la dénomination de la société en EARL DES FONTENILLES et ce à compter du 1er janvier 2023. Madame Elisabeth LECHENET reste seule gérante. POUR AVIS, La gérance.

AL23007211

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

PRYNELSAS

au capital de 40 000 €
Siège social
RD 974
21190 CORPEAU
438 104 721 RCS DIJON

L'Assemblée ordinaire du 6 février 2023 a décidé de ne pas renouveler le mandat de M. Pierre-Jean MANDRAN, Commissaire aux comptes titulaire et de la Société AFM EXPERTISE, Commissaire aux comptes suppléant Pour avis.

AL23007233

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL BERNARD LORIOT INVESTISSEMENTS

Société à responsabilité limitée
au capital de 500 000 euros
Siège social
3 Place Notre Dame
21000 DIJON
RCS DIJON 377 973 698

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15.03.2023 a décidé de transférer le siège social du 3 Place Notre Dame 21000 DIJON au 1, clos Pingat 21370 VELARS SUR OUCHE, à compter du 15.03.2023 et de modifier l'article 5 des statuts. Pour avis
La Gérance.

AL23007237

DÉMISSION DE GÉRANTE

EARL DES COMMELLES

société civile au capital de 165 410 euros
siège social
10 rue de la Croix
21400 COULMIER LE SEC
428 859 904 RCS DIJON

Par une assemblée générale ordinaire en date du 15 janvier 2023, la collectivité des associés a autorisé Madame LECHENET Christiane à démissionner de ses fonctions de gérante à compter rétroactivement du 31 décembre 2022. Pour avis, La gérance.

AL23007239

MODIFICATIONS DES STATUTS

HANGOVER & CO

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
15 Rue PIRON 21000 DIJON
808755946 RCS de Dijon.

Aux termes de l'AGE en date du 25 octobre 2022, les associés ont décidé, à compter du même jour de :- Modifier la dénomination sociale en «SWALLOW»,- transférer le siège social à 10 Rue Piron, 21000 DijonLes articles 3 et 4 des statuts ont été modifié en conséquence.
Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL23007240

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

EARL DE CHAMPFORT

Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 7 704 euros
Siège social
Hameau Champfort
21 760 LAMARCHE SUR SAONE
304 749 252 RCS DIJON

La collectivité des associés de l'Exploitation Agricole à. Responsabilité Limitée dénommée «EARL DE CHAMPFORT» réunis en assemblée générale extraordinaire le 14.02.2023 a décidé de transférer le siège social au 6 rue de la Bannie 21270 VONGES à compter de ce jour et a modifier l'article 4 des statuts.
Dépôt légal au RCS DIJON
POUR AVIS - La gérance

AL23007243

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

G.E.M. Investissement

SC au capital de 323 320 euros
Siège social : 3 Rue Jehly Bachellier
21121 FONTAINE LES DIJON
818 227 985 RCS DIJON

Selon délibération du 16/3/2023, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social aux activités d'acquisition, vente, gestion, location de tous types de bateaux à moteur ou à voile, véhicules nautiques avec ou sans skipper, location de tous accessoires, matériels ou objets se rapportant à l'activité nautique ainsi qu'à l'acquisition par voie d'achat, apport ou échange, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, gestion et location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également des parts sociales de société à prépondérance immobilière, leur mise à disposition gratuite et viagère au profit des associés fondateurs ainsi qu'exceptionnellement la vente de ces biens et droits immobiliers ou de ces biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question et également ces parts sociales de société à prépondérance immobilière et de modifier en conséquence l'art. 2 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

AL23007277

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DU TERTRE

Au capital de 1 000 €
Siège social : 8 Avenue Jean Bertin
21000 DIJON
810 361 444 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de la gérance en date du 21/02/2023, il a été décidé de transférer le siège social 10 Rue Paul Lippe - 21000 DIJON à compter du 21/02/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL23007286

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SARL GERALD ALLARD

SARL au capital de 5 000 €
Siège social : 4 rue du Soufflet - CHEVIGNEROT -
21200 VIGNOLES
488 744 756 RCS DIJON

L'Assemblée Générale du 30 décembre 2022 a nommé en qualité de cogérant Mrs Geoffrey ALLARD, demeurant 3 rue du Meix Rosé - 21190 CORPEAU et Maxence ALLARD demeurant 14 rue du Ruisseau - 21200 VIGNOLES pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2023 et a décidé de modifier en conséquence l'article 17 des statuts.

AL23007293

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARLU TAXIS MORAUX

au capital de 4 500 euros
Siège social : 11 Rue du Lycée
21140 SEMUR EN AUXOIS
834 275 372 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 14/02/2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 6 Rue Jean Jacques Collenot - 21140 SEMUR EN AUXOIS à compter du 14/02/2023, et de modifier l'article 4 des statuts.
Pour avis La Gérance

AL23007294

AVIS DE PUBLICITE

ENTREPRISE ROGER MARTIN

SAS au capital de 3.222.076 euros
Siège social : 4 avenue Jean Bertin - Parc Technologique
21000 DIJON
RCS DIJON 391 338 449

Aux termes du procès-verbal des décisions en date du 1er mars 2023, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de Directeur Général à compter de cette même date pour une durée d'un an : Monsieur Vincent LARROCHETTE né à Tarare (Rhône) le 14 février 1967 demeurant à 4 avenue Jean Bertin - Parc Technologique, 21000 DIJON. Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis,

AL23007300

// DIVERS

CONVOCATION

CAISSE DE CREDIT MUTUEL DIJON THEATRE MIRANDE

Les sociétaires sont informés que les assemblées générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le conseil d'administration :
1) En Assemblée Générale Extraordinaire le MERCREDI 12 AVRIL 2023 à 17:00
au siège de la caisse
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée générale, constitution du bureau.
02 Adoption des statuts types révisés.
03 Pouvoirs pour les formalités.
04 Clôture de l'Assemblée Générale.
ATTENTION : dans l'hypothèse où le quorum prévu par les statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième assemblée générale Extraordinaire selon les modalités indiquées au point 3) ci-après.
2) En Assemblée Générale Ordinaire le VENDREDI 28 AVRIL 2023 à 19:00
à l'adresse suivante :
Maison Diocésaine
9bis Bd Voltaire
21000 DIJON
avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'assemblée, constitution du bureau.
02 Compte-rendu d'activité.
03 Présentation du bilan et du compte de résultat.
04 Rapport du conseil de surveillance et certification des comptes.
05 Approbation du bilan et du compte de résultat.
06 Affectation du résultat
07 Variation du capital social
08 Quitus et décharge au conseil d'administration
.09 Élections au conseil d'administration. 1 siège est à pourvoir (*).
10 Élections au conseil de surveillance. 2 sièges sont à pourvoir (*).
11 Plafonds d'engagements : délégation de compétence au conseil d'administration.
12 Pouvoirs pour les formalités.
13 Réponses à vos questions.
14 Clôture de l'assemblée générale.
*Cf. Article 11 du Règlement Général de Fonctionnement. Vous pouvez consulter votre Caisse de Crédit Mutuel.
3) En Assemblée Générale Extraordinaire
A la suite immédiate de l'assemblée ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième assemblée extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourra être réuni lors de la première assemblée générale extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, sous le point 1.
Les votes pourront se faire entre le 13/04/2023 et le 27/04/2023 sur votre espace de banque à distance ou dans votre Caisse aux jours et horaires habituels d'ouverture ou lors de l'assemblée générale. Les documents statutaires pourront être consultés sur place ainsi que sur votre espace de banque à distance.
Le/la Président(e) du Conseil d'Administration

AL23007319

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 20/03/2023
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
LA ROCHE-EN-BRENIL :
Loué - Objectif : Maintien du fermier
Prés, terres, taillis, futaies résineuses
Urbanisme : RNU
1 ha 47 a 64 ca
- Champs bruley: O-155-156-157-158-159-160 - Verni grivaire: P-316[154]
TOUILLON : Terre - Urbanisme : ZnC de la carte communale
1 ha 15 a 50 ca
- Entre deux vies: ZI-9
POISEUL-LA-VILLE-ET-LAPERRIERE :
Terre - Urbanisme : RNU
70 a 01 ca
- Les champy: ZK-56[10]
GEMEAUX : Serre de production horticole et terrain - Urbanisme : zone A du PLU
26 a 76 ca
- Les chevrieres: ZI-116[16]-119[18](J)-119[18](K) (avec bâtiments)
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
ARNAY-SOUS-VITTEAUX(21)
Pré, landes et bois taillis – Urbanisme : RNU
71 ha 10 a 26 ca
- 'Champ des pierres': ZI- 11(A)- 11(C)- 11(D)-11(E)- 11(BJ)- 11(BK)- 11(BL)- 11(FJ)- 11(FK)
- 'Les ouches': ZO- 22[18] - 'Teureau du tuf': ZH- 31(A)- 31(B)- 31(C)- 31(E)- 31(DJ)-31(DK)- 31(DL)- 31(DM)- 32(J)- 32(K)- 33(J)-33(K)- 35(A)- 35(BJ)
35(BK)
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 10/04/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23007311

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

Société Civile Professionnelle
« Romain BRUCHON,
Clémentine COURLET de VREGILLE
et Maximilien CHANUT,
notaires associés »,
titulaire d'un Office Notarial à DIJON,
16, avenue Victor Hugo

DISSOLUTION

SOCIETE CIVILE IMMOBILIER DES RECOLLETS

Société civile immobilière
au capital de 51.833,00 €
Siège : DIJON (21000),
26 rue Roget de Belloguet
RCS DIJON 397 888 587

Par AGE du 05/03/2023, il a été constaté la dissolution anticipée de la société intervenue le21/12/2021 suite au décès de Christophe BOUHELIER et ce conformément aux dispositions statutaires,sa mise en liquidation et désigné Mme Sandra BOUHELIER demeurant à DIJON (21000), 26 rue Roget de Beloguet comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège social est le siège de la liquidation et l'adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et les actes et documents liés à la liquidation y être notifiés.
Dépôt sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis, le liquidateur.

AL23007312

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

Société Civile Professionnelle
« Romain BRUCHON,
Clémentine COURLET de VREGILLE
et Maximilien CHANUT,
notaires associés »,
titulaire d'un Office Notarial à DIJON,
16, avenue Victor Hugo

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIETE CIVILE IMMOBILIER DES RECOLLETS

Société civile immobilière
au capital de 51.833,00 €
Siège : DIJON (21000),
26 rue Roget de Belloguet
RCS DIJON 397 888 587

Par AGE du 05/03/2023, il a été approuvé les comptes de liquidation et donné quitus au liquidateur, Mme Sandra BOUHELIER demeurant à DIJON (21000), 26 rue Roget de Belloguet, qui a été déchargée de son mandat, et prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis, le liquidateur.

AL23007313

CLÔTURE DE LIQUIDATION

DFI INVESTISSEMENT CONSEIL

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège et de liquidation :
60 avenue du 14 juillet Bâtiment B,
21300 CHENOVE
812 725 943 RCS DIJON

L'AGO du 06/03/2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Stéphane GUÉRINON, demeurant 18 rue Clément Janin 21120 TIL CHATEL, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre. Pour avis

AL23007152

DISSOLUTION

EARL FEVRET

EARL au capital de 100 585,86 euros
siège social
Francheville, 21440 SAINT SEINE L'ABBAYE
390 258 978 RCS DIJON

AGE du 31/01/2023 : dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, liquidateur : Monsieur. Éric FEVRET demeurant 450 Route de l'Estrade, Les Combes, 07260 ROSIERES, siège de liquidation : siège social.
Dépôt. légal au RCS de DIJON.
Pour avis.

AL23007216

MONET AVOCATS MA

DISSOLUTION

SCI DUO

Société civile immobilière
au capital de 1000 euros
Siège social
AUXONNE (21130)
3 Rue des Trois Maisons
531 619 377 RCS DIJON

Le 14/03/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société. Ont été nommés liquidateurs Monsieur Jean-Pierre GIACOMEL,né le 24 février 1957 à AUXONNE (21),demeurant à AUXONNE (21130), 3 Rue desTrois Maisons et Monsieur Didier LARGY, né le28 août 1968 à AUTUN (71), demeurant à RAINANS (39290), 6, Rue des Vaux. Le siège dela liquidation est fixé à AUXONNE (21130),3 Rue des Trois Maisons, où toutes correspondances et notifications devront être envoyées. Dépôt GTC DIJON.

AL23007238

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

BACCARA

SCI en liquidation au capital de 1 000 €.
Siège social et de liquidation :
1 rue du Tilleul Domois
21600 FENAY.
800 277 410 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 31/12/2022 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Nathalie ROLLAND, demeurant 1 rue du Tilleul Domois 21600 FENAY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis. Le Liquidateur

AL23007268

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

DISSOLUTION

POM ET CHOU SARL en liquidation Au capital de 20 000 euros. Siège social et de liquidation : 2 rue de la Petite Fin 21121 FONTAINE LES DIJON. 819 767 328 RCS DIJON Aux termes d'une décision en date du 31/12/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. M. Olivier LANNEL, demeurant 4 rue Brise Jambe 21490 NORGES LA VILLE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 2 rue de la Petite Fin 21121 FONTAINE LES DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur

AL23007287

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature électronique en date du 13 mars 2023 et 14 mars 2023, il a été formé une Société à Responsabilité Limitée régie par les articles L 223-1 et suivants du code de commerce.
DENOMINATION : SARL NICOLAINE
SIEGE SOCIAL : Chaussée de l'Europe – 21400 CHATILLON SUR SEINE
OBJET : L'exploitation d'un fonds de commerce situé à CHATILLON SUR SEINE (21400) Chaussée de l'Europe, ayant pour trait :- L'activité de café, bar, brasserie, salon de thé, restauration, vente de vins et boissons diverses, vente de produits régionaux,- La restauration rapide, pizza, sandwich, hamburger, croque-monsieur, hot dog, frites, crêpes, gaufres, soda,- la vente à consommer sur place, à emporter de tous types de denrées alimentaires et de boissons.
DUREE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au RCS
CAPITAL SOCIAL : 1.000 Euros
AGREMENT : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.
GERANCE : Madame Chloé PAPEREUX, demeurant 4 Impasse du Raisin – 21400 CHATILLON SUR SEINE
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON
Pour avis
LA GERANCE

AL23007217

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 09/03/2023 à PERNAND VERGELESSES il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : DAMASCENONE.
Siège social : 15 rue de Bully, 21420 PERNAND VERGELESSES.
Objet social -La prise de participations ou d'intérêts dans. toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, financières ou autres, créées ou à créer, la gestion et la mise en valeur des participations. - L'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens, droits, parts d'intérêts, valeurs mobilières ou immobilières. -Toutes prestations techniques, de conseil et d'assistance en matière de vignes et de vins. -Activité de conseil en oenologie. - La gestion et la centralisation de tous capitaux dont elle. pourrait disposer. - La participation de la société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations ou entreprises pouvant se rattacher à son objet social ou à tout objet similaire ou connexe susceptible de favoriser le développement de la société. - La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et marques concernant ces activités.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.
Capital social : 2 000 euros.
Gérance : M Julien MILLET, dmt 15 rue de Bully 21420 PERNAND. VERGELESSES.
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.
Pour avis.
La Gérance.

AL23007218

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à. VILLEBICHOT du 09/03/2023 il a été constitué une société. présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale : LES DEUX AILES.
Siège social : 5 rue de la Maladière, 21700 VILLEBICHOT.
Objet social : -Toutes opérations concernant la gestion commerciale, le conseil en management, développement stratégique et commercial des entreprises, création de structures, de réseaux de production et de distribution, création de produits et services, organisation et conseil en ressources humaines, la réalisation d'études de marchés, publicité et animation et toutes opérations connexes ou complémentaires et notamment dans le domaine viticole et vinicole. -La réalisation de prestations de services (administratives, comptables, informatiques, techniques, management, etc ...). au profit de toutes sociétés ou structures. -La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, artisanales, financières ou autres, créées ou à créer, la gestion et la mise en valeur des participations. - L'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens, droits, parts d'intérêts, valeurs mobilières ou. immobilières. - La gestion et la centralisation de tous capitaux dont elle. pourrait disposer. - La participation de la société par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations ou entreprises pouvant se rattacher à son objet social ou à tout objet similaire ou connexe susceptible de favoriser le développement de la société. - La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de. tous procédés, brevets et marques concernant ces activités.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de. l'immatriculation de la Société au RCS.
Capital social : 2 000 euros.
Gérance : Mme Sophie GENOT, dmt 5 rue de la Maladière 21700. VILLEBICHOT.
Immatriculation de la Société au RCS de DIJON.

AL23007219

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ARCONCEY du 03/03/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée Unipersonnelle
Dénomination : VOLTAIQUE DJL
Siège : Le Bourg, 21320 ARCONCEY
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 3 000 euros
Objet : la production et la commercialisation d'énergies renouvelables issues d'installations photovoltaïques,Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Jean-Louis DORET, demeurant Le Bourg, 21320 ARCONCEY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS, Le Président

AL23007278

AVIS DE CONSTITUTION

ZAMM

Société civile immobilière
au capital de 5 000 euros
Siège social : Les Portes du Sud
355 avenue Jean Moulin
21160 MARSANNAY LA CÔTE
RCS DIJON

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MARSANNAY-LA-CÔTE du 7 mars 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : ZAMM
Siège social : Les Portes du Sud, 355 avenue Jean Moulin21160 MARSANNAY-LA-CÔTE
Objet social : l'acquisition, l'administration, la cession et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles, biens et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange,apport ou autrement.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Madame Claire THOMAS-MOLLOT demeurant 2 rue du Château 21160 MARSANNAY-LA-CÔTE et Monsieur Pascal THOMAS demeurant 2 rue du Château 21160 MARSANNAY-LA-CÔTE.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément des associés représentant au moins les deux-tiers des parts sociales pour toutes les cessions.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis, La Gérance

AL23007316

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
FORME : Société civile immobilière
DÉNOMINATION : MALT
SIÈGE SOCIAL : 2 Rue des Bordes – 21460 FORLEANS
OBJET : L'acquisition de propriétés, l'administration et l'exploitation par bail ou location de biens immobiliers acquis ou édifiés par la société. La conclusion de tous contrats de crédit-bail immobilier ou la prise en location longue durée avec ou sans option d'achat ; La signature de tous actes en vue de l'acquisition de terrains et l'édification d'immeubles sur lesdits terrains ; La conclusion de toutes garanties pouvant faciliter l'acquisition, l'édification et l'exploitation d'immeubles ; L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers la vente de tous immeubles et biens.
DURÉE : 99 années
CAPITAL : 2 000.00 euros
APPORTS EN NUMÉRAIRE : 2 000.00 euros
GÉRANCE : Monsieur Mickaël, Gaston DABONNEAU né le 11 juillet 1981 à Semur-en-Auxois (Côte d'Or), demeurant : 2 Rue des Bordes – 21460 FORLEANS.
IMMATRICULATION : au RCS de Dijon.
Pour avis

AL23007317

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SJ BETA

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social
57 Rue de la République
71700 TOURNUS
502 938 962 RCS MACON

Aux termes d'une délibération du 27/02/23, l'AGE a décidé de transférer le siège social du 57 Rue de la République, 71700 TOURNUS au 14 Rue de la Boulaine - 58110 CHATILLON EN. BAZOIS à compter du 27/02/23, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MACON sous le numéro 502 938 962 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Gérance : Monsieur Jérôme BIDEAUX, demeu-

ANNONCES LÉGALES

rant 14 Rue de la. Boulaine - 58110 CHATILLON EN BAZOIS.
Pour avis.
La Gérance

AL23007221

CHANGEMENT DE DIRECTEUR

ELEXIA ASSOCIES

SELAS au capital de 180 000 euros
15 Rue Adam Billaut
58000 NEVERS
518 431 820 RCS NEVERS

Selon décision du 08.03.2023, il résulte que Mme Edith FINOT, demeurant au 40 route de la Forêt - 58400 CHAULGNES, a été nommée en qualité de Directeur Général, à compter rétroactivement du 01.01.2023 et pour une durée indéterminée.
Pour avis,
La Présidente.

AL23007226

MODIFICATIONS DES STATUTS

AARPI AKTHEMIS

8, place Saint Laurent
58000 NEVERS

Par décisions unanimes des associés du 22/12/22, il a été décidé : l'intégration d'une nouvelle associée au sein de. l'AARPI : la société ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE, Société d'Avocats inscrite au Barreau de CHALON S/SAONE, SELARL au capital de 108000 euros, sise 77, Grande Rue 71100 CHALON S/SAONE, immatriculée 383 622 040 RCS CHALON SUR SAONE. représentée par son Gérant M. Nicolas MARTHOURET. Les associés actuels de l'AARPI sont donc désormais la SARL AEQUALYS CONSEIL, la SELARL JUDISOCIAL, et la SELARL ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE 2. la modification de l'adresse de l'établissement chalonnais de l'AARPI du 179, avenue de Paris à CHALON SUR SAONE (71100) au 77, Grande Rue 71100 à CHALON SUR SAONE 71100 (siège social de la société. ALLIANCE JURIDIQUE ET FISCALE) à compter du 1er janvier 2023. 0 heure. Pour mémoire, l'AARPI est placée sous le régime de. la responsabilité professionnelle individuelle des associés.

AL23007244

Comptafrance
04 70 46 35 77 - moulins@comptafrance.fr
www.comptafrance.fr

CHANGEMENT DE GÉRANT

SARL STAR

SARL au capital de 8 000 euros
Siège social
40 Rue Saint Exupéry
58660 COULANGES LES NEVERS
451762660 RCS NEVERS

Par AGO du 07/03/2023, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Zulfukar SIMSEK de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Madame Claire SIMSEK, demeurant 4 Rue du Champ, 58660 COULANGES LES NEVERS, pour une durée illimitée à compter du 07/03/2023.
Pour avis
La Gérance

AL23007248

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CABINET DE SOINS INFIRMIERS LES SOURCES
Société Civile de Moyens au capital de 1 829,24 €
Ancien siège social : 48, Avenue de la Gare - 58320 POUGUES LES EAUX
Nouveau siège social : 138, rue des Gravières - 58320 POUGUES LES EAUX
419 489 158 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGO du 03/05/2022, les associées ont décidé de transférer à compter du 01/10/2022 le siège social sis à POUGUES LES EAUX (58) du 48, Avenue de la Gare au 138, rue des Gravières, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL23007265

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

DISPARITION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ROYER SAS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 150.000 euros
Siège social : Route de Nevers –
58600 FOURCHAMBAULT
571 880 848 RCS NEVERS

La société ne dépassant pas deux des trois seuils prévus aux articles L.823-2-2 alinéa 3 et D.823-1-1 du Code de Commerce, l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2022 a décidé de ne pas procéder au renouvellement ou au remplacement des mandats, arrivant à expiration, de M. Christian POUVIOT, Commissaire aux comptes titulaire, et de M. Paul REYNE, Commissaire aux comptes suppléant.
Pour avis, le Président

AL23007271

GROUPE FIVALEC
AUDIT - CONSEIL - GESTION

Hauts-de-France 03.23.62.19.19
Paris / Ile-de-France 01.48.54.01.77
contact@groupe-fivalec.com
www.groupe-fivalec.com

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une AGE du 02/03/2023, les associés de la SCI LE QUATUOR D. au capital de 2000 euros, dont le siège se situe 30 Allée Louis Janny 93390 CLICHY-SOUS-BOIS, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 792 302 994, ont décidé de transférer le siège social au 4 La Forêt 58310 BOUHY à compter du 01/04/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Gérance : Francis DEMON - 4 La Forêt 58310 BOUHY; Jerome DEMON - 23 Rue de la Poste 58210 CHAMPLEMY ; Olivier DEMON - 7, Residence des Coteaux 77470 TRILPORT. Radiation du RCS de BOBIGNY et immatriculation au RCS de NEVERS. Pour avis.

AL23007272

Crowe
Fideliance
Expertise comptable | Audit | Conseil

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI PLUME

SCI au capital de 1000 €
Siège social : 1 rue de la Brèche,
30600 VAUVERT
530 876 663 RCS NIMES

L'AGE du 10/03/2023, décide de transférer le siège social au 10 rue Saint Goard, 58110, CHATILLON EN BAZOIS, à effet de cette même date. Durée : 99 ans. objet social : Acquisition, la propriété, la mise en valeur, transformation, construction, aménagement. Co-gérants M Michel DUCOURTIOUX et M Gérard LASSAGNE, 10 rue Saint Goard 58110 CHATILLON EN BAZOIS. Les statuts sont modifiés en conséquence. Radiation au RCS de Nimes. Immatriculation au RCS de Nevers.

AL23007281

AVIS DE MODIFICATIONS

« MVF »

Société à responsabilité limitée
Au capital de 8.000 Euros
Siège social : SAINT HONORE LES BAINS (Nièvre)
3, Rue Félicie Musset
R.C.S. NEVERS : 453 171 241

L'Assemblée générale extraordinaire du 13.06.2022 statuant dans le cadre des dispositions de l'article L 223-42 alinéa 1du Code de Commerce, a décidé la poursuite de l'exploitation sociale.
Pour avis

AL23007298

CHANGEMENT DE GÉRANT

CITYA IMMOBILIER NEVERS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 eurosuros
Siège social : 11 place Saint-Sébastien - 58000 - NEVERS
RCS NEVERS : 831 929 161

=Par décisions de l'Associée unique en date du 13 mars 2023, Monsieur Charles COLAS, domicilié 11 Place Saint-Sébastien - 58000 - NEVERS a été nommé en qualité de Gérant de la Société, en remplacement de Madame Anne-Sophie NOA et Monsieur Vincent TELEGA, Gérants partants à compter du même jour.
Modification faite au RCS de NEVERS.
Pour avis,

AL23007305

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MAINGAUD FRERES

SARL au capital de 10 000 euros,
3 RUE DE LA FRENAIE 58360
ST HONORE LES BAINS
447 698 069 R.C.S. NEVERS

Assemblée Générale Extraordinaire du 01/02/2023 : Transfert du siège social au 13 Rue de la Chaume 58360 ST HONORE LES BAINS à compter et ce jour, et modification en conséquence de l'article 4 des statuts.
Pour avis, la Gérance

AL23007318

Notaires

Office Notarial du Val Charitois
Notaires associés
Siège : 37 ter avenue Maréchal Leclerc
BP 47
58402 LA CHARITE SUR LOIRE Cédex

GÉRANT

Dénomination : GFA DES CROTS.
Sigle : GFA DES CROTS.
Forme : GFA.
Capital social : 60095,40 euros.
Siège social : la Métairie Rouge, 58400 Bulcy.
391946803 RCS de Nevers.
Aux termes d'un acte reçu par Me CLERGET, notaire à LA CHARITE SUR LOIRE (58400) en date du 18 novembre 2022, Monsieur Benoît Michel CHAUVEAU, demeurant 23 route de Garchy, La Métairie, Neuville, 58400 Bulcy, associé unique, a décidé d'assumer les fonctions de gérant, rétroactivement à compter du 9 décembre 2020, en remplacement de Madame Marie-Martine CHAUVEAU née PARMENTIER Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL23007321

Notaires

Office Notarial du Val Charitois
Notaires associés
Siège : 37 ter avenue Maréchal Leclerc
BP 47
58402 LA CHARITE SUR LOIRE Cédex

GÉRANT

Dénomination : GFA DE LA METAIRIE ROUGE.
Forme : GFA.
Capital social : 251.540,88 euros.
Siège social : 4 Rue des Ecoles 58400 Mesves-sur-Loire
437883879 RCS de Nevers.
Aux termes d'un acte reçu par Me CLERGET, notaire à LA CHARITE SUR LOIRE (58400) en date du 18 novembre 2022, Monsieur Benoît Michel CHAUVEAU, demeurant 23 route de Garchy, La Métairie, Neuville, 58400 Bulcy, associé unique, a décidé d'assumer les fonctions de gérant, rétroactivement à compter du 9 décembre 2020, en remplacement de Madame Marie-Martine CHAUVEAU née PARMENTIER Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL23007322

// GÉRANCE

Maître Inès HENNO
Notaire à SAINT PIERRE LE MOUTIER (58240)
34 Avenue du Général de Gaulle

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Inès HENNO, notaire associée de la Société d'exercice libérale à responsabilité limitée dénommée «SELARL JOUMIER-ROUSTIC» titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER(58240) le 21 février 2023, enregistré au SPFE de NEVERS 1le 23/02/2023 dossier 2023 00004151 référence 5804P01 2023 N00087
La société dénommée SARL L'OLYMPIQUE, Société à responsabilité limitée au capital de 100 EUROS, ayant son siège social à SAINT-PARIZE-LE-CHATEL (58490), rue de la Poste, identifiée au SIREN sous le numéro 879443380 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
A vendu à La société dénommée LE REG' MARIE, société à responsabilité limitée au capital de 600 EUROS, ayant son siège social à CHANTENAY-ST-IMBERT (58240), route de Paris,identifiée au SIREN sous le numéro 532635349 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
Un fonds de commerce de débit de boissons, jeux à gratter,loto et restauration sur place, exploité à SAINT-PARIZE-LE-CHATEL (58490), 7B rue de la Poste.
Moyennant le prix de : NEUF MILLE EUROS (9 000,00 euros)s'appliquant uniquement aux éléments incorporels avec entrée en jouissance au 23/02/2023.
Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire à l'office notarial de SAINT PIERRE LE MOUTIER, 34, avenue du Général de Gaulle, où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).
Pour avis, le notaire.

AL23007303

// DIVERS

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
2 rue lafayette

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me GUERIN PEREIRA notaire à COSNECOURS SUR LOIRE (58200), le 16/03/2023, Monsieur Pascal,Jean MAGNAUD né à SAINT-DENIS (93200) le 15 mai 1969 et Madame Nathalie MACHADO née à PARIS (75012), le 27 juin1968, son épouse, demeurant ensemble à SAINT-LOUP-DES-BOIS(58200), 3 route du Grand Fossé, Villefargeau initialement mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de COURSON LES CARRIERES(89560), le 7 septembre 1991, ont adopté le régime de la communauté universelle.
Les oppositions à ce changement de régime matrimonial auront lieu dans un délai de 3 mois par lettre recommandée avec accusé de réception ou par exploit d'huissier ou notaire rédacteur de l'acte.

AL23007299

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

VG Conseil

SELARL VG CONSEIL
Valérie GROSJEAN – Michael BOUROTTE
Avocats
10 Rue Jean Giono - 21000 DIJON

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DES PEUPLIERS

SC en cours de liquidation
au capital de 10 000 €uros
Siège social : NEVERS (58)
104 Bis, Rue des Montapins
R.C.S. NEVERS 533 443 552

AGE 02/03/2023 : Clôture de la liquidation de la société. L'Assemblée a prononcé la clôture définitive de la société, donné quitus à la Liquidatrice de sa gestion, l'a déchargé de son mandat et déclaré que la personne morale cessait d'exister à compter de ce jour Liquidatrice : Nicole MARCEAU, demeurant à NEVERS (58), 104 Bis rue des Montapins.
Pour avis, la Liquidatrice.

AL23007276

DISSOLUTION

SCI ACT SCI au capital de 150 € Siège social : Les Fosses 58130 Ourouer. 452 824 857 RCS Nevers L'AGE du 15/11/2022 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2022, nommé en qualité de liquidateur M. Thavot Michel, 40 route des Fossés - Ourouer 58130 Vaux d'Amognes et fixé le siège de liquidation au siège social. Dépôt au RCS de Nevers

AL23007139

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL BELKACEMI

SARL en liquidation,
au capital de 7 500 euros,
40 Rue du Commerce
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
807 483 789 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale du 20.02.2023 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31.01.2023, déchargé M. Maamar BELKACEMI de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis

AL23007213

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE D'AVOCATS JEAN-LUC HERVET

Société civile professionnelle
au capital de 148 637,79 euros
Siège social : 10, Place Carnot
58000 NEVERS
408 331 254 RCS NEVERS

Le 31/12/2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL23007246

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI DU 10 ET 11 PLACE CARNOT

Société civile au capital de 762,25 euros
Siège social
10 et 11 PL CARNOT
58000 NEVERS
388 270 621 RCS NEVERS

Le 31/12/2022, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL23007247

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI VEIL

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 56.406,14 euros
Siège de liquidation : « La Belle Etoile »
58440 LA CELLE SUR LOIRE
351 973 367 RCS NEVERS

L'assemblée générale ordinaire du 10 mars 2023 a approuvé le compte de clôture de liquidation de la société, donné quitus à M. Stéphane VEIL dt 29 boulevard de la République – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE de son mandat de liquidateur et prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Le compte de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis, le liquidateur, S. VEIL

AL23007270

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Par jugement en date du 06/03/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire sans activité à l'égard de :
SARL ACE TRANSPORTS (SARL)
Le Moulin de Chazeau
58110 Rouy
Activité : Transports légers de proximité
RCS Nevers: 789 186 863
A fixé la date de cessation des paiements au 27/02/2023
A désigné en qualité de Liquidateur judiciaire la SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY, 14, AV MARCEAU - 58000 NEVERS.
Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Liquidateur Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23007197

Par jugement en date du 06/03/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la conversion du redressement judiciaire en liquidation judiciaire de la procédure ouverte à l'égard de :
M BAUDRY Didier
10, rue Saint Jacques
58400 La Charité-sur-Loire
RCS/RM Nevers : 398 462 317
Activité : Plâtrerie / Rénovation
A désigné en qualité de Liquidateur judiciaire la SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY, 14, AV MARCEAU - 58000 NEVERS.

AL23007198

Par jugement en date du 06/03/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la conversion de la procédure de sauvegarde en liquidation judiciaire à l'égard de :
AMIRO (SARL)
10, Rue Roger Tiphaine
58640 Varennes-Vauzelles
Activité : Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers. Prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés. Prestations de services de toutes sortes pour ses filiales et participations
RCS Nevers : 843 832 080
A fixé la date de cessation des paiements au 06/03/2023
A désigné en qualité de Liquidateur Judiciaire Maître Bernard DELIBES - 12, boulevard Davout - 89000 Auxerre

AL23007199

Par jugement en date du 06/03/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la conversion du redressement judiciaire en liquidation judiciaire de la procédure ouverte à l'égard de :
B.S ELECTRICITE (SARL)
73, Rue de Vauzelles
58000 Nevers
RCS/RM Nevers : 530 860 543
Activité : Électricité générale, plomberie, chauffage
A désigné en qualité de Liquidateur judiciaire la SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY - 14, AV MARCEAU - 58000 NEVERS.

AL23007200

Par jugement en date du 06/03/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :
EURL CHRISTEN SEBASTIEN (SARL)
Les Feuillets
58300 Avril-sur-Loire
RCS/RM Nevers: 879 241 131
Activité : Travaux de couverture, charpente, zinguerie, ornements, pose de plaques de plâtre, travaux de maçonnerie,
A fixé la date de cessation des paiements au 06/12/2022
A désigné en qualité de Mandataire Judiciaire la SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY - 14, AV MARCEAU - 58000 NEVERS.
Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23007201

Par jugement en date du 06/03/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :
EXPRESS COURSES (SARL)
8, Rue Clamorin
58300 Saint-Léger-des-Vignes
RCS Nevers: 452 134 562
Activité : Transports rapides et course de Messagerie, location de véhicules avec ou sans chauffeur et toutes activités de prestations de service s'y rattachant directement ou indirectement
A fixé la date de cessation des paiements au 01/01/2023
A désigné en qualité de Mandataire Judiciaire la SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY - 14, AV MARCEAU - 58000 NEVERS.
Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23007202

Par jugement en date du 06/03/2023, le Tribunal de Commerce de Nevers a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de :
BEBOODA (SARL)
Pierre Écrite
58230 Alligny-en-Morvan
RCS Nevers: 822 778 676
Activité : Production de contenus multimédias, réalisation de sites internet et de plateformes de formation en ligne, vente de formations en ligne, gestion d'événements (conférences, colloques, symposiums, formations en présentiel), diffusion d'information.
A fixé la date de cessation des paiements au 02/02/2023
A désigné en qualité de Mandataire Judiciaire la SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY - 14, AV MARCEAU - 58000 NEVERS
A désigné en qualité d'Administrateur la SELARL AJRS en la personne de Me Thibaut MARTINAT, 3, avenue de Madrid – 92200 NEUILLY-SUR SEINE, avec pour mission d'assister la société débitrice dans tous les actes relatifs à la gestion de l'entreprise.
Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.

AL23007203

Par jugement en date du 06/03/2023, le Tribunal de commerce Nevers a prononcé la fin du redressement judiciaire - L631-16 de la société **STEF GENDYOT**- Lieu-dit BUSSY – 58120 BLISMES – 338 032 196. (Jugement d'ouverture du 07/06/2022).

AL23007204

Par jugement en date du 06/03/2023 le Tribunal de Commerce de NEVERS a prononcé la modification substantielle du plan de redressement judiciaire ouvert à l'égard de :
NEVERS ARMATURES (SARL)
R LEDRU ROLLIN BAT B 2
58600 FOURCHAMBAULT
RCS Nevers : 491 860 151
Activité : Fourniture façonnage négoce d'armatures pour béton armé
Commissaire à l'exécution du plan la SELARL Aurélie LECAUDEY, 14, avenue Marceau - NEVERS

AL23007205

Par jugement en date du 06/03/2023 le Tribunal de Commerce de NEVERS a prononcé la modification substantielle du plan de redressement judiciaire ouvert à l'égard de :
SARL ALAGNAC
1-3 Rue Ferdinand Gambon
58000 NEVERS
RCS/RM Nevers : 512 633 777
Activité : Coiffures en salon
Commissaire à l'exécution du plan la SELARL Aurélie LECAUDEY, 14, avenue Marceau - NEVERS LE GREFFIER.

AL23007206

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCEA DETOURBE en liquidation

Siège de liquidation : Les Badières - 58330 SAINT FRANCHY
Au capital de 93 700 euros
RCS NEVERS - N° 480 625 730

L'AGE réunie le 1er mars 2023 a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 2 janvier 2022, déchargé Mme Béatrice DETOURBE, demeurant à Les Badières - 58330 SAINT FRANCHY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Comptes définitifs déposés au RCS de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur.

AL23007306

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL MEDIALI

Forme : SARL en liquidation
Siège social : 3 ET 3 BIS RUE DES CHAUMOTTES
58660 COULANGES LES NEVERS
Capital social : 8800 euros
Siret : 792 208 258 00014 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération de l 'assemblée générale ordinaire en date du 18 Mars 2023, les associés ont :
- approuvé les comptes définitifs de la liquidation
- donné quitus au Liquidateur, Madame Ducros Sandrine, 32 route de Chaluzy, 58000 Saint Eloi, pour sa gestion et la décharge de son mandat
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée .
Radiation au RCS de Nevers
Pour avis et mention .

AL23007323

// CONSTITUTION

Comptafrance
04 70 46 35 77 - moulins@comptafrance.fr
www.comptafrance.fr

IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MOULINS du 08 mars 2023 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société par actions simplifiée
Dénomination sociale : LA HALTE NAUTIQUE
Siège social : 2 bis Route de Saint Parize, 58240 FLEURY SUR LOIRE
Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital social : 1 500 euros
Objet social : restauration rapide
Président : Olivier JOLIVOT, demeurant 2 bis Route de Saint Parize, 58240 FLEURY-SUR-LOIRE
Immatriculation : RCS NEVERS.
POUR AVIS
Le Président

AL23007212

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST FRANCHY du 13/03/23 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle.
Dénomination sociale : OMDS.
Siège social : 6 Impasse du Pré - Les Badières, 58330 ST FRANCHY.
Objet social : Toutes activités relatives à l'installation thermique (chauffagiste), électricité et plomberie, toutes activités d'entretiens, dépannages et ramonages.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros en numéraire.
Gérance : Monsieur Olivier MARVILLE, demeurant 6 Impasse du. Pré - Les Badières 58330 ST FRANCHY, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis.
La Gérance

AL23007227

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ROUY du 13/03/23, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée à associé unique.
Dénomination sociale : Bâtiservices.
Siège social : 12 Route de Montapas, 58110 ROUY.
Objet social : Activité de peintre en bâtiment extérieur et intérieur, pose de tous types de revêtements sur mur et sols, plâtrerie sèche.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 5 000 euros.
Gérance : Monsieur Guillaume COPPIN, demeurant Grandchamp 58110 ROUY, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des. sociétés de NEVERS.
Pour avis.
La Gérance

AL23007230

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI DU VIRAGE ; Siège social : 17 bis, rue des Chaumottes - 58660 COULANGES LES NEVERS ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 5 000 € ; Gérance : M. Franck BOULLARD dt à SAINT BENIN D'AZY (58) - Sauvry-Haut - 30, rue du Bois ; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective des associés.

AL23007266

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à VAUCLAIX en date du 6 mars 2023, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : LMJ DISTRIBUTION
SIEGE SOCIAL : 7 rue du Quart, VAUCLAIX

ANNONCES LÉGALES

(Nièvre)
OBJET : L'activité en France et à l'étranger d'agent commercial, d'intermédiaire de commerce et, de représentation commerciale ainsi que le négoce de tous biens, objets, articles, produits, matériaux destinés à être utilisés dans le secteur de l'agroalimentaire ou de l'industrie. La propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'achat, d'échange, d'apport, de souscriptions ou autrement. La propriété et la gestion de tous biens mobiliers de nature monétaire ou autre, tels que meubles meublants ou véhicules.
La propriété, la mise en valeur, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement. La vente de ces mêmes biens. Achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
CAPITAL : 1 000 euros
PRESIDENT : Jérémy GIRARD, demeurant 7 rue du Quart, VAUCLAIX (Nièvre),
AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.
IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS
Pour avis, le Président

AL23007274

ALPHA EXPERTS NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à NEVERS en date du 08/03/2023, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : C4B.
SIEGE SOCIAL : Rue des Grands Jardins – 58640 VARENNES-VAUZELLES.
OBJET : activité de marchands de biens, achat, vente et éventuellement location de tous biens immobiliers et mobiliers, promotion immobilière à des fins de vente, achat, vente en viager.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
CAPITAL : 1 000 euros.
PRESIDENT : Monsieur Christophe BRISSET, demeurant 15 boulevard de la Pisserotte, 58000 - NEVERS.
AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.
IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL23007288

AVIS DE CONSTITUTION

DEPANN'ASSIST
Société à responsabilité limitée
au capital de 9 000 euros
Siège social : ZA LES DECHARDS
Route de Chatillon
58290 MOULINS ENGILBERT

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MOULINS ENGILBERT du 17 mars 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : DEPANN'ASSIST
Siège social : ZA LES DECHARDS - Route de Chatillon à 58290 MOULINS ENGILBERT
Objet social : Tous services de dépannage et de remorquage automobile ; le négoce, l'entretien, la réparation de tous véhicules automobiles, neufs ou d'occasion, de machines agricoles et de matériel de travaux publics ; l'achat, la vente de tous produits, d'huiles et lubrifiants, de pneumatiques, de toutes pièces détachées, d'équipements automobile, d'équipements de protection et d'accessoires s'y rapportant, le tout neuf ou d'occasion
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 9 000 euros (par apports en numéraire)
Gérance : Monsieur Nicolas BUCHEZ, demeurant ZA Les Déchards - Route de Chatillon à 58290 MOULINS ENGILBERT, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL23007292

AVIS DE CONSTITUTION

SCI DES FONTAINES
Société civile immobilière
au capital de 1000 euros
Siège social : Rue du 19 Mars 1962
58230 MOUX EN MORVAN
Société en cours de constitution

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SCI DES FONTAINES
FORME : Société civile immobilière
SIEGE SOCIAL : Rue du 19 Mars 1962 - 58230 MOUX EN MORVAN
OBJET : administration et gestion d'immeubles
DUREE : 99 années CAPITAL : 1000 euros
GERANCE : Madame Corine FONTAINE, demeurant Rue du 19 Mars 1962 - 58230 MOUX EN MORVAN
IMMATRICULATION : au RCS de Nevers
Pour avis,

AL23007310

Etude de Maître Thibaut MARIE,
Notaire associé à NEVERS (58000),
1 Rue SaintMartin

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Thibaut MARIE, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dontle siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 15 février 2023, enregistré auService de la Publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1 le 1er mars 2023,dossier 2023 00004590, référence 5804P01 2023 N 00130, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : SCHULZE 67.
Le siège social est fixé à : COULANGES-LES-NEVERS (58660), 25 rue du 19 Mars1962.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR).
Les apports sont des apports en numéraire.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le gérant est Monsieur Emmanuel SCHULZE demeurant à STRASBOURG (67100) 11rue Kayserberg.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
Le notaire.

AL23007302

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

K ET L
SARL au capital de 5000 €
Siège social : 5 AV DE WORMS
89000 Auxerre
901 307 991 RCS d' Auxerre

L'AGE du 01/08/2022 a décidé de :
- changer l'objet en ajoutant les activités suivantes : parfumerie- modifier la date de clôture d'exercice social
A compter du 01/08/2022.
Mention au RCS d' Auxerre

AL23007208

MODIFICATION DU CAPITAL

SCEA BAUDOIN GUÉRIN
Société civile
au capital de 2 000 €
Siège social : 10 rue de la Ragotterie – les Balesmes -
89150 FOUCHÈRES
849 073 333 RCS SENS

L'assemblée générale extraordinaire du 4 mars 2023 :
- A décidé d'augmenter le capital social de 10€, ce qui le porte à 2 010 €,
- A nommé M. Nicolas GUÉRIN, demeurant à CALUIRE ET CUIRE (Rhône), 41 rue Nuzilly, aux fonctions de gérant.Pour avis, la gérance.

AL23007209

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LE CHENE BLEU
SARL au capital de 1000 €
Siège Social
7 rue du buisson l'oiseau
89400 MIGENNES
883540890 RCS de SENS

Par AGE du 14/03/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 95 av président wilson cs5003 93100 MONTREUIL, à compter du 14/03/2023. Radiation au RCS de SENS et immatriculation au RCS de BOBIGNY.

AL23007223

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AFM-INSTALLATION
Société à responsabilité limitée
à associé unique
au capital de 1 000,00 euros
Siège social
Bat Euripole 17 rue des Sancey
ZI des Vauguillettes III
89100 Sens
RCS SENS 891 196 610

Aux termes de la décision de l'associé unique en date du 9 février 2023, il a été décidé de transférer le siège social au 35 bis avenue du Général Leclerc 89100 PONT SUR YONNE, et ce à compter du 9 février 2023.L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de SENS.
Pour avis, le gérant

AL23007224

CHANGEMENT DE GÉRANT

Dénomination : LES FERMES DU RAVILLON.
Forme : SNC.
Capital social : 12000 €.
Siège social : Rue DE LA PORTE CUDOT, Neuilly, 89110 VALRAVILLON.
824882021 RCS de Sens.
Aux termes de l'AGE en date du 31 décembre 2022, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société :- M. Guylain DEGRYSE (partant)Mention sera portée au RCS de Sens.

AL23007225

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

Dénomination : CONSEIL - DEGRYSE.
Forme : EARL au capital de 285140 €.
Siège social : 5 Route DE BRANCHES, Villemer, 89113 VALRAVILLON.
800960510 RCS Sens.
Aux termes de l'AGE en date du 31 décembre 2022, les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale et d'adopter la dénomination EARL CONSEIL.A cette même AGE, les associés ont pris acte de la démission de gérance de M. Guylain DEGRYSE.
Mention sera portée au RCS Sens

AL23007228

MODIFICATIONS DES STATUTS

SAS CANNET89
SAS au capital de 1 000 euros
Zone Ccial Sens Sud
Cellule D3
Chemin des Cannetières
89100 Sens
902113810 RCS SENS

Par l AG en date du 01/01/2023, il a été pris Acte de la nomination de :
1 la Directrice des achats : Mme Sanchis Anaïs démeurant au 1 route de la vallée d'enfer 89320 Cérisiers du Directeur commercial : MR Graignic Mickaël démeurant au 15 rue des Patis 89140 Serbonnes
2 du transfert du siège social à la Zone commerciale Sens Sud,Cellule D3 Chemin des Cannetieres , 89100 SENS
ANCIEN SIEGE : 17 RUE DE SANCEY 89100 SENS
NOUVEAU SIEGE : ZONE CCIAL SENS SUD, CELLULE D3 CHEMIN DES CANNETIERES 89100 SENS
Mention sera faite au Régistre de Commerce et de Société
de Sens

AL23007245

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Par délibération du 1er mars 2023, l'assemblée générale extraordinaire de la société SCI MLRSTM, Société Civile Immobilière au capital de 999 euros, ayant son siège social 5 rue de Picardie à 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE, immatriculée au RCS de AUXERRE sous le numéro 917 944 688, et dont les gérants sont Mr Jean-Jacques BECKER domicilié 34 Grande rue, VILLEMER à VALRAVILLON (89113) et Mme GAUDRY Sandrine épouse BECKER domiciliée 34 Grande rue, VILLEMER à VALRAVILLON (89113), a décidé :
de transférer le siège social à VALRAVILLON (89113), 34 Grande rue, VILLEMER, à compter du 1er mars 2023,
de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour Avis, Le Gérant

AL23007234

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

BMA BY LEGRAND
SAS au capital de 10 000 euros
Siège social
1 Hameau de la loge
89340 SAINT AGNAN
830 048 971 RCS SENS

L'associée unique a décidé le 01/02/2023, de transférer le siège social 1 Hameau de la loge, 89340 SAINT AGNAN au 20 rue Albert Einstein 77480 BRAY SUR SEINE à compter du 01/02/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL23007235

RÉDUCTION DU CAPITAL SOCIAL

MAISON MATHIAS
Société par actions simplifiée
Au capital de 30 000,00 €
Siège social : Route de Troyes – 89700 EPINEUIL
RCS AUXERRE 813 138 609

Par délibération en date du 24 janvier 2023, la collectivité des actionnaires a décidé de réduire le capital social par voie d'annulation de 894 actions.Aux termes d'une décision en date du 20 Mars 2023, la collectivité des actionnaires a constaté que la réduction de capital se trouvait définitivement réalisée, et constaté, en conséquence, que le capital se trouvait ramené à la somme de 21 060 €.
Ancienne mention : 30 000 €
Nouvelle mention : 21 060 €
Pour avis, le Président

AL23007279

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SCI YVAN.
Forme : SCI.
Capital social : 152 euros.
Siège social : 12 Quai DE L HOPITAL, 89300 JOIGNY.
399626506 RCS de Sens.
Aux termes de l'AGE en date du 25 juillet 2022, les associés ont décidé, à compter du 25 juillet 2022, de transférer le siège social à 11 rue thibault, 89300 Joigny.Mention sera portée au RCS de Sens.

AL23007282

CHANGEMENT DE LA GÉRANCE

SCEA LES LAURIERS
Société civile d'exploitation agricole
au capital de 780 000 €
Siège social : 15 rue Couverte -
89340 CHAMPIGNY
912 028 735 RCS SENS

L'AGE du 31/12/2022 a nommé Mme Louise NÉZONDET, demeurant CHAMPIGNY (Yonne), 15 rue Couverte, aux fonctions de gérant.Pour avis, la gérance.

AL23007284

LDS GROUPE

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

AUXERRE AUTOMOBILE
Société par actions simplifiée
au capital de 200 000 euros
Siège social : 21 avenue Gambetta
89000 AUXERRE
425 520 277 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 juin 2022 il résulte que :
SARL ETC AUDIT, domiciliée place de l'Europe 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de la société SARL AUCAP, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027; il n'y a pas lieu de remplacer la SARL ETC AUDIT Commissaire aux Comptes suppléant devenue titulaire.
POUR AVIS
Le Président

AL23007289

MODIFICATIONS

JASM1
Société civile au capital de 602 500 €
Siège social : 9 Rue des Champoulains,
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 825 073 810

L'assemblée générale extraordinaire du 1er Mars 2023 a :
- Constaté la démission de Mme Mélanie CORNAT de ses fonctions de co-gérant
- a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 1 528 300 € pour le porter à 2 130 800 € par création de 15 283 parts sociales d'une valeur de 100,00 € chacune.
- a constaté la souscription, la libération des parts et en conséquence la réalisation définitive de l'augmentation de capital et apporté les modifications statutaires rendues nécessaires par l'opération.

AL23007290

CAPITAL SOCIAL

Par décision du 02/03/2023, l'associé unique de la SARL LETAY TRANSPORTS, au capital de 24 000 € ayant son siège social 26 rue du Puits Noblot 89600 CHEU et immatriculée au RCS d'AUXERRE n° 840 939 789, a décidé une augmentation du capital social de 78 000 € par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes:
Ancienne mention : Capital social : 24 000 €
Nouvelle mention : Capital social : 102 000 €
Pour avis, La Gérance

AL23007291

MODIFICATION DES ASSOCIÉS

SNC DES TALVATS
Société en nom collectif
Au capital de 10 000,00 euros
Siège social : 5 le Chemin Haut – Les Talvats –
89320 CERISIERS
830 378 030 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2022, l'assemblée générale extraordinaire a constaté : le retrait de M. Jacques FORGEOT de la société et l'entrée de Madame Gyslaine ROCHA demeurant 1 ruelle du Meurt de froid – Route d'Auxerre – 89300 JOIGNY, en qualité d'associée indéfiniment et solidairement responsable, à compter du même jour.
Pour avis, la gérance.

AL23007301

CABEX

Eficio
90 Rue Pascal
77000 Vaux le Pénil

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CMC
SARL au capital de 20 000 €
Siège social : Rue Alphonse Daudet
10600 BARBEREY-SAINT-SULPICE
852 198 977 RCS TROYES

Aux termes d'une décision en date du 01.02.2023, l'associée unique a décidé à compter de cette date de transférer le siège social du Rue Alphonse Daudet 10600 BARBEREY-SAINT-SULPICE au 1 rue Henri Cavallier 89100 SAINT-DENIS-LES-SENS et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au RCS de Troyes sous le numéro 852 198 977 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Sens.
Gérance : Mme Anna-Bella PEREIRA et M. Patrice BOUDIN demeurant 3 rue de Bray 89140 COURLON-SUR-YONNE

AL23007308

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LARCHE
SAS au capital de 85000 €
Siège social :
22 Rue des Vieilles Etuves
89100 Sens
493 484 463 RCS de Sens

L'AGE du 16/03/2023 a décidé de transférer le siège social 6 Bis Rue Drapes 89100 Sens, à compter de ce même jour.
Mention au RCS de Sens

AL23007309

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

DE LA GRAVIERE
EARL au capital de 152 460,00 euros
siège social
18 Grande Rue 89700 VIVIERS
330 574 385 RCS AUXERRE

AGE du 30/12/2022 : dissolution anticipée de la Société à compter 30/12/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée, nomination liquidateur de M. Eric BALACEY, demeurant 8 Rue Haute, 89700 VIVIERS et démission de la gérance de M. Jean-Luc BALACEY, fixation du siège de liquidation au siège social.
Pour avis. Le liquidateur

AL23007035

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS DE CLOTURE

LABORATOIRE CHRISTOPHE LEGRAND
Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 Ter Allée de Provence
89000 ST GEORGES SUR BAULCHE
821 445 384 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 7 mars 2023, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 décembre 2022, déchargé Monsieur Michel LEGRAND, demeurant 78 Grande rue – 78810 FEUCHEROLLES, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL23007214

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI PATÉ-MAROT
Société civile immobilière
en cours de liquidation
Au capital de 1 000,00 euros
Siège social
6 route de Montard 89100 SOUCY
532 223 351 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 13 Mars 2023, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la liquidatrice, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice, l'a déchargée de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation en date du 31 décembre 2022.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens.

AL23007220

CLÔTURE DE LIQUIDATION

DUBOST BATIMENT
SASU au capital de 76224.51 €
Siège Social
37 Faubourg du Pont
89600 ST FLORENTIN
776224867 RCS de AUXERRE

Par AGO du 16/12/2022, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. Frédéric DUBOST 6 Grande Rue 89570 LASSON pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 16/12/2022
Radiation au RCS de AUXERRE

AL23007236

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI SAGET-OLIVERO
Société civile immobilière
au capital de 152.45 euros
Siège social : 11 Rue Gaspard de Coligny – 89220 ROGNY LES SEPT ECLUSES
419 625 678 RCS AUXERRE
Liquidatrice : Mme Corinne OLIVERO, demeurant 3 rue Gaspard de Coligny
89220 ROGNY LES SEPT ECLUSES

Aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2022, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport des liquidateurs, a approuvé les comptes de liquidation du 31 décembre 2022, donné quitus à la liquidatrice, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.
Pour avis, la liquidatrice.

AL23007285

AVIS DE DISSOLUTION

FRANCESCONI FINANCES -
SARL en liquidation
au capital de 52 480 euros
Siège social et de liquidation :
La Guillarderie,
89520 MOUTIERS EN PUISAYE
392 376 349 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 février 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Pierre-Georges FRANCESCONI, demeurant La Guillarderie 89520 MOUTIERS EN PUISAYE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé La Guillarderie 89520 MOUTIERS EN PUISAYE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis - Le Liquidateur

AL23007314

// DIVERS

Maître Sébastien FOSSOYEUX
Notaire à Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne)
17, rue Saint Claude

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 18 octobre 1995,
Madame Denise Suzanne BOULET, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Pierre Edme Camille FILLEY, demeurant àMOUTIERS-EN-PUISAYE (89520), 1 Les Boulmiers . Née à TROSLY-BREUIL (60350), le 25 novembre 1929.
Décédée à SAINT-SAUVEUR-EN-PUISAYE (89520), le 19 juillet2022.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Sébastien FOSSOYEUX,Notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), 17 rue Saint Claude, le 9 décembre 2022, suivi d'un acte contenant contrôle de la saisine du légataire universel reçu par Me Sébastien FOSSOYEUX notaire susnommé, le 3 mars 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée partout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Sébastien FOSSOYEUX, notaire susnommé,référence CRPCEN : 89018, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'Auxerre de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament et de l'acte contenant contrôle de la saisine du légataire universel.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23007297

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
ARMEAU - terre - 15 a 40 ca - Monts queue d armeau: ZI-132 zonage : zone N du PLU
ASQUINS - Vigne en AOC Bourgogne rouge certifiée Bio - 1 ha 19 a 76 ca - Champ more : WA-5-6(J)-6(K)-7-8-9-10 - zonage : zone A du PLU
DEUX RIVIERES - Terre, lande et bois-taillis - fonds occupé en partie - 2 ha 90 a 12 ca - Breviande: ZB-2(A)-2(B)-119[816](A)-119[816](B)-127[866](A)-127[866](B)-127[866](C)-127[866](D)-132[868]-154[823]-155[824]-156[825] zonage : zones A et N du PLU
JOIGNY :
- 42 a 64 ca - mare avec bois-taillis - Les tilleuls: AX-274[89]-313[271]-315[271] zonage : zones N et Na du PLU
- 95 a 59 ca – terre - Du ponton: AY-337[182]-339[182]-343[28] - Les pontons est: AY-288[20](A)-288[20](B)-344[287]-345[287] zonage : zone N du PLU
LIGNY-LE-CHATEL - pré - fonds occupé - 2 ha 02 a 70 ca - Les petits comtes: ZR-6 zonage : zone An du PLU
VEZELAY :
- **85 a 60 ca - Bois-taillis -** Le verger: C-205-206 -zonage : zone N du PLUi.
- **83 a 30 ca - Vigne en AOC Vézelay certifiée Bio** - La fouquette: C-276 - zonage : zone A du PLUi
VINCELLES: Terre, lande et bois-taillis - fonds occupé en partie
- **12 ha 90 a 32 ca** - Clamart: F-1065(J)-1065(K)-1078[1065] - Dessus pommard: D-58 - Entree de vaux robert: E-413 - Haut des chemins de bazarn: C-223 - La chaumiere: B-467 - La croix marechal: E-33 - La grande piece: AD-2[756] La petite garenne: E-744-745-755-756-757-775-876 - La queue de pille avoine: F-818-832 - La vigne aux chiens: F-495-525-526-542 - Le bas de clamart: F-962 - Le carre rouge: B-436 - Le coin: E-676-678-679 - Le haut des mannes d or: C-497-508-509-510-511-715[497] - Le pre des isles: B-36-37-521(A)-521(B)-521(C) - Le vaux robert: E-207-238-256-293-306-307 - Les caves: AC-119[1095] - Les chaumes: E-598 - Les chaumes au duc: E-551 - Les chemins de bazarnes: C-167 - Les conges: F-324 - Les mannes d or: C-289 - Les montaphilons: C-583-584-585 - Les montegarots: C-462 - Les motes: C-248-264-270 - Les vignelles: F-573-574-578 - zonage : zones A et N du PLU.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 11/04/2023 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23007320

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SENS

Extrait des minutes du greffe

Par jugement en date du 07/02/2023, le Tribunal de commerce de Sens a prononcé l'ouverture de la liquidation judiciaire à l'égard de :
Dénomination : **DYNAMIC COACH SAS**
Adresse du siège : 3 Route de Dixmont 89320 Vaumort RCS NEVERS/SENS : 892 798 406
A fixé la date de cessation des paiements au 02 mai 2022
A désigné en qualité de liquidateur judiciaire la SELARL François Carlo, 2 Chemin de la Guimbarde 89300 Joigny .
Les déclarations de créances sont à adresser au liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
LE GREFFIER

AL23007264

ANNONCES LÉGALES

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/03/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS AU BON FOURNIL** 35 grande rue 89600 St Florentin (terminal de cuisson). RCS Auxerre 845290121. CIP 4627. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23007249

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/03/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS à associé unique Equity Immobilier** 33 rue Hippolyte Ribière 89000 Auxerre (transaction immobilière). RCS Auxerre 900862764. CIP 4628. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23007250

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/03/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS à associé unique LMR** 12 Route Nationale 77 89230 Villeneuve-Saint-Salves (Bar brasserie). RCS Auxerre 849021563. CIP 4629. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23007251

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/03/2023 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl REFLETS D'ELLE**, LE RUCHER 8 rue de la Mouille 89470 Monéteau (distribution de biens et services). RCS Auxerre 890670235. CIP 4632. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23007252

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/03/2023 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la **Sàrl à associé unique EURL CG DENTAL** 2 Rue de Chanzy 89560 Druyes-les-Belles-Fontaines (Prothésiste dentaire). RCS Auxerre 889515664. CIP 4630. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23007253

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/03/2023 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS à associé unique AUXELEC** 89 5 Rue de la Poterie (Accolay) 89460 Deux Rivières (électricité). RCS Auxerre 843022005. CIP 4631. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL23007254

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/03/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl EXCEL CARS 89** 59 avenue Charles de Gaulle 89000 Auxerre. RCS Auxerre 851674945. CIP 4579.

AL23007255

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/03/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SARL VERTJADE AUXERRE** 105 rue Des Mignottes 89000 Auxerre. RCS Auxerre 513852830. CIP 4580.

AL23007256

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/03/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl SKV** 44 rue du Pont 89000 Auxerre. RCS Auxerre 882759335. CIP 4582.

AL23007257

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/03/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS LA PENICHE D'AUXERRE** quai de la République 89000 Auxerre. RCS Auxerre 819915034. CIP 4503.

AL23007258

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/03/2023 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique DC COMPANY** 100 rue du Pont 89000 Auxerre. RCS Auxerre 831435037. CIP 4530.

AL23007259

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/03/2023 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **SAS à associé unique C.P.M.P** 19 place Dilo 89600 SAINT FLORENTIN (Gestion, bar, brasserie, jeux). RCS Auxerre 831747936. CIP 4605. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL23007260

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/03/2023 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **SAS à associé unique H.B.R.S** 2 Rue du Pont 89000 Auxerre (Hôtel restaurant bar). RCS Auxerre 842688681. CIP 4614. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL23007261

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 13/03/2023 prononçant la faillite personnelle emportant interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler, directement ou indirectement, toute entreprise commerciale ou artisanale, toute exploitation agricole ou tout autre entreprise ayant toute autre activité indépendante et toute personne morale pour une durée de 10 ans à l'encontre de **Monsieur Jean-François FOURNIER** en sa qualité de dirigeant de la Monsieur Jean-François André Marcel FOURNIER 22 rue Saint-Etienne 89450 VEZELAY RCS Auxerre 523453827. CIP 4462

AL23007262

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 03/12/2022, il a été constitué une SASU
Dénomination : Z BARBER 46
Siège Social : 11 RUE DE LA DRAPERIE 89000 AUXERRE
Capital : 200 €
Activités principales : SALON DE COIFFURE
Durée : 99 ans
Président : M. CHENTIR AZIZ 32 RUE DES MOULINS 89100 SENS
Cession d'actions : SOUMISES A AGREMENT DES 2/3 DES VOIX
Exercice du droit de vote : UNE ACTION EGALE UNE VOIX
Conditions d'admission aux assemblées : ETRE ACTIONNAIRE
Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL23007210

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03/03/2023, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : FOOD SOLUTION.
Objet social : Commerce de gros (commerce interentreprise). alimentaire non spécialisés.
Siège social : 3 PLACE LAMARTINE 89000 Auxerre.
Capital : 3000 euros.
Durée : 99 ans.
Président : Mme RAHO née ZIAD Linda, demeurant 13 Parc de la. Commanderie 95500 Gonesse.
Immatriculation au RCS d' Auxerre.

AL23007222

Notaires

Maître Corentin DRÉAU
Notaire à AVALLON (Yonne)
4, rue de Lyon

AVIS DE CONSTITUTION

« NATLIS »
Société Civile Immobilière
au capital de 200,00 euros
siège social
MONETEAU (89470), 2 Rue du Nivernais
Suivant acte reçu par Maître Corentin DREAU, Notaire à AVALLON (89200), 4 Rue de Lyon, le 08 mars 2023, il a été constitué entre Monsieur David GRILLOT et Madame Isabelle MULLER, demeurant ensemble à MONETEAU (89470), 2 Rue du Nivernais, une société civile immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :
Forme : société civile immobilière
Dénomination : NATLIS
Capital : 200,00 euros divisé en 20 parts sociales numérotées de 1 à 20 inclus, d'une valeur nominale de 10,00 euros chacune, intégralement libérées et réparties entre les associés en proportion de leurs apports en numéraire.
Siège social : MONETEAU (89470), 2 Rue du Nivernais
Objet social : gestion, administration, mise en valeur et exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Gérant : Monsieur David GRILLOT, demeurant à MONETEAU (89470), 2 Rue du Nivernais est nommé premier gérant de la société pour une durée illimitée.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE (89000).
Pour avis et mention,
le Notaire Maître Corentin DRÉAU.

AL23007232

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à BRIENON SUR ARMANCON du 10/03/2023, il a été constitué une société :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : IMMO LES SAGES
Siège social : 3 bis Boulevard Maréchal De Lattre de Tassigny 89210 BRIENON SUR ARMANCON
Objet social : L'acquisition, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et de tous biens et droits immobiliers, de tous droits et biens pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de SENS
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément donné par des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
Gérant : M. Mondher BIZID, demeurant 3 bis Boulevard Maréchal De Lattre de Tassigny 89210 BRIENON SUR ARMANCON.
Pour avis, La Gérance

AL23007241

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 15 mars 2023, il a été constitué une Société civile :
Dénomination sociale : SC CHAMP CHARLOT.
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Capital social : 3 000 €.
Siège social :27 rue Champ Charlot - 89160 ARGENTEUIL SUR ARMANÇON.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports en numéraire : 3 000 €.
Gérant : M. Sébastien SCHIER, demeurant 27 rue Champ Charlot, 89160 ARGENTEUIL SUR ARMANÇON.
Cessions de parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf celles intervenant entre associés lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL23007242

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 15/03/2023, il a été constitué une SCI
Dénomination : SEMIH
Siège Social : 7 RUE DU BUISSON L OISEAU 89400 MIGENNES
Capital : 200 €
Activités principales : L'acquisition, la propriété, la gestion, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement et la disposition des biens et des droits immobiliers
Durée : 99 ans
Gérance : Mme SEVINC née YORUK Bircan 7 RUE DU BUISSON L OISEAU 89400 MIGENNES
Cession de parts sociales : soumise à agrément
Immatriculation au RCS de SENS

AL23007269

Me Jean-Marie ODIN

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean-Marie ODIN, Notaire à VERMENTON (Yonne), le 10 mars 2023, en cours de publication, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Dénomination sociale: SCI KLOPFENSTEIN.
Siège social : VERMENTON (89270), 2 La Croix Galotte
Durée de quatre vingt dix neuf (99) années
Capital social : QUARANTE-CINQ MILLE VINGT EUROS (45.020,00 EUR).
Apports : Dépendant d'un immeuble sis à VERMENTON, Hameau de la Croix Galotte n° 2, cadastré section ZD n° 84, le lot numéro 2 d'un état descriptif de division consistant en un appartement.
toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les gérants de la société sont : M. André KLOPFENSTEIN et Mme Magali KLOPFENSTEIN née REBER, demeurant à VERMENTON, 3 La Croix Galotte, et Mme Manon KLOPFENSTEIN, demeurant à VERMENTON, 2 La Croix Galotte, avec faculté d'agir ensemble ou séparément.
La société sera immatriculée au Registre national des entreprises et au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis
Le Notaire.

AL23007275

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 16/03/2023, à MAILLOT.
Dénomination : TROYES LCSL DISTRIBUTION.
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : 3 rue des Fontaines – 89100 MAILLOT.
Objet : L'exploitation d'un fonds de commerce de type Hypermarché, sous l'enseigne CARREFOUR ou toute autre enseigne appartenant au Groupe CARREFOUR, à l'exclusion de toute autre. Vente de carburants. La fourniture de tous services, de toutes prestations de service à la clientèle, l'achat et la vente de marchandises y afférentes. La location à court terme de véhicules automobiles sans chauffeur. Billetterie, agence de voyage. La Prise de participation au capital de toutes Sociétés existantes ou nouvelles et la gestion de ces participations. L'acquisition par tous moyens, la gestion, la rétrocession en tout ou partie de tout portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux et autres titres de placement. L'exercice de tous droits et obligations attachés auxdits titres. Tous conseils, études, assistance et prestations diverses notamment en matière de gestion administrative et comptable, financière et commerciale. Toutes prestations de services. La direction de Sociétés, la gestion, l'organisation, l'animation financière et commerciale de ses filiales. La responsabilité commerciale et la gestion des Sociétés du groupe.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 10 000 euros.
Exercice du droit de vote : Chaque action donne droit au vote.
Clause sur cession : Les cessions d'actions consenties par l'Associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions sont soumises à agrément.
Président : HOLDING NY CF – SAS au capital de 1 000 € - siège social : 3 rue des Fontaines – 89100 MAILLOT - immatriculée au RCS de SENS sous le numéro 948 982 855.
Représentant permanent : M. Nicolas CATRIX.
La société sera immatriculée au RCS de SENS

AL23007307

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er mars 2023 à DEUX RIVIERES (89), il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCEA DES PLUVIERS
Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole
Capital : 2 000 euros
Siège social : 1, rue de la chapelle – Lieu-dit CHEUILLY – CRAVANT – 89460 DEUX RIVIERES
Objet : activités agricoles
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS
Gérance : M. Jean CEREZA, demeurant 1, rue de la chapelle – Lieu-dit CHEUILLY – CRAVANT – 89460 DEUX RIVIERES
Immatriculation : RCS AUXERRE
Agrément de cessions de parts soumis à l'assemblée générale extraordinaire

AL23007315

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

- ☐ RÉUSSIR Bovins viande
- ☐ RÉUSSIR Grandes Cultures
- ☐ RÉUSSIR Fruits & Légumes
- ☐ RÉUSSIR Lait
- ☐ RÉUSSIR Porc
- ☐ RÉUSSIR Volailles
- ☐ La Chèvre
- ☐ Pâtre
- ☐ RÉUSSIR Vigne

NOM

PRÉNOM

RAISON SOCIALE

RUE

CP VILLE

TÉL. PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
- ☐ pour 1 an 55 €
- ☐ pour 2 ans 110 €

TOTAL

ÉQUIPEMENT

// INNOVATION

Un robot patrouilleur pour identifier les agresseurs des cultures

Le robot Senstiv, développé par la start-up iséroise Meropy lauréate France 2030 en Agritech, scanne les cultures pour en identifier tous les agresseurs. Une dizaine d'exemplaires vont entrer en application.

C'est un drôle d'insecte qui se déplace désormais dans les champs. Senstiv est un robot embarqué sur deux roues d'un mètre de diamètre montées sur douze rayons. Bourré d'électronique, de capteurs et de caméras, il surveille et scanne les cultures. Ravageurs, adventices, maladies, il a l'œil sur tout. Ce robot est développé par la start-up Meropy (Crolles, 8 salariés), créée en 2019 par Guillemin Raymond et William Guitton, respectivement roboticien et ingénieur agronome.

En phase de décollage, l'entreprise s'apprête à livrer sur le marché une dizaine de ces engins et prévoit une levée de fonds d'un million d'euros cette année. *« L'idée est venue d'un besoin,* explique William Guitton. *Avec nos connaissances dans le monde agricole et le numérique, nous voulions proposer aux agriculteurs une solution simple à utiliser pour surveiller la pression sur les cultures »*.



DR

Senstiv est un robot embarqué sur deux roues d'un mètre de diamètre montées sur douze rayons. Bourré d'électronique, de capteurs et de caméras, il surveille et scanne les cultures.

Intelligence artificielle

Senstiv est capable de délivrer *« une information au m² près »*, assure le dirigeant. Et répond donc à la nécessité *« de rationaliser les pratiques et de réduire les doses d'intrants »*. *« Nous sommes les seuls au monde à avoir un tel vecteur, peu coûteux et capable de fournir autant de données. Le potentiel de l'entreprise repose dessus »*, assure William Guitton. Car ce qui fait la force de ce robot, c'est son intelligence artificielle. La collecte des données, leur extrême précision, permet de délivrer une cartographie de la parcelle et un diagnostic ciblé.

Dans les locaux de l'atelier relais de la ville de Crolles (Isère) où est installée la start-up, les ingénieurs travaillent sur des bases de données de façon à *« entraîner l'intelligence artificielle »* et ainsi améliorer la traque de la moindre pousse de mauvaise herbe, trace de fusariose ou arrivée d'insecte. *« C'est un cercle vertueux, plus nous aurons de robots qui tournent et plus nous enrichirons notre base de données »*, note le dirigeant.

Les principaux clients de Meropy sont les coopératives, le négoce, les semenciers, les instituts techniques et de recherche *« et tous les acteurs qui font de la prescription technologique au monde agricole »*, précise William Guitton. Les bénéficiaires sont les agriculteurs, de façon à optimiser leurs itinéraires culturaux et à baisser leurs IFT[1], en sachant quand intervenir au plus près de la plante.

Les tests et la qualification de Senstiv sont menés sur les parcelles de céréales de David Amblard, à Saint-Nazaires-les-Eymes (Isère). Le robot a connu de nombreuses versions. Son développement épouse le pas de temps de l'agriculture, le cycle des cultures. Réputé autonome, les ingénieurs veulent limiter au minimum les risques en bordures de parcelle ou de sortie de zone de Senstiv. L'objectif est de pouvoir installer plusieurs robots dans des parcelles d'un secteur, les laisser établir leur cartographie pendant huit heures et les récupérer en fin de journée. Senstiv présente l'avantage d'être rapidement escamotable et facilement transportable. Les rayons des roues se fixent en quelques secondes et il ne pèse que 15 kg. Il peut intervenir durant toute la phase de levée des cultures, mais les ingénieurs réfléchissent aussi à des rayons télescopiques pour augmenter le diamètre des roues et pouvoir enjamber les plantes encore plus longtemps.

Enjeux parallèles

Repérée avant même d'avoir lancé son premier prototype, la start-up a présenté son projet dans des salons nationaux et internationaux et s'est distinguée par de nombreux prix. L'occasion pour les créateurs de prendre la mesure *« des enjeux parallèles »*. *« À chaque fois que nous allons au Salon de l'agriculture, on nous demande si notre robot peut faire peur aux oiseaux »*, expliquent les créateurs. L'effarouchement, ils n'y avaient absolument pas pensé. *« Nous allons livrer un robot en Bretagne pour un dispositif expérimental mené par le CTIFL et un semencier sur le brocoli »*, déclare William Guitton. Si Senstiv est capable de faire peur aux corneilles, corbeaux, pigeons et autre choucas au moment des semis, cette nouvelle application peut offrir une diversification du produit sans le complexifier. *« Les gens qui voient notre robot se projettent. À l'origine, c'est un robot enjambeur de grandes cultures et nous n'aurions pas pensé qu'il puisse être utilisé en maraîchage ! »* Maïs, lavandes, les développeurs sont prêts à relever les défis, à condition que des partenaires les épaulent.

Dès sa création, la start-up a su s'entourer. Les créateurs ont bénéficié du dispositif Arce, d'Aide à la reprise et à la création d'entreprise pour les demandeurs d'emploi. Ils ont été accompagnés par le Réseau entreprendre, ce qui leur a permis d'obtenir un prêt d'honneur, un prêt bancaire et les aides BPI. Ils ont aussi été incubés par le Village by CA. Ils ont effectué une première levée de fonds au printemps 2022 avec les Business angels de Grenoble et ont également bénéficié de subventions. Ils commencent aussi à dégager un peu de chiffre d'affaires et préparent une nouvelle levée de fonds d'environ un million d'euros. *« Nous avons fait beaucoup de concours et de prix, mais nous avons arrêté car c'est trop chronophage »*, expliquent les deux créateurs.

Aujourd'hui, la start-up *fabless*[2] a confié la fabrication de Senstiv à Axandus, une société lyonnaise, accélérateur industriel qui accompagne les jeunes pousses dans les préséries et les séries.

Isabelle Doucet

(1) Indice de fréquence de traitement
(2) Fabless, contraction des mots anglophones fabrication et less (sans usine, sans unité de fabrication), désigne une société qui conçoit ses produits et sous-traite l'intégralité de sa fabrication.

// EN BREF

Aux établissements Clair (58) Première présentation de la gamme SIP

Distributeurs depuis moins d'un an de la marque slovène SIP, Régis et Grégory Clair, basés à Avrée, dans le sud-est de la Nièvre, près de Luzy, ont récemment organisé une présentation de la gamme de fenaison sur leur site. Avec plus de 70 matériels au catalogue, SIP propose une large gamme de faucheuses, faneuses et andaineurs bien adaptés à la région. Les clients ont, pour la plupart, découvert cette gamme exposée par monsieur Bouget, représentant du constructeur. Les caractéristiques spécifiques des faucheuses avec leur lamier en Hardox, une sécurité indépendante sur chaque assiette, une suspension oléopneumatique, ont fortement intéressé les éleveurs. SIP maîtrise depuis 68 ans tout le process de fabrication de ces matériels sur un seul site avec près de 300 collaborateurs. La marque est présente dans 35 pays au monde. Sa qualité de production et les composants utilisés lui permettent de garantir jusqu'à 3 ans chaque matériel. Plusieurs ventes ont déjà été réalisées par les établissements Clair et son partenaire commercial, Laurent Benoît. Les premières livraisons se feront dans les prochaines semaines.



PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr

LOISIRS

// PATRIMOINE GASTRONOMIQUE

Les ambassadeurs gourmands veulent occuper le terrain

La fine fleur de la gourmandise régionale était réunie le 10 mars à Poligny, dans le Jura. En ligne de mire de l'Ambassade des confréries de Bourgogne-Franche-Comté : la promotion des richesses gastronomiques régionales.



Jean-Louis Barthod, président des Amis du Comté, Alain Mathieu, son homologue du CIGC et Jean-Louis Mussillon, président de la Commanderie des Nobles Vins du Jura et du Comté, ont accueillis les Ambassadeurs des confréries régionales.



L'Ambassade des Confréries de BFC compte beaucoup sur le pouvoir d'attractivité de la Cité de la Gastronomie de Dijon pour promouvoir les bons produits de la région.

Confrérie de la Moutarde de Dijon, de l'Escargot de Bourgogne, de la Gaufrette Mâconnaise, de l'Oignon d'Auxonne, des Gourmets de Marsannay, de l'Or Blanc de Salins-les-Bains, du Cassis, des amateurs nivernais de tête de veau… Elles étaient toutes réunies à Poligny, dans le Jura, le 10 mars, à l'occasion de l'assemblée générale de l'Ambassade des confréries de Bourgogne-Franche-Comté (BFC). L'évènement se tenait à la Maison du Comté, en réponse à l'invitation de la Commanderie des Nobles Vins du Jura et du Comté, qui en est membre depuis deux ans. Les ambassadeurs ont été accueillis par Alain Mathieu, le président du Comité interprofessionnel de gestion du Comté (CIGC). *« Nous sommes heureux et fiers que cela se passe ici, »* reconnaissait-il. *« C'est un beau moment de réunir tous ces défenseurs, ces promoteurs de l'art culinaire régional. À travers nos produits, nous parlons de territoires, de gastronomie mais aussi de l'histoire des hommes et des femmes qui les font »*. Cette assemblée générale jurassienne était une première. *« C'est l'occasion de mettre le Comté et nos vins à l'honneur, »* estime Jean-Louis Mussillon, président de la commanderie des Nobles Vins du Jura et du Comté. *« Après l'assemblée générale, nous avons fait visiter la Maison du Comté au participant. Nous avions aussi prévu une dégustation et un déjeuner dans un restaurant polinois »*.

Un grand repas en projet

À l'ordre du jour de cette assemblée générale : l'organisation de promenades gourmandes, de marchés de producteurs, de fêtes gastronomiques, de chapitres… L'idée d'organiser un grand repas avec les produits des différentes confréries régionales fait également son chemin : les représentants du Cassis de Dijon envisagent de l'organiser. L'animation de la nouvelle Cité de la Gastronomie à Dijon a aussi été évoquée, un espace étant mis à la disposition des confréries à l'entrée pour qu'elles fassent déguster leurs produits aux visiteurs. *« C'est un endroit très fréquenté, les visiteurs sont obligés d'y passer,* précisait Christian Poyer, président des ambassadeurs, *c'est l'occasion idéale pour faire la promotion de nos produits »*.

La Cité de la Gastronomie faisant son planning des animations plusieurs mois à l'avance, il est important d'anticiper. Les confréries sont rémunérées 300 euros par jour mais n'ont pas le droit de vendre leurs produits en direct.

Elles doivent passer par l'intermédiaire des commerçants de la Cité. Cinq d'entre elles ont déjà pris date et d'autres se sont montrées intéressées. La Cité de la Gastronomie sollicite aussi les confréries pour l'organisation de journées à thème, comme celle prévue au mois de novembre autour de la truffe.

Sébastien Closa

DIJON CÉRÉALES

MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Agenda Loisirs

Côte d'or

• vendredi 31 mars

// Spectacle sur le monde agricole au Théâtre Mansart à Dijon

Sixtine Mony, fille d'agriculteur à Francheville, et son associée Elsa Ballenghien proposent leur premier spectacle « Au temps de la bergère Juliette » vendredi 31 mars à 21 heures au Théâtre Mansart à Dijon. Ce spectacle est issu des écrits de Gabriel Mony (le grand-père de Sixtine) sur l'évolution de l'agriculture depuis la seconde guerre mondiale. Infos et réservations : 03 80 47 58 75, tudijon@gmail.com. La Compagnie Désorientée est à la recherche de lieux, d'occasions, de partenaires pour présenter et améliorer ce spectacle, mais aussi pour interagir avec le milieu agricole. L'objectif est de se questionner ensemble sur de nouvelles manières de communiquer autour de l'agriculture. Sixtine Mony et Elsa Ballenghien peuvent également jouer ce spectacle lors d'assemblées générales, se produire chez un exploitant, jouer pour un événement, créer une action de médiation…

Contact : 07 70 70 25 49, sixtine.mony@gmail.com, ciedesorientee@gmail.com

Nièvre

• Jusqu'au 1er avril

// 15e édition du Mois de la plèchie en Morvan

Conjointement organisé par le Parc et par l'association « Les Plécheux du Morvan », en partenariat avec les mairies et/ou associations locales, le



« Mois de la Plèchie » est entièrement consacré à des ateliers de transmission de ce savoir-faire à la fois ancestral et contemporain.
Plus de 30 dates différentes seront proposées cette année, dans autant de communes.

Renseignements et inscriptions : 03 86 78 79 10 ou par mail, à l'adresse : ecomuseedumorvan@parcdumorvan.org.

• Dimanche 7 mai

// 11e Fête de plantes Jardipougues

Comme tous les ans, Jardipougues revient à Pougues-les-Eaux, le premier dimanche de mai de 10 h à 18 h au parc thermal de la ville. Les visiteurs pourront découvrir les stands dédiés au jardin et aussi aux produits locaux et artisanaux. Entrée libre. Nombreux stands et animations en sus.

Pour exposer : inscription sur demande par mail à jaimepougues@gmail.com ou par téléphone au 06 74 66 85 01

• À partir du 12 août

// Comices

Cette année, l'agriculture sera fêter via les comices de Château-Chinon, les 12 et 13 août, de Saint-Pierre-le-Moutier et de Cosne, les 19 et 20 août, de Nevers Magny Cours, les 9 et 10 septembre.

Yonne

• Samedi 13 mai

// Fête de la bière Icaunaise

Le comité des fêtes d'Appoigny organise sa deuxième édition de la fête de la bière Icaunaise, à Appoigny, le samedi 13 mai, de 15 heures à 3 heures du matin. Comme l'année précédente, une douzaine de brasseurs artisanaux de l'Yonne seront réunis, comme Fayyar, La Truite, Grand-Duc, Monclem, Vézelay, Thomas Becket, Maddam, La Cuverie, La Vaugermaine, Crazy Hops et d'autres encore. L'événement comprendra également quatre concerts avec Mitigana Steel Band tout l'après-midi, Deadline (pop rock) à 18 h 30, Kalffa (rock celtique) à 21 h 30 et une discothèque en plein air avec le DJ Latour, dès 23 heures.

// LA BELLE NIÈVRE

58

Vital comme du pain

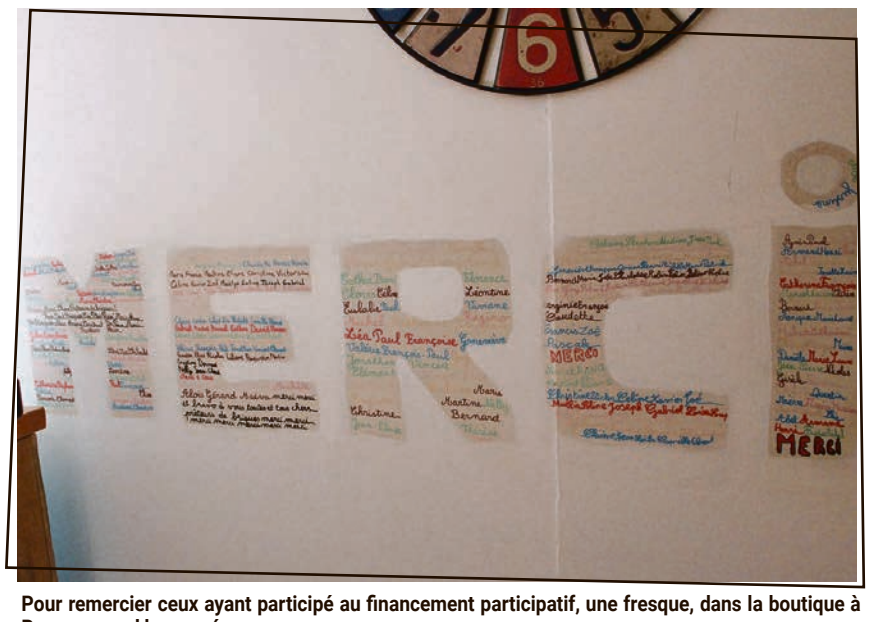
Depuis quelques mois, le fournil de Pimprenelle à Rouy, dans la Nièvre, est adhérent à la Belle Nièvre. Gilles Vadrot, 49 ans, propriétaire et boulanger, explique ce choix.



Le four de Gilles fait 12 m². *« Il est calqué sur ceux en vogue à la fin du XIXe siècle »* précise-t-il.

« La Belle Nièvre est une belle initiative du Conseil départemental, c'est pourquoi j'ai voulu adhérer » explique Gilles Vadrot, boulanger et propriétaire du Fournil de Pimprenelle à Rouy. Si regrouper les producteurs et artisans nivernais est pour lui une bonne chose, il est persuadé que le concept devrait aller encore plus loin.

« Pour mon adhésion, j'ai proposé uniquement des pains fabriqués avec des matières premières de la Nièvre. Car pour moi, la Belle Nièvre devrait être cela : des produits faits de A à Z avec des éléments issus et confectionnés dans le département ». Il nuance tout de même : *« je suis un peu drastique, mais ce principe est calqué sur ce que je souhaiterai mettre en place au fournil, et ce que je m'efforce de faire au quotidien »*.



Pour remercier ceux ayant participé au financement participatif, une fresque, dans la boutique à Rouy, reprend leurs prénoms.



Le four est de type gueulard ou *« phare Merlet »*. S'il offre une répartition de la chaleur homogène et diffuse, le foyer ne peut, par contre, pas être réalimenté en cours de cuisson.

En effet, depuis son ouverture en 2014, le fournil de Pimprenelle suit un but spécifique. *« Actuellement, je travaille avec deux moulins et deux producteurs locaux (Johan Sanchez situé à Varennes-Vauzelles et Pascal Fichot basé à Gâcogne) pour les farines paysannes. J'ai également en projet d'installer des panneaux photovoltaïques et des récupérateurs d'eau. Le but étant d'être le plus autonome possible avec un impact écologique restreint. »*. Cette vision tient ses racines dans un sentiment bien précis. *« Même si on l'oublie parfois, l'humain fait partie de la nature et doit, selon moi, l'utiliser pour vivre sans pour autant la détruire. En parallèle, cela fait des années que l'État a abandonné les territoires ruraux, à l'image de la Nièvre, forçant la population à se débrouiller pour avancer. Et c'est là la plus grande force de notre territoire. Pour preuve, le fournil a été financé avec près de 40 000 euros, récoltés en deux mois grâce à un budget participatif. Le public est prêt à investir dans des projets qui ont du sens pour lui et qu'il peut suivre concrètement »*.

Tout un parcours

Né à Luzy, Gilles a un attachement particulier à la Nièvre. *« J'ai toujours voulu m'installer en milieu rural. Et, après avoir passé un an dans le Puy-de-Dôme, j'ai choisi de vivre dans mon département d'origine, moins dense en population et plus adapté à ma volonté de créer une activité économique »*. Fils d'éleveurs de charolais, il souhaitait suivre les traces de ses parents. *« L'élevage m'a toujours attiré, mais plus avec des chèvres et un atelier de transformation fromagère et un fournil »*. Après avoir passé son BPREA en 1997, 12 ans se passent avec divers projets qui n'aboutissent pas. Salarié agricole durant tout ce temps, il finit par changer son fusil d'épaule. *« Rien ne bougeait. Je me suis donc interrogé sur ce que je voulais vraiment faire et j'ai pensé aux produits alimentaires de base comme le pain. Car dans les campagnes, trouver du pain bio peut parfois être un parcours du combattant. Propriétaire, avec mon épouse, d'un bâtiment que l'on souhaitait faire revivre, je me suis dit: pourquoi pas devenir boulanger ? Ce qui demande un investissement moindre que pour l'élevage »*. Ainsi, il passe son diplôme en 2012, puis loue un fournil pendant deux ans avant d'ouvrir le sien à Rouy. *« Le but n'était pas de concurrencer la boulangerie du village – fermée depuis – mais bien de proposer autre chose comme des pains au levain avec cuisson au feu de bois »*.

Une fidélité indispensable

Aujourd'hui, le fournil de Pimprenelle compte environ 80 clients fidèles en plus de ceux de passage. *« Ils viennent ici car, pour certains, ils suivent le projet depuis le début et cela leur tient à cœur de le voir perdurer. C'est la preuve que les attentes sociétales changent et que le public souhaite, en tout cas dans les campagnes, voir les petits commerces revenir tout en proposant des produits issus du coin »*. Gilles conclut : *« cette fidélité permet de financer trois postes, le mien à plein temps celui de Luc, 38 ans, à 80 % et de Thierno, 19 ans, en apprentissage. Si le tissu économique fonctionne, les gens trouvent du travail et reviennent dans les milieux ruraux, qui sont pour moi vitaux pour passer une vie sereine et riche »*. Pour la suite, Gilles souhaiterait trouver des confitures locales, notamment, pour proposer des produits issus à 100 % de la Nièvre.

Chloé Monget